A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

B 976,153

Digitized by Google

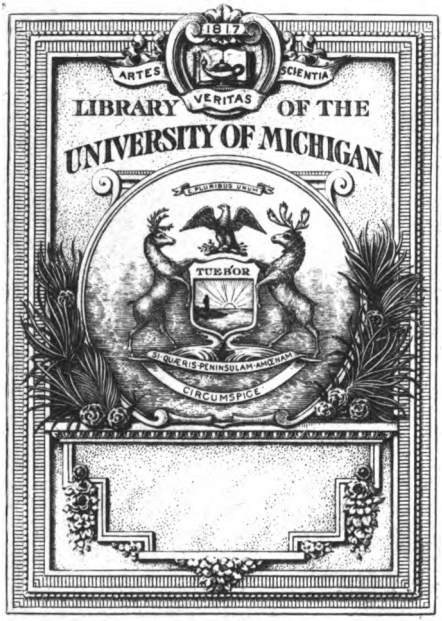

RECEIVED IN EXCHANGE
FROM
Groningen University
Library

Digitized by Google

840.5
Z97

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

POSSE

ET SON ÉVOLUTION EN VIEUX-FRANÇAIS

H. ZWANENBURG

Digitized by Google

Digitized by Google

840.5
Z97

POSSE
ET SON ÉVOLUTION EN VIEUX-FRANÇAIS

Digitized by Google

Digitized by Google

POSSE
ET
SON EVOLUTION EN VIEUX-FRANÇAIS

AKADEMIES PROEFSCHRIFT TER VERKRIJGING VAN DE GRAAD VAN DOKTOR IN DE LETTEREN EN WIJSBEGEERTE AAN DE RIJKS-UNIVERSITEIT TE GRONINGEN, OP GEZAG VAN DE RECTOR-MAGNIFICUS DR J. LINDEBOOM, HOOGLERAAR IN DE FAKULTEIT DER GODGELEERDHEID, IN HET OPENBAAR TE VERDEDIGEN OP ZATERDAG 24 SEPTEMBER 1927, DES NAMIDDAGS TE 3 UUR

DOOR

HINNE ZWANENBURG
GEBOREN TE BALK

H. J. PARIS
AMSTERDAM MCMXXVII

Digitized by Google

840.5
Z97

Digitized by Google

Exch.
Dartmouth Univ. Lib.
1-26-1929

AAN
MIJN VROUW

Digitized by Google

Digitized by Google

Het is me een voorrecht, mijn dank uit te spreken aan allen, die mij behulpzaam zijn geweest bij mijn studie, die tot voltooiing van dit proefschrift heeft geleid.

Vooral aan U, Hooggeleerde SNEYDERS DE VOGEL, hooggeachte promotor, heb ik veel te danken. De overtuiging, dat Uw uitgebreide en diepgaande kennis en Uw welwillende hulpvaardigheid mij steeds ten dienste stonden, is mij altijd een grote steun geweest.

Ook aan U, Hooggeleerde WAGENVOORT, ben ik zeer veel verplicht. De voorlichting, die ik van U mocht krijgen bij de samenstelling van het Latijnse gedeelte, de grondslag van mijn arbeid, was voor mij van grote waarde.

Een behoefte is het mij, hier tevens mijn erkentelikheid te betuigen aan de Heer BOULAN voor zijn zeer gewaardeerde leiding bij mijn letterkundige studie.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

page

Abréviations XI

CHAPITRE I — Etymologie 1

A — *Posse* en latin

CHAPITRE II — *Posse* en latin avec infinitif 3
1 — *explication* 3
2 — *emploi* 5
a — affaiblissement du sens 7
b — subjectivité 9
α — *émotion* 10
β — *politesse, atténuation* 11
γ — *éventualité* 12
c — emploi périphrastique 14
α — *posse auxiliaire du futur* 14
β — *posse auxiliaire du subjonctif* 16

CHAPITRE III — *Posse* en latin sans infinitif 18
1 — *Constructions du type in bello multum posse* 18
non possum quin et autres cas de posse sans pronom complément 20
2 — *Constructions où le sens de posse est plus faible* 22

Digitized by Google

page

B — *Pouvoir* en vieux-français

CHAPITRE IV — *Pouvoir* en vieux-français avec infinitif 24
1— *emploi* 24

a — affaiblissement du sens 25
b — subjectivité 28
α — *jugement personnel ou émotion* 29
„avoir des raisons, avoir sujet" 30
superlatif 34
questions exprimant la surprise 37
β — *atténuation* 39
γ — *éventualité* 41
c — emploi périphrastique 47
α — *pouvoir* auxiliaire du futur 47
β — *pouvoir* auxiliaire du subjonctif 48
γ — autres emplois périphrastiques 54

2 — *constructions remarquables* 57
conditionnel de *pouvoir* désignant le non-réel de l'infinitif. 57
même construction avec d'autres verbes 62
conditionnel de *pouvoir* avec sens atténuant 68
futur du passé de *pouvoir* désignant ce temps de l'infinitif 69
futur de *pouvoir* se rapportant à l'infinitif 69
parfait de *pouvoir* se rapportant à l'infinitif. 69
l'adverbe *peut-être* 72
il ne se pot aidier 74
il se peut faire 74
je ne puis pas . . . sans 74

3 — *pouvoir dans les phrases passives* 75

Digitized by Google

page

CHAPITRE V — *Pouvoir* en vieux-français sans infinitif ou avec infinitif sous-entendu 79

1 — *constructions du type in bello multum posse* 79

2 — *il peut* 81

3 — *constructions propres au vieux-français* 81

un vers remarquable: Saint Léger, v. 96 81

4 — *je n'en peux plus* 83

je n'en peux mais 84

on nepeut mieux, on ne peut plus 85

5 — *un infinitif sous-entendu* 85

CHAPITRE VI — *Pouvoir* à côté d'autres auxiliaires . . 88

devoir 88

savoir 92

CHAPITRE VII — Statistique concernant l'évolution de l'emploi de *pouvoir* au moyen âge 94

Résumé 110

Digitized by Google

ABRÉVIATIONS

Al.	=	La Vie de Saint Alexis, p. p. Gaston Paris, 1921. Les Classiques Français du Moyen Age. 1, a = strophe 1, vers a.
Chron.	=	Extraits des Chroniqueurs Français, p. p. Gaston Paris et A. Jeanroy. 12e édition, Paris, 1924.
Con. de Béth.	=	Les Chansons de Conon de Béthune, p. p. Axel Wallensköld. Paris, 1921. Les Class. Franç. du M. A.
Eul.	=	Prose de Sainte Eulalie, dans: Eduard Koschwitz, Les plus Anciens Monuments de la Langue Française. Leipzig, 1920.
Froiss.	=	Les Chroniques de Sire Jean Froissart, p. p. J. A. C. Buchon, tome III, livre IV. Paris, 1852. 1, 2 = page 1, colonne 2.
Graal.	=	La Queste del Saint Graal, p. p. Albert Pauphilet. Paris, 1923. Les Class. Fr. du M. A.
Ille.	=	Gautier d'Arras, Ille et Galeron, p. p. Wendelin Foerster. Halle, 1891.
Lég.	=	La Vie de Saint Léger, dans: Eduard Koschwitz, o. c.
Palat.	=	La Passion du Palatinus, p. p. Grace Frank. Paris, 1922. Les Class. Fr. du M. A.
Pass.	=	La Passion du Christ, dans: Eduard Koschwitz, o. c.
Pathelin	=	Maistre Pierre Pathelin, p. p. Richard T. Holbrook. Paris, 1924. Les Class. Fr. du M. A.
Peler.	=	Karls des Grossen Reise nach Jerusalem und Constantinopel, p. p. Eduard Koschwitz. Leipzig, 1913. Altfranzösische Bibliothek.
Roland	=	La Chanson de Roland, p. p. G. Gröber. Bibliotheca Romanica. Strasbourg, 1908.
Rose	=	Le Roman de la Rose, de Guill. de Lorris et Jean de Meung, p. p. Ernest Langlois. Paris, 1914—1921. Société des Anciens Textes Français.

Digitized by Google

Serm.	=	Les Serments de Strasbourg, dans: Eduard Koschwitz, o. c.
Sponsus	=	Le Mystère de l'Epoux, dans: Eduard Koschwitz, o. c.
Valenc.	=	Fragment de Valenciennes, dans: Eduard Koschwitz, o. c.
Vergi	=	La Chastelaine de Vergi, p. p. Gaston Raynaud. Paris, 1921. Les Class. Fr. du M. A.
Villon	=	Oeuvres de Maître FrançoisVillon, p.p. F. Ed. Schneegans. Bibliotheca Romanica. Strasbourg, 1911.
Yv.	=	Kristian von Troyes, Yvain (Der Löwenritter), p. p. Wendelin Foerster. Halle, 1913.

Digitized by Google

Chapitre I

Etymologie

Selon Dr. A. Walde [1]) le mot *possum* provient de *potis sum*, puis *pote sum*, où *potis* doit avoir signifié à l'origine „puissant". Pour préciser ce sens on peut comparer plusieurs autres mots tirés du même radical: le verbe *potior:* „se rendre maître, s'assurer la possession de qc.; la forme active *potire:*

> qui fuerim liber, eum nunc p o t i v i t pater servitutis. Plaut., *Amph.*, 178: „mon père a fait de moi un esclave", et le passif de ce verbe n'ayant pas le sens déponent: postquam meus e s t rex p o t i t u s hostium. Id., *Capt.*, 92: „après que mon roi est tombé entre les mains de l'ennemi";

possideo, tiré peut-être de *potis-sedeo:* „être assis comme seigneur, comme possesseur"; *compos*, p. e. dans l'expression *compos mentis*, au fond: „dans la possession de son esprit, de son bon sens"; et puis les mots grecs πόσις: „seigneur", de là: „mari", πότνια: „maîtresse", et δεσπότης pour δεμσ-ποτης: „le maître de la maison".

Ces mots semblent indiquer que le radical *pot* désignait le plus souvent la puissance exercée par un seigneur sur son sujet, par un propriétaire sur ce qu'il possède. Si l'on pouvait remonter encore plus haut, on trouverait probablement pour *potis* le sens physique exprimé en latin classique par *robustus*,

1) Lateinisches Etymologisches Wörterbuch, Heidelberg, 1910. Cf. aussi: Dr. F. Muller, Altitalisches Wörterbuch, Göttingen, 1926.

Digitized by Google

validus, firmus, puisque en général il est permis de dire que tous les mots ont commencé par avoir un sens très concrèt, et que, étant donnée la raison du plus fort chez les peuples primitifs, on passe facilement du sens physique à l'idée de pouvoir exercé par un seigneur, par un propriétaire. Mais si ce développement a eu lieu, il était déjà achevé avant l'époque littéraire, car on n'en trouve pas de réminiscences dans les textes latins. Bien au contraire, les textes les plus anciens montrent déjà bon nombre de cas où nous sommes loin de ce sens physique. Dans:

> istam nam p o t i s est vis saeva extinguere venti. VAL. AED. apud GELLIUM, *N. A.*, 19, 9, 12,

ce sens serait encore admissible si on voulait y voir une personnification du vent. Mais dans:

> neque sánguis ullo p ó t i s est pacto prófluens consístere. ENNIUS dans CIC., *Tusc.*, II16, 38,

il ne s'agit plus d'une force, mais d'une qualité: „le sang a la qualité de continuer à couler quand il est sorti des veines". Notons aussi l'emploi de *potis esse* avec un passif:

> coniunctum est id quod nusquam sine permitiali discidio p o t i s e s t seiungi seque gregari. LUCR., I, 452,

qui exclut toute idée de force (cf. p. 74). Et enfin il faut remarquer que le comparatif *potior,* adv. *potius,* et le superlatif *potissimus,* adv. *potissimum,* beaucoup plus fréquents que le positif *potis,* montrent partout un sens très affaibli, où il n'est plus guère question de „puissance":

> quae ad usum p o t i o r erat. CIC., *Top.*, 2, 6: „plus convenable". — Eius . . . fide . . . factum est ut hic p o t i u s vivus in reos quam occisus in proscriptos referretur, CIC., *Pro Sex. Rosc.*, 10, 27: „plutôt". — Credo ego vos, iudices, mirari, quid sit, quod, cum tot summi oratores hominesque nobilissimi sedeant, ego p o t i s s i m u m surrexerim, etc. ID., *ib.*, 1, 1, c.-à-d.: „moi plutôt qu'un autre".

Digitized by Google

A. POSSE EN LATIN

Chapitre II

Posse en latin avec infinitif

1. Explication

Nous voudrions essayer ici d'expliquer comment le latin en est arrivé à se servir des constructions du type: *possum hoc facere*, c.-à-d. de quelle façon se sont constituées les combinaisons de *possum*, „je suis puissant", „je suis fort", avec un infinitif, au point que le verbe *possum* finit par s'appuyer plus ou moins sur l'infinitif, et que, surtout en français, où l'évolution, et souvent l'affaiblissement, continuent, on a le droit de parler d'un véritable auxiliaire, qui se vide d'une grande partie de son sens propre et dont la fonction principale est d'ajouter une nuance à l'idée exprimée par l'infinitif. Ajoutons dès l'abord que ce sens propre ne se perd jamais complètement, comme c'est le cas de *avoir* dans le passé indéfini et le futur: toutes les fois où *posse* est employé, on peut y sentir, plus ou moins clairement, une réminiscence de son sens primitif.

Pour expliquer l'origine de la phrase: *possum hoc facere*, il convient de se rendre compte non seulement de l'étymologie de *possum* (*potis sum*), mais encore du sens primitif de l'infinitif *facere*. On sait que l'infinitif est au fond une forme casuelle, proche du datif, d'un substantif verbal [1]). Et quand nous nous

1) Cf. p. e. Dr. F. Stolz und J. H. Schmalz, Lateinische Grammatik (Handbuch der klassischen Altertums-Wissenschaft, München, 1910, II, 2), p. 419.

Digitized by Google

rappelons la fonction originale du datif, qui est d'exprimer le mouvement vers un but, nous voyons que la combinaison: *possum hoc facere* doit avoir signifié à sa naissance: „je suis assez fort pour que je fasse cela", ou: „pour faire cela".

Il faut avouer que dès la période du latin classique on était assez éloigné de ce sens original. Il est vrai qu'on peut citer quelques exemples, pris dans les textes archaïques ou dans les poètes, ou il est permis de reconnaître la valeur primitive de l'infinitif: le datif d'un „nomen actionis":

Da bibere. PLAUT., *Pers.*, 821. — Dederat comam diffundere ventis (sc. Diana). VIRG., *Aen.*, I, 319.

Le premier exemple veut dire: „donne pour l'action de boire". Et le vers de Virgile peut être rendu de cette façon-ci: „elle avait donné ses cheveux aux vents pour qu'ils les dispersent, pour la dispersion". Mais ce sont là des restes d'une construction dont l'emploi répété a usé la valeur primitive. Même dans les cas où la combinaison se présente avec la forme étymologique de *possum: potis sum,* il y a un affaiblissement à constater. D'ailleurs la combinaison orthographique *potis sum* > *possum* n'est pas, pour la pensée, un grand changement: le fait que *potis* est toujours suivi de *est, sum,* etc. prouve que dès le latin littéraire les deux mots n'expriment ensemble qu'une seule idée [1]). Quand un vieux poète, cité par Cicéron, dit donc:

Nec (nox) potis est caput atque umeros obducere latos, *fr.*, *H*, IV a, 730,

sa pensée n'est pas que la nuit personnifiée se soit proposé pour but de couvrir la tête et les épaules du centaure, et qu'elle

1) C'est ce qui est prouvé encore par le fait formel qu'au pluriel on garde la forme *potis*: *Sed vero duae ... plus satis dare potis sunt* (PLAUT., Poen., 227). *Ut videamus, quid pastores a Pergamide Maledove potis sint.* (VARRO, d. r. r., II 2, 1).

Digitized by Google

reconnaisse ne pas avoir la puissance suffisante pour atteindre ce but. C'est dire qu'on ne se rend plus compte, ni de la valeur étymologique de *potis est* ni de *obducere* comme datif. Le sens de la construction est devenu plus vague, et descend vers l'idée exprimée par la version courante: „la nuit ne peut pas couvrir, etc.". Quand on veut exprimer toute la valeur primitive de la construction „*possum* + infinitif", on a recours à d'autres tournures: „Nec nox satis „potis" est ut obducat umeros", ou bien: „Nec nox satis „potis" est ad obducendos umeros". Nous verrons (p. 96 sq.) que le français a également formé d'autres constructions pour exprimer ce sens primitif de *posse*. Nous sommes ici en présence d'une tendance qui se manifeste dans toutes les langues: le sens des mots s'affaiblit par leur fréquence d'emploi, et dans leur sens original ils sont remplacés par d'autres tournures capables de raviver la force de l'expression. Pour l'infinitif c'est la même chose: le plus souvent sa valeur comme datif a complètement disparu, et quand il s'agit d'exprimer le but, on le fait précéder d'une préposition, en certains cas d'une préposition et d'un verbe auxiliaire:

Si se leva debout pour le cuyder saluer. JEAN DE PARIS, 83. [1])

Le verbe *cuider* s'explique ici: on passe aisément de l'idée „cuider", c.-à-d. de ce qu'on pense, à l'idée d'un but qu'on se propose.

2. Emploi

En latin *posse* est d'un emploi général toutes les fois où l'on veut exprimer l'idée: „être capable de", c'est-à-dire dans le sens qui est le plus proche de son origine:

Finge datos currus: quid ages? poterisne rotatis Obvius ire polis, ne te citus auferat axis? Ov., *Met.*, II, 74. — adspice

1) cité par F. Brunot, Histoire de la langue française, Paris, 1913, I, 474.

Digitized by Google

vultus Ecce meos; utinamque oculos in pectora posses Inserere et patrias intus deprendere curas. ID., *ib.*, II, 93.—Videte ne, ut illis (sc. majoribus) pulcherrimum fuit tantam vobis imperii gloriam tradere, sic vobis turpissimum sit id, quod accepistis, tueri et conservare non posse. CIC., *De imp. Cn. Pomp.*, 5, 12.

Dans ce dernier exemple on pense non seulement à la force physique, exercée au moyen des soldats, mais encore à l'influence, à l'ascendant qui en résulte.

Pour exprimer cette idée „être capable de" le latin dispose d'autres mots qui, dans ce sens, sont employés à côté de *posse*. Ce sont *valeo, queo, polleo, facultas mihi est, vires habeo, copia* (*facultas*) *mihi data est* (*alqd faciendi*). Pour *valere* on remarque dès l'époque impériale, et surtout en latin vulgaire, une extension aux dépens de *posse* [1]). Seulement cette prépondérance de *valere* n'a pas continué, puisque en français la construction *valere* + infinitif a complètement disparu, tandis que les tournures où *posse* se combine avec un infinitif ont pris une extension immense.

Queo et *polleo* sont déjà en latin d'un emploi peu fréquent, aussi on ne s'étonne pas de ne pas en trouver de trace en français.

Facultas mihi (*data*) *est, copia mihi* (*data*) *est* et *vires habeo* sont des expressions, qui, par le fait même qu'elles sont analytiques, s'opposent à une évolution de sens, contrairement à *posse*, où la synthèse a caché le sens primitif, de sorte que la fréquence d'emploi a vite fait d'en affaiblir la valeur primitive.

Citons pour être complet que dans certaines constructions où entre le gerundium le verbe *esse* avec le datif exprime la même idée que *posse* [2]):

---

1) cf. H. Gœlzer, Le latin de Saint-Avit, Paris, 1909, p. 239.

2) cf. Kühner-Stegmann, Ausführliche Grammatik der Lateinischen Sprache, Hannover, 1912, II, 1, p. 747.

Digitized by Google

Cum solvendo (datif) civitates non essent. CIC., *ad Fam.*, III 8, 2. — Magius... solvendo enim non erat. ID., *adAtt.*, XIII 10, 3: „M. ne pouvait pas payer ses dettes".

Cette construction ne se rencontre d'ailleurs qu'avec la négation; pour affirmer on se sert de *posse:*

Non quin aes alienum meis nominibus ex possessionibus solvere possem. SALL., *Cat.*, 35, 3. (La double négation „non quin" équivaut à une affirmation).

Si la valeur qu'a *posse* dans les textes latins permet donc très souvent d'y reconnaître son origine, nous remarquons dès le latin classique plusieurs cas d'affaiblissement et de nuances remarquables, qui sont comme la naissance des significations multiples que notre mot prend en français. Pour procéder par ordre nous indiquerons ici les cas différents de la même façon que nous le ferons plus tard pour le français au chapitre IV, 1 (p. 24). Disons dès l'abord que, si nous nous servons de divisions dans ce petit livre pour grouper les cas et pour rendre plus claire la vue d'ensemble, nous sentons pourtant vivement qu'une division nette et rigoureuse n'est pas possible: il s'agit souvent de nuances très subtiles, qui participent de deux ou de plusieurs cas différents.

A part un détail formel dont nous parlerons plus bas (chap. IV, 3, p. 74), nous divisons les témoignages de l'évolution de *posse* en latin en trois catégories: *a.* la signification s'affaiblit sans qu'il soit question d'une idée accessoire; *b.* une nuance subjective s'ajoute, qui bien souvent forme l'idée principale; *c.* le mot devient auxiliaire du futur ou du subjonctif, ou, pour mieux dire, il sert à former une périphrase.

a — affaiblissement du sens

De l'idée de force, d'influence, naît tout naturellement celle de force morale:

Digitized by Google

... ut, quos natura ipsa retinere in officio non potuisset, magnitudine poenae a maleficio summoverentur. Cic., *pro Sex. Rosc.*, 25, 70, c.-à-d.: „la nature (personnifiée) n'a pas la force morale nécessaire pour les maintenir dans leur devoir". — Nullo labore aut corpus fatigari aut animus vinci poterat. Tite Live, XXI 4, 5. Dans son rapport avec *fatigari* le mot *poterat* a un sens physique, mais dans son rapport avec *vinci* il a un sens moral.

Cette force morale, le sujet l'exerce souvent sur lui-même:

Ut nihil ad te dem litterarum, facere non possum. Cic., *Att.*, 8, 14: „je n'ai pas la force morale de surmonter mon envie de t'écrire".— qui alios feliciores videre non potuit. Sen., *Ep.*, 55, 5. —

Ensuite l'idée de „force", d'„influence", descend souvent à celle de „circonstance quelconque nécessaire à l'accomplissement de ce qu'exprime l'infinitif":

Hoc proelio facto reliquas copias Helvetiorum ut consequi posset pontem in Arari faciendum curat atque ita exercitum traducit. Caes., *Bell. Gall.*, I 13, 1: *posse* veut dire ici, non pas: „avoir la force voulue", mais: „disposer d'un moyen (le pont)" de traverser la Saône, afin de rejoindre l'ennemi.— non quin aes alienum meis nominibus ex possessionibus solvere possem Sall., *Cat.*, 35, 3: on pense à l'argent nécessaire. — Ego autem a patre ita eram deductus ad Scaevolam sumpta virili toga, ut, quoad possem et liceret, a senis latere numquam discederem. Cic., *Lael.*, 1, 1: „autant que j'en aurais l'occasion". — Sperari tamen eum vivere posse. Id., *ad Fam.*, IV 12, 2: „sa blessure étant peu grave, il guérira peut-être". Cet exemple fait penser à ceux où *posse* exprime l'éventualité (p. 12). — itaque rediturus sum nec tanta munera perditis hominibus dari posse sinam. Id., *ib.*, X 21, 5: „je ne permettrai pas qu'on ait l'occasion de donner, etc." D'ailleurs le sens de *posse* est très faible ici, et nous approchons de son emploi périphrastique (p. 14 sq.).

Comme le montrent les derniers exemples, il arrive souvent que ce qui permet l'accomplissement de l'action exprimée par l'infinitif n'est pas la force du sujet, mais des circonstances

Digitized by Google

hors du sujet. Voici encore des cas où nous remarquons ce détail:

> Accedit illa quoque causa, ut utrumvis (c.-à-d. accepter ou refuser) salvo officio se p o s s e arbitrarentur. Cic., *pro Sex. Rosc.*, 1, 4.

Il faut entendre, non que ces personnes fussent assez influentes pour avoir le droit de refuser, mais que le ton, la manière dont on les a priées de plaider la cause de Sextus Roscius, favorisait un refus honorable. Ce n'est pas: „ils étaient assez forts pour refuser", mais: „on leur procurait l'occasion de refuser".

> Nobiscum versari jam diutius non p o t e s; non feram, non patiar, non sinam. Cic., *Cat.*, I 5, 10.

On pourrait traduire: „tu ne peux plus longtemps vivre avec nous, etc.", mais la vraie pensée est: „c'est moi qui prendrai mes mesures pour t'en empêcher, c'est moi qui te le défends".

> P o s s u m n e scire, quo profectus, cujus sis, aut quid veneris? Plaut., *Amph.*, 346,

c.-à-d. non pas: „ai-je la force de savoir", mais: „me permettrez-vous de savoir, etc.". Ajoutons que dans le dernier exemple il y a une nuance de colère, de menace, et ainsi nous passons insensiblement au deuxième groupe des exemples témoignant de l'évolution de *posse* en latin:

b — s u b j e c t i v i t é

Remarquons en premier lieu que la subjectivité n'est pas la seule chose qui caractérise les cas dont il sera question: presque tous les exemples de cette deuxième catégorie montrent un sens affaibli de *posse*, de sorte qu'il ne faut pas considérer *a* et *b* comme deux groupes coordonnés: *b* renferme plutôt une partie des cas qui se rangent sous *a*, c.-à-d. les cas, où

Digitized by Google

à la force affaiblie de *posse* s'ajoute une idée subjective. La subjectivité se présente de trois façons différentes, selon qu'il s'agit d'exprimer une émotion, une atténuation ou l'éventualité.

α. l'émotion:

> Potestne tibi haec lux, Catilina, aut huius caeli spiritus esse iucundus, cum scias esse horum neminem, qui nesciat te Kalendas Ianuarias Lepido et Tullo consulibus stetisse in comitio cum telo, etc. Cic., *Cat.*, I 6, 15.

L'orateur ne s'informe pas de la force, de la puissance de la lumière, mais il entend exprimer l'étonnement que lui cause la persistance de Catilina à rester à Rome.

> tu, qui cives Romani esse dicerentur, qui a multis cognoscerentur, securi ferire potuisti. Cic., *Verr.*, V 52, 136.

Le sens n'est pas: „tu as eu la force de les frapper avec une hache", mais: „je suis indigné que tu aies été assez cruel pour, etc."

> Non tamen ulla magis praesens fortuna (chance de guérison) laborum est Quam si quis ferro potuit rescindere summum Ulceris os. Virg., *Georg.*, III, 454 (il s'agit de la guérison de la gale).

Ici l'émotion existe non seulement dans l'âme du poète, il la suppose aussi au cœur de celui qui doit ouvrir la plaie; *posse* se traduirait par: „se résoudre à".

> Sin alios fines aliamque capessere gentem Est animus, possuntque solo decedere nostro, etc. Id., *Aen.*, XI, 325.

Posse exprime ici une nuance très subtile, c'est un peu le désir que l'ennemi s'en aille, mêlé à la crainte qu'il ne reste. C'est justement sur les deux derniers exemples que se base W. Gilbert [1]), pour rendre probable, dans Mart., 50, 3, la leçon:

1) Neue Jahrb. f. Philologie, 127 (1883), p. 644.

Digitized by Google

> Meque p o t e s stricto medium transfigere ferro Si nostrum sine te scis caluisse focum,

comme on lit dans quatre manuscrits, tandis que deux autres manuscrits portent *velis* et un seul *putes*. Le fait est que *potes* présente une leçon très acceptable, son sens approche beaucoup de celui qu'il a dans les deux cas cités de Virgile. De plus M. Gilbert fait observer à juste titre que la corruption *potes* > *putes* et puis *velis* est beaucoup plus probable que le changement inverse. Citons encore:

> Etenim quis tam dissoluto animo est, qui haec cum videat, tacere ac neglegere p o s s i t? Cic., *pro Sex. Rosc.*, 11, 32.

Le rôle de *possit* est surtout de laisser entrevoir une pensée sous-entendue: „un tel homme exciterait mon indignation, mon dédain".

β. politesse, atténuation:

> Ut celsitudo vestra p o t e s t habere compertum. Saint-Avit, dans *Mon. Germ. Hist., antiq. auct.*, VI, 2, *p.* 22, *l.* 6.

Il est aisé de voir que *potest habere compertum* n'équivaut pas, dans cet exemple, à: „a eu le pouvoir d'apprendre", bien qu'il ne soit pas inutile de se rendre compte de cette signification originale pour expliquer la nuance de politesse que *potest* exprime: c'est toujours un compliment qu'on fait à quelqu'un en lui reconnaissant un certain pouvoir. Toutefois ne nous arrêtons pas trop à cette idée de „pouvoir", puisque la valeur primitive est très affaiblie. Le rôle de *potest* est surtout de rendre l'expression un peu réservée, d'enlever ce qu'il y aurait d'absolu dans la phrase: „Ut celsitudo vestra habet compertum (pour garder le parfait analytique de Saint-Avit). Le mot exprime donc ce qu'on rendrait en français par: „j'aime à croire, sans doute, peut-être".

Digitized by Google

7. éventualité.

C'est là le sens de *posse* qui a pris une si grande extension en français. Pour exprimer l'éventuel on employait en latin le conjunctivus potentialis, les adverbes *forsitan, fortasse,* et pour rendre l'éventualité, ou plutôt l'„à-peu-près", du nombre: la préposition *ad* et l'adverbe *circiter.* Tout de même il y a dès le latin classique des cas où l'on voit clairement que *posse* est en voie de devenir un auxiliaire de l'éventualité. Choisissons comme exemple une phrase de Cicéron où *posse* est employé trois fois avec cette nuance:

> ... ego autem si omnia, quae dicenda sunt, libere dixero, nequaquam tamen similiter oratio mea exire atque in volgus emanare poterit; deinde quod ceterorum neque dictum obscurum potest esse propter nobilitatem et amplitudinem, ... ego si quid liberius dixero, vel occultum esse, propterea quod nondum ad rem publicam accessi, vel ignosci adulescentiae poterit. Cic., *pro Sex. Rosc.*, 1, 3.

Au premier cas on peut encore expliquer: „mon discours ne sera pas assez puissant (ou plutôt: moi-même je ne suis pas assez puissant) pour que ce discours se fasse connaître", mais le sens principal est: „puisque c'est moi, personne peu considérable, qui parle, il n'y a *pas de chances* que mes paroles s'ébruitent": on nie l'éventualité. Dans le second cas cette idée d'éventualité niée saute aux yeux: on ne saurait accorder un pouvoir a „dictum" qu'en tant qu'il serait permis de le comprendre comme personnifié, et il est évident qu'on veut exprimer cette pensée: „il n'y a *aucune chance* que leur discours reste inconnu". Au troisième cas le mot *poterit* se rapporte à deux infinitifs: *occultum esse poterit,* et dans ce rapport il rend encore l'éventuel, ou même la presque-certitude, et: *ignosci adulescentiae poterit,* où l'on voit, outre l'éventuel, le sens subjectif „avoir des raisons, avoir le droit", dont nous reparlerons plus loin. Nous remarquons que dans ces

Digitized by Google

trois cas où *posse* exprime l'éventualité on se base sur des arguments, sur des circonstances qui rendent possible ou qui favorisent ce que l'infinitif exprime. Ces arguments sont constitués, au premier cas par le mot *mea*, en rapport avec le contexte, où il est parlé du peu d'importance de l'orateur, au second cas par l'expression *propter nobilitatem et amplitudinem*, et au troisième cas par les mots: *propterea quod nondum ad rem publicam accessi*, et: *adulescentiae*. Ce sont ces arguments qui forment la partie objective [1]) de ces exemples, l'orateur tient à dire que ce qu'il avance n'est pas une hypothèse prise en l'air, il appuie sa proposition en évoquant des circonstances qui semblent en favoriser la réalisation, et c'est le rôle de *posse* d'exprimer cette idée-là. Cf. encore:

> Cupididates ... quae possunt esse in eo, qui ... ruri semper habitarit et in agro colendo vixerit? Cic., *pro Sex. Rosc.*, 14, 39: l'argument, la circonstance favorisante est fournie par la relative. — Huc accedit, quod ... in tanta felicitate nemo potest esse, in magna familia qui neminem neque servum neque libertum improbum habeat. Id., *ib.*, 8, 22: c'est la „magna familia" qui empêche, qui rend impossible que tous les membres en soient honnêtes.

Pourtant on trouve déjà en latin des cas où *posse* aide à rendre une hypothèse subjective qui n'est appuyée par aucun argument, et qui est évoquée soit par l'intuition, soit par le besoin de parler sur un ton réservé:

> Mihi ita persuadeo, (potest fieri, ut fallar) eam rem laudi fore. Cic., *Fam.*, 13, 73.

Mais ce sens se voit en latin seulement dans l'expression impersonnelle *fieri potest*, et on ne saurait rendre „*potest* fieri, ut fallar" par „possum falli". Cet état de choses va changer

---

1) Ce qu'il y a de subjectif, c'est le rapport établi par l'orateur entre ces arguments et l'idée exprimée par l'infinitif.

Digitized by Google

dans les langues romanes, cf. *Posso aver fallato* (MANZONI, *Prom. Sposi*, p. 29) et les exemples français que nous citerons plus bas (p. 46).

c — *posse* auxiliaire du futur ou du subjonctif, autrement dit: emploi périphrastique de *posse*.

Les exemples que nous allons citer ici ne sont, au fond, que des cas spéciaux d'une des deux catégories *a* et *b* dont nous venons de parler. Si l'on trouve notre disposition un peu artificielle, disant que nous n'avons pas rangé ces cas à la place qui leur convient selon la logique de la pensée, nous répliquons que nous n'entendons nullement dire qu'on se soit servi de *posse* pour se débarrasser des anciennes formes du futur ou du subjonctif, mais que son sens approche de celui que ces formes exprimaient plus spécialement. Les linguistes modernes comme de Saussure, Meillet, Brunot, nous ont montré le tort qu'on a à attacher une idée limitée, artificielle à des termes grammaticaux comme „futur" et „subjonctif": la forme du futur p. e. n'exprime pas qu'une action future, et l'idée qu'une action se passe dans l'avenir est exprimée non seulement par la forme du futur. Si nous disons donc un peu artificiellement: „*posse* est souvent auxiliaire du futur ou du subjonctif", ce n'est que pour constater un rapprochement d'idées qui peuvent être rendues de deux façons différentes. Remarquons en passant que de temps en temps il peut être utile en grammaire de s'exprimer de la façon ancienne: nul de nous ne saurait se débarrasser d'un seul coup de l'ancienne manière de considérer la langue.

α. Pour en venir maintenant à nos exemples, voici un cas où la signification de *posse* est tellement affaiblie qu'il semble aider à désigner que l'action exprimée par l'infinitif se passera dans l'avenir:

Digitized by Google

hac oratione adducti inter se fidem et ius iurandum dant et regno occupato per tres potentissimos ac firmissimos populos totius Galliae imperio sese potiri p o s s e sperant. CAES., *Bellum Gallicum*, I 3, 7.

Selon Van Wageningen [1]) cette construction a le même sens ici que la „conjugatio periphrastica": *sese potituros sperant*, ce qui est dire, ou peu s'en faut, que *posse* exprime le futur. Mais nous croyons que dans l'exemple de César le sens de *posse* n'est pas tellement affaibli que l'explication de Van Wageningen le ferait croire: on pense encore assez clairement à la force que l'aide de ces trois peuples donnerait aux Helvétiens, et qui leur permettrait de s'emparer de la Gaule. Mais on constate pourtant un certain affaiblissement, et en même temps l'idée apparaît que la prise de la Gaule *aura* lieu, c'est-à-dire l'idée du futur. Dans plusieurs auteurs postclassiques nous remarquons une extension de cette idée:

Ubi vero primum illuxit, senatum et equestrem ordinem in Palatium venientem admisit, atque unumquemque, ut erat aetas, vel patrem vel filium, vel parentem affatus blandissime est. Sed populus in Rostris atque ante curiam, ingentibus eum convitiis lacessebat, sperans deponi ab eo p o s s e imperium quod milites dederant. SPART., *Jul.*, 4. — Suscepto igitur imperio, quum et Philippus se contra Gordianum superbissime ageret, et ille se imperatorem atque imperatorum prolem, et virum nobilissimae familiae recognosceret, nec ferre posset improbitatem hominis ignobilis, apud duces et milites, astante praefecto Metio Gordiano, affine suo, in tribunali processit, sperans p o s s e imperium Philippo abrogari. CAPIT., *Gord.*, 30. — Denique ad vindictam Byzantiorum processit: et quum non putaret recipi se p o s s e muris, receptos alio die omnes milites inermes, armatorum corona circundatos interemit, fracto fœdere quod promiserat. TREB. POLL., *Gall.*, 7. — ... sperans quod Macrianum, qui imperare contra Gallienum cœperat, p o s s e t opprimere. ID., *Triginta Tyranni*, 15.

1) Latijnsch Woordenboek, art. *possum*.

Digitized by Google

On pense à l'accomplissement réel de l'action exprimée par l'infinitif, et pourtant *posse* est loin d'avoir perdu son sens propre: il y a partout l'idée „être en état de". En latin classique on ne trouve cet emploi qu'après *sperare*, plus tard aussi après quelques autres verbes: *putare, videre* [1]).

β. Voyons ensuite les cas où le sens de *posse* avec l'infinitif est proche de celui du subjonctif:

> tamen, ut spatium intercedere posset, dum milites, quos imperaverat, convenirent, legatis respondit diem se ad deliberandum sumpturum. CAES., *Bell. Gall.*, I 7, 6. — Atque ut facilius intellegere possitis, iudices, ea, quae facta sunt, indigniora esse, quam haec sunt, quae dicimus, ab initio res quem ad modum gesta sit vobis exponemus, quo facilius et huius hominis innocentissimi miserias et illorum audaciam cognoscere possitis et rei publicae calamitatem. CIC., *pro Sex. Rosc.*, 5, 14.

On peut presque remplacer *intercedere posset* par *intercederet*, *intellegere possitis* par *intellegatis*, et *cognoscere possitis* par *cognoscatis*. *Posse* approche donc ici d'un auxiliaire du subjonctif, ou, pour mieux dire, il sert à renforcer l'idée exprimée par ce mode (puisque dans les constructions dont il s'agit *posse* lui-même est mis au subjonctif). Notons en passant que dans la phrase de Cicéron le mot joue encore un autre rôle, c'est qu'il ajoute une légère nuance ironique à l'expression: Cicéron, qui sait très bien que les juges n'ont pas besoin de son explication pour être convaincus de l'innocence de son client, fait semblant d'ignorer tout cela en posant son discours comme nécessaire pour donner aux juges les renseignements qu'ils désirent pour „pouvoir" bien décider de la cause.

Cet emploi périphrastique de *posse* était assez fréquent dans les œuvres d'Ovide [2]):

---

1) Cf. C. Paucker, Subrelictorum Lexicographiae Latinae Scrutarium, Revaliae, 1879, p. 50.

2) Cf. S. G. Owen, P. Ovidi Nasonis Tristium Liber Secundus, Oxford, 1924, p. 136.

Digitized by Google

Carmina ne nostris quae te venerantia libris Iudicio possint candidiore legi (pour: legantur). Ov., *Trist.*, II, 80.— Ne timeam gentes, quas non bene summovet Hister, Neve tuus possim civis ab hoste capi. Id., *ib.*, II, 204 (le sens de *posse* est particulièrement faible ici, parce que toute idée de „pouvoir" est absente). —Neve, quibus scribam, possis dubitare, libellos, Quattuor hos versus e tribus unus habet. Id., *ib.*, II, 245. — Nil prodest, quod non laedere possit idem. Id., *ib.*, II, 266.

Parfois *posse* + infinitif y remplace même l'optatif (périphrase fréquente en français moderne):

Atque utinam pro te possent mea vota valere, Quae pro me duros non tetigere deos! Ov., *Trist.*, I 9, 3.

γ. Voici d'autres emplois périphrastiques dans Ovide:

Si fas est homini cum Iove posse loqui. Ov., *Trist.*, V 2, 46. — Sunt mihi, quas possint sceptra decere, manus. Id., *H.*, 5, 86. — Quae possit crines, Phoebe, decere tuas („qui conviendrait à tes cheveux"). Id., *F.*, II, 106. — Sic numquam, quae te spernere possit, ames. Id., *H.*, 4, 168.

Les derniers exemples approchent de ceux où *posse* aide à rendre une émotion, et dont la plupart pourraient d'ailleurs être rangés ici, puisqu'on pense non à la faculté, au pouvoir de faire ce que l'infinitif exprime, mais à cet infinitif lui-même (cf. p. 9 sq.).

Pour montrer la tendance du latin vulgaire à étendre cet emploi périphrastique, nous citons quelques constructions de la Mulomedicina Chironis et de son imitateur Vegetius [1]) dont la comparaison est instructive:

quantum 4or digiti possunt capere. *Mul.*, 65, 24; quantum quattuor digiti comprehendunt. Veg., 68, 1. — ut cutis at pulpas adhaerere possit. *Mul.*, 17, 14; ut cutis ad palpas adhaereat. Veg., 173, 10. — ne flecti possit. *Mul.*, 177, 2; ne iterum dissipetur. Veg., 129, 11. — venae ... videri possunt. *Mul.*, 123, 4; appareant venae. Veg., 183, 21. — scias eum vivere non posse. *Mul.*, 68, 15; scias eos iam morti esse vicinos. Veg., 71, 4.

1) cf. S. Grevanda, Untersuchungen zur Sprache der Mulomedicina Chironis, Lund, 1926, p. 80.

Digitized by Google

Chapitre III

Posse en latin sans infinitif

1. Il s'agit ici des phrases du type *in bello multum posse*, c'est-à-dire des cas où *posse*, ne s'appuyant pas sur un infinitif, a encore gardé clairement le souvenir de son origine: on pense toujours à une certaine puissance, une certaine influence. On peut rendre *in bello multum posse* par: „être très puissant dans la guerre", et *plurimum apud aliquem posse* par: „avoir une très grande influence auprès de quelqu'un". Au premier abord ces constructions semblent donc assez faciles à expliquer. Seulement, après quelque réflexion, nous nous apercevons qu'il y a ici une difficulté à résoudre: c'est le passage de *potis esse* > *posse* comme verbe intransitif à l'état de verbe transitif. Comment en est-on arrivé à joindre un *objet* à „potis esse"? Car il semble bien que ce nom convienne à *multum* et *plurimum* dans les constructions citées.

Avant d'aborder cette question, nous donnerons quelques exemples pris dans des textes du latin classique:

> a me autem ii contenderunt, qui apud me et amicitia et beneficiis et dignitate plurimum possunt. Cic., *pro Sex. Rosc.*, 1, 4. — Quo populus Romanus nihil vidit indignius nisi eiusdem viri mortem, quae tantum potuit, ut omnes cives perdiderit et adflixerit. Id., *ib.*, 12, 33. — Criminis confictionem accusator Erucius suscepit, audaciae partes Roscii sibi poposcerunt, Chrysogonus autem, is qui plurimum potest, potentia pugnat Id., *ib.*, 13, 35. — Itaque cum multis ex rebus intellegi potest

Digitized by Google

maiores nostros non modo armis plus quam ceteras nationes verum etiam consilio sapientiaque potuisse, tum ex hac re vel maxime, quod in impios singulare supplicium invenerunt. ID., *ib.*, 25, 69. — Dumnorix gratia et largitione apud Sequanos plurimum poterat. CAESAR, *Bell. Gall.*, I 9, 3. — Quid scammoniae radix ad purgandum, quid aristolochia ad morsus serpentum possit. CIC., *Div.*, I 10, 16. — ... tuto enim quantum vult potest, qui se nisi quod debet non putat posse. SEN., *Ep.*, 90, 4.

La première chose qui nous frappe en lisant ces phrases, c'est que tous les objets qui se sont joints à *posse* sont des pronoms neutres: *plus, plurimum, quid, tantum, quantum.* Or il y a en latin d'autres verbes intransitifs qui dans certains cas peuvent prendre un tel complément, p. e. *lacrimare* et *gemere:*

At pius Aeneas,... multa gemens magnoque animum labefactus amore, etc. VIRG., *Aen.*, IV, 395.

Pour expliquer de pareilles constructions on peut alléguer le fait que dans ces verbes il y a déjà une idée transitive, puisque *lacrimare* équivaut à *lacrimas fundere,* et *gemere* à *gemitum dare.* Et quand on veut clairement exprimer cette idée transitive, c'est-à-dire l'idée que le résultat de l'action est perceptible, le langage latin se donne le droit de faire sortir du verbe le mot indiquant ce résultat: *multa gemere, multa lacrimare,* et même: *multas lacrimas lacrimare.* Nous croyons que l'origine de la construction „*posse* + complément" est analogue à ces tournures où entrent *lacrimare* et *gemere. Posse,* de même que son synonyme *valere,* renferment aussi une idée transitive, puisque pour *posse* on peut dire „potentiam habere", et pour *valere:* „valorem habere". Et pour mettre en évidence cette idée, le latin ajoute souvent un pronom neutre à ces verbes:

... esse nonnullos, quorum auctoritas apud plebem plurimum valeat, qui privatim plus possint quam ipsi magistratus. CAES., *Bell. Gall.*, I 17, 1.

Digitized by Google

Ces compléments de *posse* doivent donc être considérés comme des „objets intérieurs" („inneres Objekt" [1])).

Il faut reconnaître que pour *lacrimare* et *gemere* la valeur transitive est plus forte, puisque le résultat de l'action est concret (lacrimas) ou du moins très perceptible (gemitum), tandis que le résultat de *posse* et de *valere* est abstrait, et ne se fait sentir que lorsque le „pouvoir" ou la „valeur" sont exercés. C'est sans doute à cause de cela, que *posse* et *valere* ne prennent comme complément que des pronoms, et qu'on ne dit pas: „potentiam posse", ni „valorem valere", comme on dit „lacrimas lacrimare". Il faut ajouter que cette construction a pris une extension considérable avec *posse*, tellement que dans presque tous les cas où *posse* ne s'appuie pas sur un infinitif, il y a un pronom complément. Il semble que le verbe ait eu de très bonne heure un sens faible, de sorte qu'il a presque toujours besoin d'un autre mot pour exprimer une idée complète (cela est encore un témoignage à ajouter à ceux que nous avons nommés plus haut, p. 7 sq.).

Les cas sont assez rares, où *posse* avec son sens de „fort, influent", est employé sans infinitif et sans complément. Il y a d'abord dans les auteurs de comédies l'expression *non possum quin:*

> Non enim possum quin exclamem: euge, euge Lysiteles. PLAUTE, *Trin.*, 705, vers que Cicéron reprend: Non possum, quin exclamem, ut ait ille in Trinummo. CIC., *de Or.*, II 10, 39 [2]),

---

1) cf. Kühner-Stegmann, Ausführliche Grammatik der Lateinischen Sprache, II, 1, p. 274—285.

2) Le fait que Cicéron dit la source où il a puisé prouve que l'expression lui semble archaïque. Aussi, quand il veut lui-même exprimer cette idée, il aime mieux dire, en ajoutant *facere*: „non possum facere quin (ut non)": *Facere non potui, quin tibi voluntatem declararem meam.* CIC., ep., VI 13, 1. — *Ut nihil ad te dem litterarum, facere non possum.* ID. Att., VIII, 14.

Digitized by Google

et puis les exemples suivants:

> Nam qui non potest (selon Piderit[1]): „wer unfähig ist") qui vitiose facit, quem denique non decet, hunc, ut Apollonius iubebat, ad id quod facere possit detrudendum puto. Cic., *De Or.*, I 28, 130.— nec magis ad eos deterrendos, qui non possent, quam ad vos, qui possetis, exacuendos accomodavi orationem meam. Id., *ib.*, I 29, 131. — nam neque is, qui optime potest, deserendus ullo modo est a cohortatione nostra, neque is, qui aliquid potest, deterrendus. Id., *ib.*, II 20, 86. — magnum numerum equitatus suo sumptu semper alere et circum se habere, neque solum domi, sed etiam apud finitimas civitates largiter posse. Caes., *Bell. Gall.*, I 18, 6.

D'ailleurs il ne faut pas s'exagérer la valeur transitive de *posse* dans les constructions du type: *in bello multum posse.* Nous avons déjà remarqué que le complément y est toujours un pronom, la force transitive n'est pas assez vive pour que *posse* prenne un substantif comme objet. Et au fond la différence n'est pas bien grande entre: „largiter posse" et „multum posse". Entre ces deux expressions on peut mettre l'exemple que voici:

> Quotiescumque filium tuum video, ... polliceor ei studium meum ... sine ulla exceptione ...; gratiam autem cum hac exceptione, quantum valeam, quantumque possim. Cic. *Fam.*, VI 5, 1:

quantum est pour la forme un pronom, mais il a un sens adverbial, comme en vieux-français: „quanque porrai" et en français moderne: „autant que je pourrai", cf. néerlandais: „voorzover ik kan".

En latin postclassique nous avons trouvé un seul exemple, où *posse* au sens de „être fort, influent" n'a ni un infinitif, ni un pronom complément direct:

> Deos putas pro Romanis posse. Cypr., *De Idol. Vanit.*, 4.

---

1) Cicero, De Oratore, p. p. Dr. K. W. Piderit, Leipzig, 1886, I, p. 133, n. 14.

Digitized by Google

2. Nous venons de parler de constructions, où *posse* a gardé assez vivement son sens primitif: „être puissant, influent". Il y a une autre catégorie d'exemples, où *posse* sans infinitif a une signification beaucoup plus faible:

> Ne doleam? qui potest? Cic., *Att.*, XII 40, 2. — Cuperem equidem utrumque, si posset. Id., *Tusc.*, I 11, 23. —Dignitatem nostram, ut potest in tanta hominum perfidia, retinebimus. Id., *Ep.*, I 2, 4. — Non, non sic futurum est, non potest. Ter., *Ph.*, 303 [1]).

Il faut remarquer, qu'il s'agit ici de locutions très concises, où l'esprit a une tendance à ajouter un infinitif (le plus souvent „fieri") pour rendre l'expression plus claire (cf. *ut solet, ut assolet*). Nous sommes très proches des cas où il est permis de parler d'un infinitif sous-entendu:

> Illis virtutem non reliquēre neque poterant (sc. relinquere, cité par Van Wageningen, o. c.).

Voici une phrase où *potest* n'est combiné avec un infinitif qu'en apparence:

> Nemo non etiam hominis caussa pati potest, quod in caussa Dei pati dubitat. Tertull., *ad Mart.*, 6.

Kellner donne à tort la traduction: „Ein jeglicher ist im Stande, etc.". Mieux vaut la version anglaise (Ante-Nicene Christian Library, vol. XI): „One may even suffer in the cause of a man what he hesitates to suffer in the cause of God", c.-à-d.: *potest* = *fieri potest, ut.*

Nous sommes également assez proches de la construction „*posse* + infinitif" dans les cas, ou le sens est obscène:

> Inachiam ter nocte potes. Hor., *Epod.*, 12, 14.

L'infinitif désignant l'action obscène est supprimé à dessein,

---

1) cf. Kühner-Stegmann, o. c., II 2, p. 554, Anm. 2.

Digitized by Google

par convenance, on laisse au lecteur le soin d'ajouter mentalement ce qu'on a de l'aversion à exprimer. Néanmoins ce cas est intéressant parce que c'est le seul où *posse*, pour la forme du moins, soit un véritable verbe transitif, avec un substantif pour complément direct.

Digitized by Google

B. POUVOIR EN VIEUX-FRANÇAIS

Chapitre IV

Pouvoir en vieux-français avec infinitif

1. Nous allons suivre d'abord *l'emploi* de ce verbe comme nous l'avons fait pour le latin, et nous verrons que son développement ultérieur se présente le plus souvent comme une extension, parfois comme une restriction de la construction latine.

Pour rendre l'idée „être capable de", *posse* a perdu ses synonymes *queo, polleo,* qui ont complètement disparu, et *valeo,* qui a subsisté, mais avec un sens tout autre.

On pourrait donc s'attendre à ce que *pouvoir* au sens de „être capable" ait étendu son domaine. Et pourtant nous constatons ici plutôt une restriction; la cause en est que le nombre des synonymes analytiques, dont nous parlerons plus loin (chap. VII p. 96) a augmenté, ce qui, à son tour, s'explique par le fait que *pouvoir* s'est considérablement étendu pour exprimer des significations moins concrètes, des nuances subtiles.

Nous parlerons donc en premier lieu des cas où le sens de *pouvoir* présente un affaiblissement pur (j'entends: un affaiblissement sans autre idée accessoire), puis des cas où cet affaiblissement comporte un sens subjectif, et enfin des phrases où le verbe s'est tellement vidé de son sens propre qu'on a le droit de parler d'un emploi périphrastique.

Digitized by Google

a — affaiblissement pur

Nous avons vu (p. 3 sq.) que *pouvoir*, suivi d'un infinitif, veut dire à l'origine: „être assez fort, assez influent pour faire ce que cet infinitif exprime". Or cette force, cette puissance est une condition nécessaire à l'accomplissement de l'action exprimée par l'infinitif, et nous voyons donc que par la fréquence d'emploi le sens primitif devient de plus en plus vague, et qu'on ne garde plus que l'idée: „condition, circonstance quelconque, nécessaire à faire l'action dont il s'agit".

Il va de soi, qu'on trouve encore plusieurs exemples où l'idée originale de *potis* est sensible:

> et Ewruins ott en gran dol, porr o que ventre no ls en p o t h. *Saint Lég.*, *v.* 64: „il n'était pas assez puissant". — Super li piez ne p o d ester, Que toz los at il condemnets. *ib.*, *v.*165.— Plus tost i vint qui plus tost i p o u t curre. *Al.*, 103, *b.* — De cex quil suelent guerroier Se prist li dus a porpenser, K'ainc ne se p o t vers ex tenser. *Ille*, 1412. — Tant con cevax le p o t porter. *ib.*, 6455. — Je ne me p u i s mes sostenir, Si sui atainz et sormenez. *Yv.*, 6300. — Es logis des chrétiens fut trouvé un varlet gennevois, qui étoit couché en herbe, tout malade de fievres et de chaleur, et ne p u t aller jusques aux vaisseaux. Froiss., 101, 1. — Ils sont mes prisonniers, je les p u i s mener là où je vueil. Id., 350,2. — et à peine les p o u v o i t aider le roi de France. Id., 221,1.

Mais ce sens concret est beaucoup plus rare en français qu'en latin (surtout dans les phrases affirmatives; dans les phrases négatives le verbe garde plus clairement son sens propre, parce qu' ici une confusion avec les sens secondaires est moins possible: les verbes à nuance subtile se prêtent moins souvent à la négation que ceux qui ont un sens très net). Et nous voyons foisonner les phrases où *pouvoir* fait penser à une „condition nécessaire" autre que l'influence ou la puissance. Cette condition peut se présenter sous plusieurs formes, elle peut être p.e.:

Digitized by Google

la bonne santé:

... et disoit qu'il étoit malade et qu'il ne p o u v o i t chevaucher. FROISS., 133,1.

la force morale, la force persuasive, l'ascendant qu'on a sur quelqu'un, l'empire sur soi-même:

... si io returnar l'int p o i s. *Serm.* — Ni ule cose non la p o u r e t omq pleier. *Eul., v.* 9. — Plurent si oil ne sen p u e t astenir. *Al.*, 45, *b.* — Nus me li p u e t faire cuidier, Que autre li poïst aidier. *I Jv.*, 5081. — tenir ne me p o i, Qu'adonc Deduit veoir n'alasse. *Rose*, 710. — E quant tu ne p o r r a s l'enui Sofrir en ton lit de veillier. *ib.*, 2508. — Si se pensse (sc. li chevaliers) ... Comment p o r r a sans li durer. *Vergi*, 290. — Et li dus ... est de son cuer a malese, Si que plus ne se p o t tenir De sa volenté descovrir. *ib.*, 633.

la sagesse, l'intelligence, l'aptitude:

Cosel queret, nou vos p o e m doner; Queret lo Deu, qui vos p o t coseler. *Sponsus*, 72 *sq.* — Si les fit on séjourner à Paris pour ... regarder qui p o u r r o i t être chef souverain de ce voyage. FROISS., 58, 2.

les connaissances:

Alques vos ai dit de raizon que Jesus fist por passion; tot nol vos p o i s eu bien compter, nol p u o t nulz huom de medre nez. *Pass.*, 112, *c d.* — Je m'en laissai informer par les dits chevaliers et écuyers qui au dit voyage furent, à la fin que plus justement en p u s s e écrire. FROISS., 81, 2.

la tranquillité de l'esprit ou de l'âme:

Car qui aimme, est an grant porpans, N'onques ne p u e t prandre buen some. *Yv.*, 2757. — Si qu'el sache que reposer Ne p u e z en lit por s'amistié. *Rose*, 2531. — Douz Dieus! et je l'amoie tant ... Qu'aillors ne p o o i e pensser Nis une eure ne jor ne nuit. *Vergi*, 748. — Veoir ne la p u i s; mon cuer à mort la hait. VILLON, *Test.*, 1603 (un sentiment de répugnance).

Digitized by Google

la concordance des opinions dans une assemblée:

> et fut-on sur cel état en conseil plus de quinze jours que on ne p o u v o i t être d'accord. FROISS., 163, 2. (cette phrase présente en même temps un cas d'emploi périphrastique de p o u v o i r, cf. p. 55).

Bien souvent il s'agit d'une circonstance qui ne dépend pas du sujet, mais qui néanmoins est nécessaire à l'accomplissement de l'action. Cette phase représente un progrès dans l'affaiblissement de *pouvoir:* on ne pense plus à la puissance intérieure, à l'influence du sujet, mais à des conditions hors du sujet qui lui permettent ou (dans les phrases négatives) l'empêchent d'exécuter ce que l'infinitif exprime:

l'instrument, le moyen, un endroit convenable, etc.:

> „Hor at perdut (scil. Saint Léger) don Dieu parler (c.-à-d. ses lèvres et sa langue); Ja nen p o d r a t mais Dieu loder". *Lég., v.* 162. — Tant en retient dont son cors p u e t guarir. *Al.,* 20, *d.* — Fait lui son lit o il p u e t reposer. *ib.,* 47, *b.* — il a quitté un tel prinsonnier qui bien p o u o i t paier dis mille moutons d'or. *Chron.,* 223. — Or avant, dist lors Aymerigot; ou nous p o u r r o n s nous a ce commencement logier pour nous recueillir? *ib.,* 267. — A l'endemain, ensi que li princes l'avoit ordené, reversa uns grans pans dou mur . . . Cil de piét y p o o i e n t bien entrer par la tout a leur aise, et y entrerent. *ib.,* 250. — vos p o e z Aler, quel part que vos volez, Et je sui ci anprisonee. *Yv.,* 3591 (on pense au libre usage des membres). — Heureux étoit qui se p o u v a i t sauver ni échapper par quelque voie que ce fût. FROISS., 268,1.

Il arrive aussi que „la circonstance nécessaire", prenant une nuance plus intime, semble favoriser, ou même causer, provoquer ce que l'infinitif exprime:

> et preparavit dominus un edre sore sen cheve, quet umbre li fesist e repauser s'i p o d i s t. *Valenc.,* 9: le lierre y est planté exprès pour que Jonas puisse s'asseoir à un endroit ombragé. — Car dames i ot tes nonante, . . . Si s'i p o o i e n t solacier Et

Digitized by Google

d'acoler et de beisier. *Yv.*, 2447. — Dame, par ce savoir p o e z Que ne sui gueires renomez. *ib.*, 4619: „cela vous montre, cela vous prouve, etc."

Le rapport intime que *pouvoir* établit ici entre le sujet et l'infinitif nous montre qu'insensiblement commence à s'introduire une nuance subjective.

Cette idée de subjectivité naissante se trouve aussi dans les cas où la condition nécessaire est:

le consentement de quelqu'un:

Et dit (sc. Laudine): Biaus sire! comander Me p o e z, quanque buen vos iert. *Yv.*, 2557: „je vous donne la permission de, etc." Si toutefois le consentement ne dépend pas de la personne qui parle, le sens subjectif reste absent: selon leur loi ils (les Turcs) n'en (du vin) p e u v e n t ni osent nuls boire. FROISS., 238,2.

Voici un exemple où il est permis de voir la réunion de deux nuances:

Se nus de mon aler t'apele, Par devers l'uis de le capele Me sui emblés, ce p o r a s dire; Ensi t'en p o r a s escondire. *Ille*, 1949: „je te donne la permission", et en même temps: „cette réponse te sera un moyen de satisfaire les questionneurs".

Constatons, avant de passer à la subjectivité de *pouvoir* en français, que le nombre des cas d'affaiblissement pur a beaucoup augmenté depuis le latin.

Et puis, pour compléter la définition que nous avons donnée d'„affaiblissement pur", rendons-nous compte, que dans tous ces cas „je p e u x faire" équivaut à: „je ferai si je veux", constatation qui nous sera utile quand il s'agira de distinguer p. e. les cas où *pouvoir* a un sens éventuel.

b — s u b j e c t i v i t é

On remarque que pour exprimer une idée subjective, une émotion, on choisit très souvent des mots qui se vident de leur

Digitized by Google

sens. C'est ainsi que les interjections, mots affectifs par excellence, dérivent de mots qui avaient d'abord un sens intellectuel très précis, mais qui ont perdu ce sens (ou peu s'en faut) par la fréquence de leur emploi. Citons comme exemples les interjections: *voyons! allons!* dont la disparition du sens intellectuel se voit bien dans des phrases telles que: *allons, venez, mon enfant!* (puisque les verbes *aller* et *venir* ont des sens contraires), et *hélas,* dont la naissance se fait voir dans la Vie de Saint Alexis:

> Ta l a s s e medre si la reconfortasses. *Al.*, 90, *d*: *las* a encore le sens précis de „fatigué, malheureux." — Respont la medre: L a s s e! qu'est devenuz? *Al.*, 22, *b*: le sens approche de notre interjection *hélas,* mais la forme féminine dénonce encore le caractère adjectif du mot, quoiqu'il s'agisse ici d'un „chier fil" (cf. le vers précédent). — A! l a s, pechables, com par fui avoglez! *Al.*, 79, *d*: ici on peut dire que *las* équivaut à *hélas,* puisque le sens „malheureux" est exprimé par *pechables.* La combinaison „hé! las" se trouve pour la première fois dans Conon de Béthune: H é ! l a s, dolanz, je ne sai tant chanter. CON. DE BETH., II, 25.

Le verbe *pouvoir* peut être comparé à ces mots qui ont fourni les interjections: lui aussi se montre dans bien des phrases avec un sens très affaibli, et c'est ainsi que, étant en voie de se vider de son sens intellectuel, il est apte à rendre un sens affectif, une nuance subjective.

Nous avons signalé un commencement de subjectivité dans les deux derniers cas de l'affaiblissement pur, c.-à-d. là où il s'agit d'un rapport très intime entre le sujet et l'infinitif, et du consentement de celui qui parle.

Maintenant nous allons passer en revue des cas où cette idée est plus claire. Comme pour le latin, on peut les diviser en trois catégories:

α. un jugement personnel ou une émotion.

Digitized by Google

Il convient ici de parler d'abord des articles [1]) que Tobler consacre à l'emploi de notre mot dans des phrases telles que:

> Mainte mort ai sofert por lui (le dieu d'amor) et por s'amor, Dont ainc ne p u s (= puis) morir, mais vivre en grant dolor. *De Venus la deesse d'amor* [2]), 208, *b*.

L'éditeur Foerster comprend ces vers comme une nonchalance. Il les explique en les comparant aux vers 3567 sq. de la *Chronique rimée* de PHILIPPE MOUSKET:

> Fist tenir droites lois, Et d e f f e n d i louiers a prendre, Mais droit faire et aprendre Et siervices guerredoner Et droite disme a dieu donner.

Après le mot „Mais" il faut sousentendre non pas le verbe „deffendi", mais justement le contraire: „ordona". Et ainsi, selon Fœrster, dans les vers cités de *Venus* la phrase complète serait: ... Dont ainc ne p u i s morir, mais d o i vivre en grant dolor. Tobler pourtant admet que dans la fin de la phrase on pourrait sous-entendre encore *puis*, de sorte que la construction ne présenterait qu'une simple contraction un peu libre: ce dernier *puis* aurait la signification subjective „j'ai des raisons pour".

Parlant du vers 5480 de *Ille et Galeron: Mout me p o r a i tenir por vil Se je ne vois Ganor secorre,* Tobler appuie son point de vue en citant des exemples à partir du 11e siècle où ce sens est très clair; en voici quelques uns:

> E! gentils om, com dolente p u i s estre! *Al.*, 96, *c*. — E se vis en estort, deu en p u r r a loer. *Rou*, II, 3111. — E Oliver qu'il tant p o e i t amer. *Rol.*, 2216.

Gaston Paris [3]) avait donné avant Tobler une autre explication du vers cité de Roland, il croyait que le sens en était:

1) Vermischte Beiträge zur Französischen Grammatik, III, 13 sq., et Herrigs Archiv, 91, 107 sq.

2) p.p. Fœrster, Bonn, 1880.

3) Extraits de la Chanson de Roland, p. 96, n. 81.

Digitized by Google

„Olivier qu'il aimait autant qu'il pouvait", ou bien: „qu'il aimait tant".

Notre opinion est que Tobler a raison. Aucune des deux significations proposées par Gaston Paris n'est acceptable: l'idée „autant qu'il pouvait" n'est pas rendu en vieux-français par „tant poeit", mais par *quanque pot.* Et le sens „qu'il aimait tant" donnerait à *pouvoir* la valeur très vague d'un verbum vicarium tel que *faire* dans *faites moi escolter!* (= écoutez-moi!) et *to do* dans la négation et l'interrogation anglaises. Or, ce sens vague de *pouvoir,* nous le constaterons pour certains exemples de la fin du 14e siècle (cf. p. 55), mais nous ne l'avons pas trouvé dans les textes antérieurs. Nous donnons donc la préférence à l'explication de Tobler, d'autant plus que ce sens subjectif de *pouvoir:* „avoir des raisons pour" est très fréquent en vieux-français, comme l'attestent les exemples qui vont suivre. Il va de soi que dans tous ces cas *pouvoir* n'est pas de la même force, et que dans le vers de *Roland* p. e. le sens „avoir des raisons" n'est plus aussi clair qu'au vers 109, *e* de la *Vie de Saint Alexis* (cité plus bas). Aussi Bédier, dans son édition de la *Chanson de Roland,* traduit-il le vers 2216 par: „et Olivier qu'il aimait tant", mais ce n'en est pas la valeur exacte. Si dans les vers de *Venus: Dont ainc ne p u i s morir, mais vivre en grant dolor,* on trouvait la contraction, admise par Tobler, un peu trop libre, on pourrait accepter pour ce seul cas la leçon *vif* pour *vivre* (également proposée par Tobler), mais nous croyons que ce n'est pas nécessaire: l'emploi simultané d'un seul mot dans deux acceptions différentes est une licence que l'ancien français ne rejette pas.

Voici d'autres exemples, qui viennent s'ajouter à ceux de Tobler:

> Par nule guise ne l'en p u e t om blasmer. *Al.,* 47, *e.* — E l'aneme en est enz el paradis Deu: Bien p u e t liez estre qui si est aloez. *ib.,* 109, *e.* — Qui at pechiet bien s'en p u e t recorder:

Digitized by Google

Par penitencie s'en puet tres bien salver. *ib.*, 110, *a*. Cet exemple n'est pas tout à fait sûr: la strophe 110 de Saint Alexisne se trouve que dans les deux manuscrits L (Lampspringe, à présent Hildesheim) et A (Ashburnham), dont L porte au vers *a: pot* et A: *deit*. L est probablement antérieur à A, et le changement de *pot* en *deit* accentuerait le sens subjectif de *pot* dans L, mais le scribe de L peut aussi s'être trompé, induit en erreur par le mot *pot* du vers qui suit. — Dist li paiens: Mult me p u i s merveiller De Carlemagne, ki est canuz et vielz. *Rol.*, 537. — Mes de ce vos p u i s fol clamer, Quant vos le m'avez tant celé. *Yv.*, 584. — Bien p u i s dire, quant je nel voi, Que antre nos s'est ceanz mis Ou fantosmes ou anemis. *ib.*, 1218. — Ainz s'est logiee an un franc leu, Don nus ne li p u e t feire tort. *ib.*, 1405. Il s'agit ici du jugement personnel de celui qui parle: „il n'y a aucune raison de reprocher à l'amour sa démarche". — Et dit: „Por fol me p u i s tenir, Quant je vuel ce que ja n'avrai. *ib.*, 1428. — Lors p o r r o i z dire tot a droit, Que mariër vos covandroit. *ib.*, 1853. L'expression „tot a droit" renforce l'idée rendue par „porroiz". — „Or primes", fet il, p u i s je dire, Que li miens diaus et la moie ire A la vostre dolor passee. *ib.*, 3607. — Car an tanz leus estoit plaiiez, Que bien p o o i t estre esmaiiez. *ib.*, 4560. — Si p o o i t estre an grant esmai Pucele an bois et sanz conduit Par mal tans et par male nuit Si noire, qu'ele ne veoit Le cheval, sor qu'ele seoit. *ib.*, 4850. — Si se p o o i e n t esjoïr Mout de li veoir et oïr; Car il n'avoient plus d'anfanz (c.-à-d.: ils n'avaient pas d'autres enfants qu'elle "). *ib.*, 5371. — Et lor escu n'estoient mie Tel, que rien an ostast espee, Tant fust tranchanz et aceree. Et por ce se p o o i t mout fort Mes sire IJvains doter de mort. *ib.*, 5625. — P o r r a IJvains p a r r e i s o n dire, Se la soe partie est pire, Que cil li et fet let ne honte, Qui antre ses amis le conte,... A v r a i l d r o i t, se il se plaint? *ib.*, 6095. A remarquer „par reison" et „avra il droit", qui viennent accuser le sens de p o u v o i r. — me convient eslongier De la millor de totes les vaillans, Si em p u i s bien faire voire vantance, Ke je fas plus por Dieu ke nus amans. Con. de, Béth., V, 5.— Ses maus si est bien empleiez, Car il p u e t tost santé atendre, S'en doit estre sa dolor mendre. *Rose*, 956.— Je me p u i s bien tenir a lent Quant de mon cuer sui si lointiens. *ib.*, 2312. — Je me p u i s bien por fol tenir Quant j'ai mis mon cuer en tel leu Don ja n'avrai joie ne preu. *ib.*, 2482. — j'esgart vostre contenance et de cointise et d'autre rien, a qoi l'en p u e t

Digitized by Google

savoir mout bien que vos amez ou que ce soit. *Vergi*, 252. — Par trop amer n'ay riens vendu, Qu'amis me p u i s s e n t reprouchier Au moins qui leur couste moult chier. VILLON, *Test.*, 188. — Amour dure, ... Nommer que p u i s de ma desfaçon seur. ID., *ib.* 945. — Voici deux exemples où *pouvoir* a le sens subjectif de „avoir le droit": car à toutes ces choses je fus, si en p u i s bien parler. FROISS., 2. — Pour quoi nous tiennent il en servitude? Et si venons tous d'un pere et d'une mere, Adam et Eve. En quoi p o e n t il dire ne monstrer que il sont mieux signeur que nous? *Chron.*, 296.

Dans tous ces cas nous constatons que *pouvoir* fait penser à une circonstance favorisant le procès exprimé par l'infinitif, par conséquent un rapport intime entre le sujet et l'infinitif, et à cette idée s'ajoute un jugement personnel.

Il s'agit également d'une opinion individuelle quand *pouvoir* sous-entend l'idée d'une ferme conviction que ce qu'on avance se réalisera. Le mot produit alors un effet stylistique remarquable, parce qu' au fond on dit moins que ce qu'on ne pense. Ce sont le contexte et le ton qui font valoir le véritable sens:

(Lunete vient d'implorer l'aide d'IJvain, qui lui répond:) Demain atandre me p o r r o i z, Apareillié lonc ma puissance, De metre an vostre delivrance Mon cors, si con je le doi feire. *Yv.*, 3724. L'idée non exprimée est: „je vous assure que je serai présent". — Ore a mes sire IJvains sa pes, Si p o e z croire, qu'onques mes Ne fu de rien nule si liez. *ib.*, 6800. — N'aimme pas, ce p o e z savoir, L'ome qui le voldroit avoir Honi et qui sa mort desirre. *ib.*, 6067. — Et si avoit un tel eür (sc. la pierre), Que cil p o o i t estre asseür Trestot le jor de sa veüe Qui a jeün l'avoit veüe. *Rose*, 1080. — Si p o ë z bien croire que en tel presse et en tel peril il en y avoit des mors et des reversés grant fuison. *Chron.*, 243.

Parfois on ajoute le verbe *devoir* pour expliquer le sens sous-entendu de *pouvoir:*

Et si ... ils (les chrétiens) en parloient et devisoient, vous p o u v e z et d e v e z croire et savoir légèrement que les Sarrasins,

Digitized by Google

lesquels étoient en la ville d'Auffrique . . . aussi en parloient entre eux et devisoient. Froiss., 81, 1.

Souvent ces constructions produisent un effet d'ironie malicieuse:

(La sœur aînée dit à sa cadette qui venait réclamer sa part de l'héritage:) Ja tant preechier ne savras, Que rien an porz por preechier. Tote an p o r r a s de duel sechier. *Yv.*, 5964. — Narcisus . . . Fust aspreiez encore un jor, E eschaufez de tel amor Don il ne peüst joie atendre; Si p o r r o i t savoir et entendre Quel duel ont li leial amant Que l'en refuse si vilment. *Rose*, 1464.

Dans ces derniers exemples on indique un chagrin comme si c'était un plaisir, puisque *pouvoir* fait au fond penser à une puissance, une permission, etc., à une chose enfin dont on est content. On peut remplacer *porras* et *porroit* par *devras* et *devroit* sans changer le véritable sens, mais alors l'ironie disparaît.

Un deuxième groupe de tournures où *pouvoir* implique un jugement personnel, une émotion, est celui où il s'agit d'exprimer avec force un superlatif. C'est ce qu'on peut faire en renforçant un comparatif:

Or sui si graime que ne p u i s estre plus. *Al.*, 22, *e*. — P u e t ele donques mix deçoivre Et p u e t ele donc mix träir? *Ille*, 1334. —Sa seror li vaura doner, Miex ne le p u e t il mariër. *ib.*, 1419.— An tel (meniere) que graindre estre ne p u e t. *Yv.*, 2025. — Certes, il ne se p o o i t miauz De toi vangier an nule guise. *ib.*, 4186: „je t'assure que c'est le meilleur moyen de se venger de toi". — Ainz avroiz eü tont de honte Que plus n'an p o r r i i e z avoir. *ib*, 5221. — Ne plus bel leu por soi joer Ne p o r r o i t il mie troer. *Rose*, 614: „l'endroit qu'il avait trouvé état celui qui convenait le mieux à s'amuser". — Tant a meffait (sc. Jésus) que plus ne p u e t. *Palat.*, 724: „c'est le plus grand méfait qu'on puisse commettre".

Digitized by Google

On trouve ces constructions déjà en latin:

> cum praesertim nihil esset, quod aut patri gratius aut sibi jucundius aut re vera honestius facere posset. Cic., *pro Sex. Rosc.*, 18, 51. — illud, quod coepimus, videamus, quo certius argumentum odii reperiri nullo modo potest. ID., *ib.*, 19, 52: „c'est l'argument le plus fort qu'on puisse trouver".

Il convient de discuter ici l'article que Tobler consacre [1]) aux expressions: *plus tost que pot, au plus tost que pot, com plus tost pot.*

Diez [2]) invoque le fait que le superlatif de l'ancien français se passait bien souvent de l'article pour prouver que les trois constructions contiennent un superlatif, et il compare *com il ainz pot* et *plus tost que pot* à *quam celerrime potuit,* qui exprime la même idée.

Tobler s'oppose à l'opinion de Diez en expliquant *plus tost que pot* et *com plus tost pot* comme des comparatifs. Il constate d'abord que *plus tost que pot* ne veut pas dire: „plus vite qu'il ne pouvait", car non seulement ce serait une contradiction par trop évidente, mais encore le vieux français plaçait déjà régulièrement la négation après un comparatif, et on aurait donc dit: „il coroit plus tost que non pot". Ensuite Tobler donne comme son opinion que dans *plus tost que pot* et *com plus tost pot* les mots *que* et *comme* sont pronoms relatifs sans antécédent, donc: il courait „plus vite" (c.-à-d. en accélérant sa marche) autant qu'il pouvait.

Sans doute Tobler a réfuté d'une façon efficace l'acception de *plus tost que pot* comme un comparatif ordinaire. La vieille langue, tout en jouissant d'une grande liberté dans l'expression, n'aurait pas toléré un nonsens évident comme „il courait plus vite qu'il ne pouvait". Toutefois on ne saurait être trop circon-

---

1) Vermischte Beiträge, I, p. 176.
2) Grammatik der romanischen Sprachen, Bonn, 1877, III, 12.

Digitized by Google

spect en avançant que telle ou telle expression n'a jamais existé parce qu'elle manque de logique, et il y a dans Cicéron une phrase qui renferme, ou peu s'en faut, la contradiction que nous venons de supposer impossible en vieux-français:

> Quamobrem, Quirites, consilio, quantum potero, labore p l u s p a e n e, q u a m p o t e r o, excubabo. Cic., *Phil.*, VI 7, 18.

Mais l'explication de *plus tost que pot* comme un comparatif, où *que* serait pronom relatif, nous paraît par trop recherchée. Il faut vraiment que l'esprit fasse un tour de force pour identifier: „il courait plus vite" avec: „il courait en accélérant sa marche". Nous sommes donc enclin à garder le point de vue de Diez, qui considère les trois expressions comme des superlatifs. Rien ne s'oppose en réalité à cette explication, puisque dans la vieille langue le superlatif se passait encore bien souvent de l'article [1]). Nous considérons donc *plus tost que pot* et *com plus tost pot* comme les constructions les plus anciennes, tandis que l'introduction de l'article dans *au plus tost que pot* témoigne d'une formation plus récente.

Voici les exemples que nous voudrions ajouter à ceux de Tobler:

Sans article:

> Plus tost que p u e t i est venus (sc. Ille) Et ricement fu retenus. *Ille*, 161. — Et cascuns d'aus a tel pooir Com il p u e t sossiel plus avoir. *ib.*, 1546. Mout i avoit cos andurez Et randuz tant come il plus p o t. *Yv.*, 5619. — Et quant ce vit Jofroiz li mareschaus de Champaigne, qui gardoit devant une des portes de la cité, si s'en oissi plus tost qu'il p o t a la gent qu'il ot. *Chron.*, 70. — Car une color l'enlumine Qui est si vermeille e si fine Con Nature la p o t plus faire. *Rose*, 1661. — Sire, jel vous dirai ainsi; j'aim vostre niece de Vergi, et ele moi, tant c'on p u e t plus. *Vergi*, 343. — Lors a commencié a plorer la duchoise et a souspirer, et s'esforça plus qu'ele p o t. *ib.*, 611.

1) cf. Dr. K. Sneyders de Vogel, Syntaxe historique du Français, § 24; et Lucien Foulet, Petite Syntaxe de l'Ancien Français, § 107.

Digitized by Google

Et avec l'article:

Mes einçois mout priié li ot Li sire au plus bel que il p o t Que ses quatre fiz an menast. *Yv.*, 4306. — S'an delivra au miauz qu'il p o t. *ib.*, 5280. — Li dist au plus tost que il p o t: Ore avant, bele! Des vos saut! *ib.*, 5932. — Tant que lor plaies ressena Au miauz et au plus tost qu'il p o t. *ib.*, 6509. — et manderent a ceus de la vile qu'il ... repaireroient a eus au plus tost qu'il p o u r r o i e n t. *Chron.*, 76. — iluec s'esconsse au mieus qu'il p u e t. *Vergi*, 388. — Et se hâta du plus tôt qu'il p u t. Froiss., 334, 1. — Le chevalier l'excusa le plus qu'il p u t. Id., 342, 1. — le plus tôt comme il p u t et par le plus bref chemin, il s'en retourna en Bretagne. Id., 147, 2. (La tournure est particulièrement fréquente dans Froissart).

Dans ces tournures où entre un superlatif le verbe *pouvoir* exprime quelquefois une restriction:

et nous logerons au plus près de la ville que nous p o r r o n s hors du trait de leurs bricoles. Froiss., 80, 1: très près de la ville, mais tout en gardant la distance que le danger des „bricoles" impose. — il voulait aller au plus près des parlemens comme il p o u r r o i t par raison. Froiss., 234, 1; à remarquer „par raison", qui accentue la restriction. — Il convint au roi de Honguerie porter son dommage le plus bellement qu'il p u t. Froiss., 274, 1: „tant bien que mal".

Voici un troisième groupe de phrases où *pouvoir* sert à rendre une émotion: ce sont les questions (directes ou indirectes), qui expriment une surprise:

Que faz je, las! que ne m'oci? Comant p ü i s je demorer ci Et veoir les choses ma dame? *Yv.*, 3534. — Des! meïsmes an un ostel Comant p u e t estre li repeires A deus choses (amour et haine), qui sont contreires? *ib.*, 6025. — Et mout desirrent a oïr, Que ce p u e t estre, et qui cil sont, Qui si grant joie s'antrefont. *ib.*, 6319. — „toz li siecles se merveille dont cele grace li p u e t estre venue." (Réplique de la reine Guenievre:) „Voire, fet ele, p u e t ce estre voirs?" *Graal*, p. 10. — Si m'aïst Deus, mout me merveil Coment on, s'il estoit de fer, P u e t un an yivre

Digitized by Google

en tel enfer. *Rose*, 2594. — Ha! amis, dont est ce venu? Que poëz estre devenu, qui vers moi avez esté faus? *Vergi*, 756.

Au vers 6025 de *Yvain* la pensée essentielle n'est pas qu'on s'informe de la façon dont deux choses contraires sont ensemble, mais la surprise, l'attitude subjective de celui qui parle vis-à-vis d'une situation insolite, et c'est pour rendre cette idée qu'on renforce la question par l'auxiliaire *puet;* on ne dit pas: „de quelle façon sont ensemble deux choses contraires", mais: „de quelle façon peuvent-elles être ensemble", c.-à-d.: „comment est-il possible qu'elles soient ensemble". Or, ce qui peut être est plus étendu, plus général que ce qui est réellement. Et c'est cette généralisation (qui est, au fond, une espèce d'hyperbole), qui rend bien l'étonnement: celui qui est surpris aime à s'exprimer d'une façon exagérée. Dans l'exemple en question la surprise est même si forte qu'on doute encore, cf. les deux vers qui suivent: „An un ostel, si con moi sanble, Ne pueent eles estre ansanble".

De même dans l'exemple de *La Queste del Saint Graal* les deux *puet* servent à exprimer la surprise. L'état d'âme a besoin de s'adapter à toutes les merveilles qu'on vient de raconter, au milieu de l'émotion s'élève un leger doute qui fait poser les questions: „d'où lui est venue cette grâce?" et: „est-ce vrai?" et pour renforcer cette question (la langue émotionnelle, affective est toujours très forte), on généralise au moyen du verbe auxiliaire puet, exprimant l'éventualité, dont nous parlerons plus bas (p. 41). Au vers 756 de *La Chastelaine de Vergi* on a appliqué le même procédé pour exprimer une curiosité très vive.

Nous n'avons pas trouvé d'exemples du type *tu eos securi ferire potuisti* (cf. p. 10), où *posse*, rendant l'indignation, a le sens de „se résoudre à". A l'époque classique cet emploi latin renaît:

Digitized by Google

Et je p u i s dans son sein enfoncer un poignard! CORNEILLE, *Cinna*, 812. — Lui qui me fut si cher, et qui m'a p u trahir. RACINE, *Andr.*, 415.

Comme le sens intellectuel des questions exprimant la surprise ne changerait pas par la suppression de *pouvoir*, on voit que nous approchons de son emploi périphrastique. Et pourtant son rôle est encore trop considérable pour nommer: *p u e t ce estre vrai, etc.* de simples périphrases, puisque en supprimant *pouvoir* on négligerait complètement la partie psychologique de la pensée.

Voici encore trois exemples où il s'agit également d'un jugement personnel ou d'une émotion:

Ne p o t mie assez conjoïr (sc. Yvain) Celi, qui ce li a porquis. *Yv.*, 6692.

Quand on lit le contexte, on s'aperçoit que le sens de *pot* est très nettement subjectif ici, et pourrait se rendre p. e. en ajoutant: „à son avis", ou en disant: „Yvain trouvait qu'il ne pouvait pas assez bien accueillir, etc."

Et dit (sc. Laudine): Biaus sire! comander Me p o e z, quanque buen vos iert. *Yv.*, 2557.

L'idée est: „Quant à moi, commandez, etc."

Yvains! mout fus ore oblianz; Qu'il ne te p o t ressovenir, Que deüsses revenir A ma dame jusqu'a un an. *Yv.*, 2747.

Le rôle de *pot* est ici surtout d'exprimer le regret qu'éprouve Lunete parce qu'Yvain a eu la faiblesse d'oublier.

β — l'atténuation

Le même procédé de généralisation, qui dans les questions résulte d'une émotion, d'une surprise assez forte, est souvent employé dans les phrases affirmatives pour atténuer la hardiesse de ce qu'on avance:

Emperere, dist ele, trop vos p o ë z preisier. *Peler.*, 13.

Digitized by Google

L'impératrice sent qu'elle va faire à son mari un reproche sanglant; ce n'est rien de moins qu'une accusation de fol orgueil. Dire à Charlemagne qu'il y a quelqu'un au monde qui lui est supérieur, constitue, surtout dans une chanson de geste, une énormité, même dans la bouche de sa femme. Nous comprenons donc qu'elle recule devant les conséquences de son audace, et qu'elle éprouve le besoin de parler avec un peu de réserve. Elle pose donc le fait énoncé non comme certain, mais comme éventuel, elle ne dit pas: „Vous vous estimez trop", mais: „Il est possible que vous vous estimiez trop". (Pour l'explication du sens éventuel de *pouvoir* voir plus bas, p. 43).

Il arrive aussi que la réserve dont on use ainsi, ne soit qu'apparente, qu'une façon de parler ironique, afin de produire un effet très fort:

> Qui près des murs voudroit venir, Il porroit bien faire que nices. *Rose*, 3861.

L'auteur fait semblant de n'être pas certain du tout de ce qu'il dit: non seulement il pose le fait comme éventuel, mais il se sert du conditionnel pour atténuer davantage (cf. p. 68). Mais les fières menaces qui suivent dans le texte (où il est parlé de Danger, qui a trente serviteurs à lui pour défendre la première porte, et de Peur et de Male Bouche qui en ont bien davantage), nous prouvent que cette réserve n'y est que pour mieux faire sauter aux yeux les dangers auxquels on s'expose.

Une atténuation qui n'est qu'apparente se trouve également dans:

> Se j'i puis nului entreprendre, Miauz li vendroit (var.: vaudroit) estre a Pavie. *Rose*, 3750.

Au premier abord on est tenté de croire que Danger éprouve le besoin d'atténuer ses paroles parce que la supposition qu'il saisisse vraiment quelqu'un lui semblerait trop forte. Mais

Digitized by Google

plus on réfléchit au véritable sens, mieux on s'aperçoit que ce petit mot *puis*, bien loin d'exprimer une attitude réservée, sert plutôt à rendre le vif désir qu'a Danger de prendre un visiteur trop audacieux, et on y entend aussi comme une menace. Et remarquons encore que cet auxiliaire, un peu „verbum vicarium" ici, ou, si l'on veut, auxiliaire du futur (cf. latin: si prehendam), permet à l'auteur de mettre en évidence, à la fin du vers, le mot *entreprendre*, qui par son sens, et aussi par ses deux voyelles nasales, exprime la menace.

Nous remarquons donc que *pouvoir* peut rendre l'atténuation, la réserve, quand il a un sens éventuel, tandis que, par contre, il peut souligner l'idée qu'on est fermement convaincu de ce qu'on avance dans le cas où il signifie au fond: „je vous donne la permission", ou: „avoir des raisons", „avoir lieu de, etc." (cf. p. 33).

γ éventuel

Tâchons d'abord de bien définir le sens de ce mot. Il a été tiré du substantif latin *eventus* („événement") au moyen du suffixe *el* (correspondant au latin *alis*), et admis par l'Académie Française en 1718. Quand nous considérons d'autres mots formés à l'aide de ce suffixe, p. e. *annuel, artificiel, traditionnel,* nous constatons que *el* établit un certain rapport entre la chose que ces adjectifs peuvent déterminer à l'occasion, et le substantif dont ils sont dérivés.

Or, si nous examinons les quatre exemples que donne le *Dictionnaire Général* de HATZFELD et DARMESTETER, nous voyons que ce sens de *el* ne s'applique qu'au dernier: le traitement éventuel d'un professeur, c'est le traitement qui dépend des événements. Quand on parle des profits éventuels d'une affaire, on pourrait à la rigueur s'en tenir à la même définition: „des profits qui dépendent des événements, des circonstances", mais il nous semble qu'une autre idée prédomine: c'est qu'on

Digitized by Google

aura des profits ou qu'on n'en aura pas. De même le droit éventuel à une succession est le droit dont on n'est pas certain qu'il soit réel. Et une clause éventuelle dans un contrat n'est pas du tout une clause dépendant des circonstances, mais une clause où un cas est prévu qui se produira ou ne se produira pas.

Aussi Hatzfeld et Darmesteter ne donnent-ils pas du mot *éventuel* la définition: „Qui dépend d'un événement", mais: „Qui peut arriver, se réaliser, certaines circonstances étant données". Nous n'oserions pas dire que cette définition ne soit pas bonne. Mais elle ne nous convient pas, puisque le mot essentiel est justement ce petit mot *peut*, dont nous avons pris à tâche de démontrer combien de nuances différentes il est capable de rendre. D'ailleurs, quand, en parlant du sens éventuel que *pouvoir* exprime souvent, nous voulons définir ce mot *éventuel*, nous n'avons pas le droit de nous contenter d'une définition où figure le mot *pouvoir:* ce serait un cercle vicieux.

En logique on divise les propositions selon leur modalité en trois catégories: 1. propositions assertives, p. e. *cela est vrai*, c.-à-d.: „je le sais parce que je m'en suis aperçu", 2. propositions apodictiques, celles du type: *cela doit être vrai*, c.-à-d.: „j'ai trouvé cette vérité par un raisonnement", et 3. propositions problématiques: *cela peut être vrai*, c.-à-d. „j'ai raisonné, mais je n'ai pas d'arguments suffisants pour tirer la conclusion que ce soit vrai". Or, il nous semble qu'un logicien aurait raison de dire que l'éventuel, c'est la modalité des propositions problématiques.

Et nous croyons que cette définition „logique" nous mettra sur la trace d'une définition linguistique. Nous venons de dire que l'éventuel est une modalité. Quel est le sens exact de ce dernier mot? (Il va de soi que nous n'avons pas en vue les formes modales comme le subjonctif, le conditionnel). Voici notre réponse: On parle de mode, de modalité, quand celui

Digitized by Google

qui parle prend une attitude vis-à-vis le rapport qui existe entre la teneur de la phrase et la réalité. Et quand cette attitude veut dire ceci: „nous nous trouvons entre le réel et l'irréel", il s'agit du mode *éventualité.*

Après nous être entendus sur la valeur du mot *éventuel,* voyons comment le verbe *pouvoir* en est arrivé à exprimer ce mode.

En expliquant l'origine de la construction „*pouvoir* + infinitif" nous avons vu que „il peut faire" veut dire au fond: „il dispose d'une force, d'une influence telle que, s'il veut, il le fera". A proprement parler on ne se pose donc pas la question de savoir s'il fera cette chose ou bien s'il ne la fera pas, puisque tout dépend de la volonté de la personne en question, et que la phrase „il peut faire" ne nous apprend rien par rapport à cette volonté. Mais on n'a qu'un raisonnement très simple à faire pour tirer de la phrase: „il fera la chose, s'il veut" la conclusion: „il la fera ou il ne la fera pas". Et cette conclusion est déjà tout à fait éventuelle, puisque celui qui parle prend l'attitude que voici: le contenu de la phrase se trouve entre le réel et l'irréel.

Si par conséquent un auteur ou un orateur a l'intention évidente d'appeler notre attention non pas sur la force suffisante (au sens propre ou affaibli) du sujet, mais sur le fait qu'il y a des chances que l'action s'accomplisse, on a le droit de parler de la valeur éventuelle de *pouvoir.*

Il est facile à comprendre qu'on ne peut pas tracer une ligne de démarcation pour séparer les phrases où *pouvoir* a un sens éventuel prédominant, de toutes les autres. Néanmoins il est intéressant de se rendre compte de la voie par où l'évolution a eu lieu. Prenons comme point de départ l'exemple que voici:

Car avers on ne p u e t conquerre Ne seignorie ne grant terre,
Car il n'a pas d'amis plenté Don il face sa volenté. *Rose,* 1151.

Digitized by Google

Ici nous sommes encore en présence du sens propre de *pouvoir:* „un avare n'est pas capable de conquérir, etc.", et pourtant il est déjà permis d'y voir un peu cette idée: „il n'arrive jamais, il n'y a aucune chance qu'un avare conquière, etc." Cf. encore:

> Les biens de vous, ... Sans lesquels biens ame ne p e u t merir N'avoir les cieulx. VILLON, *Test.*, 880.

L'idée d'éventualité est plus claire quand le sujet de la phrase est une chose personnifiée, cas que nous pouvons considérer comme une transition:

> An un ostel, si con moi sanble, Ne p u e e n t eles (c.-à-d. Amour et Haine) estre ansanble. *Yv.*, 6028.

En tant qu'il est permis de considérer Amour et Haine comme des personnes, on peut expliquer: „elles ne sont pas assez fortes pour être ensemble", ou plutôt: „elles ont un état d'âme qui les empêche de demeurer au même endroit". Mais quand on voit l'amour et la haine comme des choses, comme des états psychologiques de l'homme, la phrase nie surtout l'éventualité de leur coexistence en un lieu: „il n'arrive jamais, il est impossible que l'amour et la haine habitent le même cœur". Cf. encore:

> Cevalerie que on vent Par jangler menu et sovent, Ne p u e t au lonc a bien venir. *Ille*, 229.— Que, quiconques est ententis A li (c.-à-d. Amour) servir e enorer, Dedenz lui ne p u e t demorer Vilanie ne mesprison. *Rose*, 1952.

De ces cas de transition on passe insensiblement aux phrases où le sujet est un nom de chose. En général on n'accorde ni influence, ni force à un objet inanimé, aussi le sens primitif de *pouvoir* disparaît, ou peu s'en faut, et la valeur éventuelle prend le dessus:

> En iver ne p u e t morir (sc. l'erbe) Ne que l'eve ne p u e t tarir, *Rose*, 1535 sq.

Digitized by Google

Et du moment qu'on était habitué à ce sens de *pouvoir* qui dans bien des cas devient prépondérant, on l'a employé avec cette signification dans les phrases où le sujet est un nom de personne:

> Hauz on ne p u e t avoir nul vice Qui tant li griet come avarice. *Rose*, 1149.

Le fait que l'infinitif a un sens défavorable prouve déjà que *pouvoir* n'a pas ici son sens ordinaire: en général, quand on dit de quelqu'un qu'il est capable de faire une chose, c'est quelque chose qu'il désirerait lui-même, et ce n'est pas le cas de „avoir un vice". Le sens de *pouvoir* ne saurait donc être qu'éventuel ici. On peut faire le même raisonnement pour l'exemple suivant:

> Mais espoir, se je nes savoie, Tost p o r r o i e issir de voie. *Rose*, 2048.

A remarquer que l'éventuel est exprimé ici non seulement par *pouvoir*, mais encore par le conditionnel et par l'adverbe *espoir*.

Pour se rendre compte de l'extension que cet emploi éventuel de *pouvoir* a prise depuis l'époque latine, où l'évolution avait déjà fait certains progrès, nous établissons trois étapes.

La première est celle où il s'agit de *constatations générales:*

> Espoir aucun duel a eü, Qui le fet einsi demener; Qu'an p u e t bien de duel forsener. *Yv.*, 2928. — Mais l'en p u e t teus songes songier Qui ne sont mie mençongier. *Rose*, 4.

Le sens de *puet* dans ces deux cas est: „il arrive souvent que, etc.", par conséquent: il y a des chances que ce que l'infinitif exprime, s'accomplisse.

Ce sens existe aussi en latin:

> illis et silices p o s s u n t et cedere quercus. PROPERCE, I 9, 31.

Digitized by Google

La deuxième étape est constituée par les *suppositions basées sur un raisonnement.*

> Dist Oliver: Sire cumpainz, ce crei, De Sarrazins p u r u m bataille aveir (il vient d'entendre le bruit des Sarrazins qui approchent). *Rol.*, 1007. — il (Yvain) vint au sentier tot droit, Plain de ronces et d'oscurté, Et lors fu il a seürté Qu'il ne p o o i t mes esgarer. *Yv.*, 771.

Voici le raisonnement: Yvain se trouve dans le sentier désigné par Calogrenant, et il n'y a pas de chemins de traverse, par conséquent il n'est plus possible qu'il s'égare. *Pouvoir* ne fait pas penser à la force de „il", mais à la possibilité qu'il s'égare.

Ce cas se présente encore en latin, mais seulement quand les arguments sont assez clairement exprimés, comme le montrent les exemples cités p. 12 sq. Le français jouit d'une liberté plus grande, et se sert de la construction avec *pouvoir* même quand le raisonnement est assez caché:

> S'il vos vuelent ocirre ou prandre, A ce ne p u e e n t il faillir. *Yv.*, 991. — Nus maus ne me p o r r o i t grever Qui m'avenist en son servise. *Rose*, 4204. — et se nostre gent sont assailli de deus pars, il p o u r o n t bien perdre. *Chron.*, 139. — on me p o r o i t demander que l'Arceprestres ... estoit devenus. *ib.*, 241.

La troisième étape est celle où il n'y a *pas de raisonnement*, et où l'on propose donc la teneur de la phrase comme l'opinion individuelle de celui qui parle. Le verbe *pouvoir* se rendrait alors par l'expression: „à mon avis" (cf. p. 39):

> Se vos contenez a mon sans Si con je vos lo contenir, Granz biens vos an p o r r a venir. *Yv.*, 1316. — Soiiez an pes tant que je vaingne; Que je n'os ci plus arester. Je p o r r o i e tant demorer Espoir, que l'an me mescrerroit. *ib.*, 1334. — Par foi, dist ele, longue atente Vous p o r r o i t nuire, ce m'est vis. *Vergi*, 69.

A remarquer au dernier exemple la locution „ce m'est vis", qui prouve aussi qu'il s'agit d'un jugement subjectif.

Digitized by Google

Pour ce groupe nous avons la même remarque à faire que pour les raisonnements qui ne sont pas clairement indiqués: le latin ne se sert pas de la construction française, mais il s'exprime au moyen de la locution impersonnelle *fieri potest* ou d'un adverbe (cf. p. 13).

c — emploi périphrastique

Sans attacher une valeur très nette à ces mots: „emploi périphrastique" nous voudrions parler ici des phrases où entre *pouvoir* et qu'on pouvait rendre en vieux-français, ou du moins en latin, sans se servir de ce mot et sans modifier considérablement la signification. Les exemples qu'on trouvera ici constitueront donc la dernière étape de l'affaiblissement de son sens, qui toutefois n'est nulle part arrivé à un degré tel que celui d'*avoir* par exemple dans le futur français: il n'y a aucun emploi de *pouvoir* où il ne soit permis de sentir une réminiscence de sa valeur primitive: puissance, influence, circonstance nécessaire ou éventualité, tandis que dans presque tous les cas du futur français toute idée de possession, de „avoir" est absente.

Voyons donc d'abord les cas où *pouvoir* aide à rendre cette idée: l'action désignée par l'infinitif ne s'accomplit ni au passé ni au présent, de sorte qu'on est tenté d'y voir un *auxiliaire du futur:*

> Par voz saveirs sem puëz acorder, Jo vos durrai or et argent asez. *Roland*, 74. — Se j'i puis nului entreprendre, Miauz li vendroit estre a Pavie. *Rose*, 3750. (cf. p. 40 sq.).

Ce qui caractérise ces cas, c'est non seulement que le latin userait du futur dans ces phrases conditionnelles exprimant la condition objective, mais encore ceci, que la combinaison „*pouvoir* + infinitif" fait penser au fait réel exprimé par

Digitized by Google

l'infinitif: „sem puëz acorder", c'est non seulement: „si vous êtes assez influent pour disposer Charlemagne en ma faveur", mais: „si vous montrez cette influence en me l'„accordant" réellement". Remarquons cependant que par le fait seul qu'elles sont conditionnelles, les phrases citées ont déjà un sens non-réel, de sorte que, si la combinaison: „*pouvoir* + infinitif" prise à part évoque une réalité, cette combinaison fait néanmoins partie d'une phrase qui est au non-réel. Aussi on ne trouve pas de principales affirmatives où *pouvoir* soit auxiliaire du futur: son sens primitif est encore trop clair. Dans les principales négatives, par contre, on le rencontre:

> Si ne puis estre desvoiez Por rien que nus m'en puisse fere. *Vergi*, 258,

mais alors il y a encore la négation qui rend l'idée de la phrase non-réelle.

Dans les exemples latins que nous avons donnés à la p. 15 il y a un état de choses analogue, il ne s'agit pas de phrases conditionnelles, mais de phrases subordonnées ou d'accusatifs avec l'infinitif dépendant de verbes comme *sperare, non putare,* qui évoquent aussi une idée de non-réalité, d'incertitude.

Ensuite il y a bien des cas où on a lieu de considérer *pouvoir* comme *auxiliaire du subjonctif.*

En premier lieu il figure *dans la principale* là où le latin se contente d'un

conjunctivus dubitativus:

> Que podrai faire, dolente, malfadude? *Al.*, 89, *d.* — Lasse moi! que porrai je faire Qui puisse a Jhesucrist plaire? *Palat.*, 81.

A propos de ces exemples on peut faire la remarque (qui s'applique d'ailleurs à la plupart des cas qui vont suivre), qu'il

Digitized by Google

s'agit ici encore d'une généralisation: Marie Magdelaine est dans l'incertitude, elle ne peut pas se décider d'abord, et cette hésitation (qui est une espèce d'émotion) fait qu'elle s'exprime d'une façon plus indécise, plus vague qu'il n'est nécessaire; il est utile qu'elle se demande ce qu'elle fera afin de plaire à Jésus, et littéralement parlant elle se demande tout ce qu'elle est capable de faire, évoquant cette idée que ce qu'elle *peut* faire, elle le fera. A remarquer encore un autre rôle de *pouvoir:* il exprime par sa forme future le futur de l'infinitif qui suit, il est donc pour ainsi dire en même temps auxiliaire du subjonctif et du futur: du subjonctif par sa signification et du futur par sa forme.

Pouvoir est employé en vieux-français pour raviver l'idée *optative:*

> Or m'en puisse Dix avancier. *Ille,* 132. — Or me puist Damedix secorre, Que cist chi soient de nos gens. *ib.,* 6466. — Mes De puisse je aorer, Qui m'a doné le leu et l'eise De feire chose, qui vos pleise. *Yv.,* 1082. — De an puisse je aorer, Quant ele ne vient ne repeire. *ib.,* 5896. — L'eure puisse estre la maudite Que povres on fu conceüz! *Rose,* 458. — Mal puissent il estre arivé, Icil losengier plein d'envie! *ib.,* 1050. — Je puisse Dieu desavouer se je n'ay neuf frans! *Pathelin,* 536. — Mesavenir vous puist il! *ib.,* 543. — A Dieu me puisse commander! bas! se voulez qu'i'ne s'esveille. *ib.,* 550: toute la phrase avec *puisse* ne sert qu'à renforcer ce qui suit. — Ha, sire, que l'en le puist pendre qui (= s'il) ment! *ib.,* 564: optatif quant à l'origine, pour la pensée c'est de nouveau une manière de s'exprimer avec force: „je vous assure qu'il ne ment pas!" Même remarque pour le vers 728: Meschoir puist il de corps et d'ame se je soy qui sauroit a dire qui a le meilleur ou le pire. — Dieu y soit! Dieu puist advenir! *ib.,* 1071: deux optatifs, l'un sans *pouvoir,* l'autre avec, pour renforcer le premier.

L'emploi de *pouvoir* dans ces phrases s'explique aisément: la forme de l'optatif, confondue dès le latin avec celle du sub-

Digitized by Google

jonctif, avait perdu, grâce à sa fréquence d'emploi, beaucoup de sa force à exprimer un désir. On éprouvait donc le besoin de raviver la force de l'expression en ajoutant un mot, exprimant un souhait, à la désinence optative. Nous disons: „en ajoutant", et non: „en substituant", car dans tous ces cas d'optatif analytique le verbe auxiliaire *pouvoir* lui-même est au subjonctif-optatif. Il y a donc renforcement, et non pas remplacement, de la forme optative. Et ce qui rend le mot *pouvoir* plus propre à remplir cette tâche de renforcer un désir, c'est qu'il demande au fond, non pas le fait même exprimé par l'infinitif, mais seulement la force, la possibilité, la permission de faire l'action désirée, ce qui permet de mieux montrer la soumission de celui qui désire: plus on désire ardemment, plus on parle d'un ton soumis. En français moderne nous voyons que l'auxiliaire devient souvent indispensable, ce qui tient pour une grande part au fait que, à la première conjugaison, la forme du subjonctif-optatif se confond avec celle de l'indicatif. Quand nous lisons dans Chrétien de Troyes: Ja Des ne m'an l e s t removoir Tant que je delivree l'ai. *Yv.*, 4470, la forme *lest* (par opposition à l'indicatif *leisse*) nous apprend qu'il s'agit d'un souhait. En français moderne la phrase serait équivoque, puisque le subjonctif et l'indicatif s'y sont confondus dans la seule forme *laisse*, et il faudrait avoir recours à une autre construction: „Que Dieu ne m'en laisse pas sortir" ou: „*Puisse* Dieu ne pas m'en laisser sortir". En français moderne on met ce *puisse* presque toujours en tête de la phrase, ce qui tient au besoin qu'on éprouve de faire entendre dès le début qu'il s'agit, non d'une affirmation, mais d'une chose que l'on désire. On constate une tendance pareille dans la périphrase *est-ce que* des phrases interrogatives, qui n'est au fond qu'un point interrogatif en tête de la phrase, servant à exprimer tout de suite qu'il s'agit d'une question. C'est le besoin de clarté qui préside à ces évolutions.

Digitized by Google

En troisième lieu *pouvoir* figure dans la principale pour rendre une idée de *concession:*

> Tot son tans i porroit user (sc. Nature) ... Que ja n'an porroit a chief treire. *Yv.*, 1500: „Quand même Nature userait, etc." — Li rois le cors mener an puet, Mes del cuer n'an manra il point. *ib.*, 2642.

Plus que dans la phrase principale, *pouvoir*, auxiliaire du subjonctif, est d'un emploi fréquent *dans la subordonnée*, où il remplace ou renforce p. e. le conjonctif latin de *la question indirecte:*

> il ne sevent dont tel grace li puist estre venue, se ce n'est de la volenté Nostre Seignor. *Graal, p.* 9. — E conseil li demanderas Coment tu porras chose faire Qui a t'amie puisse plaire. *Rose*, 2699 (à remarquer la variante puisses donnée par trois manuscrits). En vieux-français on trouve aussi le subjonctif seul, sans *pouvoir:* Mais ne sai coment je la die, Car je vos crien trop corrocier. *ib.*, 2890 [1]). On peut ajouter ici plusieurs exemples des questions exprimant une surprise (p. 37).

On remarque que tantôt l'indicatif de *pouvoir* suffit à rendre l'idée d'incertitude, tantôt l'auxiliaire lui-même est mis au subjonctif pour la faire sauter aux yeux. Inutile de dire que c'est encore un cas de généralisation.

Voici d'autres phrases où *pouvoir* figure comme auxiliaire du subjonctif:

la substantive:

> Car il ne puet cuidier ne croire, Que ses voloirs puisse avenir. *Yv.*, 1427. — Mais Amors ne viaut consentir Que il s'en puisse repentir. *Rose*, 3268. — Le secretaire ... le pria qu'il peust avoir son pasté le dimanche après disner. K. Glaser, *Altfr. Leseb., p.* 95, *l.* 25.

---

1) Cf. Dr. K. Sneyders de Vogel, Syntaxe historique du français, § 222.

Digitized by Google

l'adjective:

Del cors, qu'il voit que l'an anfuet, Li poise, quant avoir n'an puet Aucune chose, ... Que mostrer puisse an aparant. *Yv.*, 1345. — Je cuit que nus ne li seüst Faire rien qui li peüst plaire, *Rose*, 307. — Si ne puis estre desvoiez Por rien que nus m'en puisse fere. *Vergi*, 259 (idée concessive: „quoi qu'on fasse"). — E conseil li demanderas Coment tu porras chose faire Qui a t'amie puisse plaire. *ib.*, 2700. — Lasse moi! que porrai je faire, Qui puisse a Jhesucrist plaire? *Palat.*, 82. — que oncques n'y eut parole ni alliance qui pût porter préjudice au royaume de France. Froiss., 97, 2. — je n'aurai jamais parlement à vous dont elle puisse entrer en jalousie. Id., 116, 1.

l'adverbiale de condition:

Si en seroit por fol tenus, Por c'on le pëust aperçoivre. *Ille*, 1333.

l'adverbiale finale:

Mes il avoient la semainne Trestuit proiié et mise painne Au plus, qu'il s'an porent pener, Que il an poïssent mener Mon seignor Yvain avuec aus. *Yv.*, 2482. — Et Des vos i doint demorer Tant que vos an puissiez torner A grant joie et a grant enor! *ib.*, 3812. — Or me doint Des eür et grace Que je par sa buene avanture Puisse desresnier sa droiture. *ib.*, 5106. — Mais Amors a mout bien la pointe D'un oignement precieus ointe, Por ce qu'el ne peüst trop nuire. *Rose*, 1849. — Sovent ... te covendra Partir des genz par estovoir, Qu'il ne puissent apercevoir Le mal don tu es angoisseus. *ib.*, 2272. — Je ... mis grand' peine à ce que je pusse savoir l'introduction de celle matière. Froiss., 116, 2. — et ... (pour) que les traités de trèves et de paix à supposer ... demeurassent et pussent demeurer fermes et entiers, ils demandèrent ... à avoir conseil de répondre. Id., 191,2 (à noter la double construction: le subjonctif du verbe, et le subjonctif de *pouvoir* avec le verbe à l'infinitif). — Jean de Bourgogne parla au duc son père, en lui humblement priant qu'il voulsist consentir et accorder qu'il pût aller en ce voyage de Honguerie. Id., 227, 1 (les périphrases sont accumulées pour rendre l'attitude humble du fils). — Après cel accord, le comte Derby lui pria qu'il pût avoir guides et conduit. Id., 342, 1.

Digitized by Google

l'adverbiale de concession ne nous a pas fourni d'exemple avec l'emploi périphrastique de *pouvoir*. Les tournures concessives telles que „quoi qu'on puisse dire" ne semblent donc pas être représentées en vieux-français. Nous avons déjà vu que la vieille langue emploie d'autres tournures avec *pouvoir* pour rendre l'idée concessive (p. 51).

l'adverbiale consécutive:

> Li maistres pert sa poine toute Quant li deciples qui escoute
> Ne met son cuer au retenir Si qu'il l'en puisse sovenir.
> *Rose*, 2056.

l'adverbiale de comparaison:

> Mes ainz voldra le san changier Que il ne se puisse vangier.
> *Yv.*, 2794. (Au fond c'est une objective dissimulée dans une comparative, puisque *que* équivaut au latin *quam ut*).

Pourquoi a-t-on le droit de dire que dans tous ces exemples *pouvoir* est en voie de devenir un auxiliaire du subjonctif?

C'est que le sens propre (fort ou affaibli) du verbe devient secondaire. Au vers 1345 de *Yvain* p. e., le Chevalier au Lion n'insiste pas sur le désir d'être en état de montrer quelque témoignage, mais il désire le montrer réellement. Au vers 1427 il ne pense pas à la possibilité que sa volonté s'accomplisse, mais il doute de l'accomplissement même. Et au vers 2482 „il" s'appliquent avant tout, non à être assez forts, assez adroits, pour emmener Yvain, mais à l'emmener en réalité. Le rôle principal de *pouvoir* dans ces cas est donc d'ajouter à l'infinitif une nuance de désir, de doute, etc., bref des nuances que le subjonctif aide à exprimer. Il est donc avant tout auxiliaire du subjonctif, et son rôle secondaire, qui parfois s'efface presque totalement, est de désigner la faculté (p. e. *Yvain*, 1345) ou l'éventuel (p. e. *Rose*, 2700).

Digitized by Google

Autres emplois périphrastiques

Outre l'emploi de *pouvoir* comme verbe auxiliaire du futur et du subjonctif il nous faut signaler certains autres cas où la combinaison „*pouvoir* + infinitif" évoque l'idée de l'accomplissement réel de l'infinitif. Nous pensons d'abord aux subordonnées introduites par la conjonction *où que*, dans lesquelles *pouvoir* concourt à traduire l'idée vague, générale, étendue de la phrase:

> Donat as povres o qu'il les p o u t trover. *Al.*, 19, *d.*

Le sens est très clair: Saint Alexis ne donnait l'aumône que là où il trouvait réellement des pauvres. Quand nous analysons la pensée que le vers cité nous communique, nous constatons qu'on se représente plus ou moins clairement les efforts que Saint Alexis faisait pour trouver des nécessiteux, et que *pout* accuse la valeur de *o que*, qui équivaut ici au latin *ubicumque*. D'ailleurs l'emploi de *posse* en ce sens était déjà assez fréquent en latin vulgaire:

> in omnibus quae laborare p o t u e r o hic heres existat [1]). — quae gloriae tuae p o t u e r u n t convenire non tacui [2]).

Remarquons que cette valeur générale de *où* est parfois soulignée par le subjonctif:

> et là où ils (c.-à-d. les chevaliers) v i n s s e n t et a r r ê t a s s e n t, les officiers du roi comptoient et payoient partout. Froiss., 362, 2.

Voici deux cas d'une autre espèce:

> Tant t'ai vedut, si net p o i aviser! *Al.*, 79, *e.* — Si se tinrent ces deux seigneurs chassés . . . à Louvain. . . tant qu'il vesquirent;

1) cf. Max Bonnet, Le latin de Grégoire de Tours, thèse, Paris, 1890, p. 693.

2) cf. A. Dubois, La latinité d'Ennodius, thèse, Clermont, 1903, p. 352.

Digitized by Google

car onques depuis il ne p u r e n t venir à paix . . . avec les oncles du roi, et là moururent. FROISS., 14, 2 (cette phrase présente en même temps un cas où l'on pense à la concordance des opinions, cf. p. 27).

Le sens de ces phrases est environ: „Dieu ne m'a pas permis de te reconnaître", et: „malgré leurs efforts pour conclure la paix il n'y réussissaient pas", mais le résultat où aboutit la pensée est un fait réel (négatif, c'est vrai): „je ne t'ai pas reconnu", et: „ils ne faisaient pas la paix". Cf. encore:

Del cors, qu'il voit que l'an anfuet, Li poise, quant avoir n'an p u e t Aucune chose, etc. *Yv.*, 1342.

Avec les infinitifs *cuidier* et *croire* l'auxiliaire *pouvoir* a un sens pour ainsi dire psychologique:

Et Evruins, si com l'odit, Creidre nel p o t, entroquel vit. *Lég.*, 188. — Car il (Yvain) ne p u e t cuidier ne croire, Que ses voloirs puisse avenir. *Yv.*, 1426.

Dans les vers cités de Saint Léger *pot* aide à rendre la surprise d'Evruin, qui n'arrive pas à croire aux merveilles qu'on vient de lui raconter. A remarquer que le sens intellectuel de cette phrase approche beaucoup de celui qu'elle aurait si l'on remplaçait p o u v o i r par v o u l o i r: „Evruin ne v o u l a i t pas croire ces merveilles". L'exemple d'*Yvain* nous fait sentir que le Chevalier au Lion, tout en désirant ardemment entrer dans les bonnes grâces de Laudine, voit des circonstances très graves qui le portent à considérer son désir comme irréalisable.

Dans Froissart on trouve des constructions où *pouvoir* a une valeur particulièrement faible:

La forme ni substance de leurs rescriptions ne p u i s-je pas savoir. FROISS., 116, 2. — Ce dommage et encombrier vous ont brassé les Londriens, ni oncques ne vous p u r e n t aimer. ID., 360, 1.

Digitized by Google

La différence est quasi-imperceptible quand on remplace ces tournures par: „ne sais-je pas", et: „ne vous aimaient".

Voici encore un exemple analogue, de la *Vie de Jésus* de 1380, pris dans ROY, *Le Mystère de la Passion en France*, p. 22:

> Cy après sont récités aulcuns miracles que Jhesus p u t faire en sa jeunesse, lesquels ne sont point en l'Evangile.

Les derniers exemples, où le verbe est affirmatif, nous font déjà penser à la liberté que se permet fréquemment la langue moderne en employant des phrases telles que: Il (l'anachorète) p u t lui offrir quelques fruits délicats qu'elle accepta avec plaisir. JUDITH GAUTIER, *Mémoires d'un Eléphant Blanc*, où „il put offrir" signifie: il disposait des moyens pour offrir, et en même temps: il profitait de cette occasion en offrant réellement: il offrit. A remarquer le passé défini de *pouvoir*, qui s'applique, quant à la pensée, au verbe *offrir*, de sorte que „il put offrir" est la synthèse de: „il pouvait offrir" et: „il offrit".

Nous voudrions finir cette partie en résumant le rôle que joue dans l'emploi de *pouvoir* le phénomène que nous avons appelé „généralisation". On peut dire qu'il fait partie de la langue affective. On s'en sert quand, l'émotion l'emportant sur la raison, nous disons plus que ce qui est vrai au pied de la lettre. C'est donc un langage psychologique, qui rend les choses plus grandes ou plus petites qu'elles ne le sont vraiment. On les fait alors paraître plus étendues pour renforcer, ou on leur donne l'air plus vague pour atténuer. Dans la concession p. e. on rend les mots plus forts: on concède m ê m e les choses qui p e u v e n t exister, à plus forte raison celles qui existent; dans la finale on a en vue (au fond) s e u l e m e n t les choses qui p e u v e n t arriver, sans oser prétendre aux choses réelles. Naturellement la fréquence d'emploi n'a pas laissé d'affaiblir la valeur que cette généralisation avait à sa

Digitized by Google

naissance: quand mon libraire m'écrit: „Je ne voudrais pas que vous puissiez vous figurer que je n'aie pas pris bonne note de votre commande", je n'ai garde de m'exagérer l'émotion qu'il a éprouvée en remettant son envoi à la semaine des quatre jeudis, puisqu'il ne s'agit ici que d'une petite atténuation, d'une formule de politesse. Mais l'origine de ces tournures n'en est pas moins la langue émotive.

Voici donc les phrases où on use de la généralisation:

Dans la principale elle souligne le doute (cf. le conjunctivus dubitativus, p. 48) ou le désir (optatif, p. 49).

Dans la subordonnée, elle souligne:

dans la question indirecte: l'incertitude (p. 51) ou la surprise (p. 37),

dans la substantive elle rend l'incertitude ou le doute (p. 51),

dans l'adjective: le désir, le doute ou la négation énergique (p. 52),

dans l'adverbiale: le désir (p. 52 sq.),

et enfin elle aide à exprimer un superlatif très fort:

> Onbre li fet li plus biaus arbres, Qu'onques poïst feire Nature, *Yv.*, 383.

Il faut remarquer encore que dans plusieurs des cas cités sous 1*b* (subjectivité) *pouvoir* forme une espèce de périphrase, p. e. quand il rend la surprise (p. 37).

2. Après avoir arrangé et analysé les différents emplois dont *pouvoir* (avec infinitif) est susceptible en vieux-français, nous allons nous occuper de certaines *constructions remarquables.*

a — La forme de *pouvoir* se modèle sur l'idée exprimée par l'infinitif

Nous voudrions d'abord appeler l'attention sur un emploi

Digitized by Google

intéressant du *conditionnel* de *pouvoir*, ce sont les cas où ce mode se rapporte, pour le sens, non à l'auxiliaire, mais à l'infinitif qui suit.

Nous verrons clairement la question dont il s'agit en traduisant quelques petits exemples du latin:

> Possum... dicere, sed nolo esse longus. CIC., *Nat.*, I 36, 101. — Multos possum bonos viros nominare. ID., Tusc., II 19, 45. — Bonus vates poteras esse. PLAUTE, *Mil.*, 911.

Voici la façon dont ces phrases se rendraient en français: „Je pourrais parler, mais je ne veux pas être long". „Je pourrais vous nommer des hommes honnêtes". „Tu aurais pu être un bon devin". Autant dire: il y a des cas où le présent de *posse* doit être traduit en français par le conditionnel, et d'autres où l'imparfait de *posse* se rend par le conditionnel passé. Les petites phrases latines nous prouvent déjà que nous ne sommes pas en présence ici d'un emploi ordinaire du conditionnel, puisque ce mode est en règle générale l'équivalent d'un subjonctif latin. Aussi il ne s'agit pas de phrases telles que: „Je pourrais vous expliquer la chose, si j'avais mes livres avec moi", où le conditionnel exprime une action dont la réalisation dépend d'une condition. Dans le premier exemple mon pouvoir de parler est réel, et ne dépend d'aucune condition. Au second cas celui qui parle sait les noms des hommes en question, et il a donc vraiment la faculté, qui ne dépend de rien, de les nommer. De même l'exemple de Plaute exprime l'idée que l'occasion de se montrer bon devin a existé réellement.

Il faut se garder aussi de rapprocher ce conditionnel des nombreux cas où il ne sert qu'à atténuer, p.e.:

> M. Abel Hermant figure peut-être parmi les écrivains qu'on pourrait dire moins célèbres que leur œuvre. A. THÉRIVE, dans *Les Nouvelles Littéraires du* 9 *oct.* 1926, *p.* 1.

Digitized by Google

Il est évident qu'ici le critique, craignant de parler d'un ton absolu, s'exprime à dessein avec réserve, de là l'adverbe *peut-être* et le conditionnel atténuant (cf. p. 68).

Par contre les trois exemples latins, où le présent et l'imparfait latins trouvent leur équivalent français dans le conditionnel et le conditionnel passé, sont loin d'avoir besoin d'une atténuation. Bien au contraire, dans les aux deux premiers l'orateur se vante plutôt de la faculté qu'il a (mais qu'il dédaigne), de rendre son argumentation encore plus forte. Et si on voulait nous objecter qu'il s'agisse ici d'une atténuation ironique équivalant à un renforcement, nous pouvons dire d'abord que le dernier exemple est tout à fait hors de cause: celui-là exprime, non une espèce de menace, on n'y fait pas montre de son pouvoir, mais on veut exprimer un regret très fort, et l'ironie, tout en étant parfois une arme redoutable dans la bouche de quelqu'un qui est en colère, n'est pas la langue qui convienne à exprimer un regret. D'ailleurs les deux premières phrases excluent également l'ironie: la suite de cette étude montrera clairement que le conditionnel est d'un usage général dans ces cas, et que l'explication en est tout autre. Dans ces constructions le latin n'emploie le subjonctif de *posse* que dans les phrases du type: „facerem si possem", c.-à-d. lorsque l'idée exprimée par *posse* n'est pas réelle, quand cette idée dépend d'une condition. Cette condition peut être un peu cachée:

> his ego subsidiis ea sum consecutus, quae nullis legionibus (= si legionibus usus essem) consequi potuissem. Cic., *ad Fam.*, 15, 4, 14.

Et nous avons même trouvé un cas où il n'y a pas de condition:

> possem idem facere (c.-à-d. vitae humanae enumerare incommoda). Cic., *Tusc.*, I 34, 84.

Digitized by Google

Mais ces cas sont très rares [1]), et même en latin postclassique on garde l'indicatif quand l'idée *posse* est réelle:

> Potuimus et inermes nec rebelles, sed tantummodo discordes, solius divortii invidia adversus vos dimicasse. TERTULL. *Apol.*, 37,6: „nous aurions pu".

Donnons encore, pour ne pas nous en tenir ici à des traductions du latin, deux exemples du français moderne, tirés tous deux de *Sous le soleil de Satan* de GEORGES BERNANOS. Le premier fait partie d'un discours menaçant que l'abbé Menou-Segrais adresse à l'abbé Donissan, et le second exprime d'une façon énergique un regret éternel:

> J'en pourrais dire plus long, cela suffit, *o. c.*, *p.* 106. — J'aurais pu... j'aurais dû... mots effroyables! *ib.*, *p.* 123.

Or, voici le véritable sens de ces tournures. „J'en pourrais dire plus long" veut dire: „Je peux en dire plus long, mais je n'en dis rien", et „J'aurais pu..." signifie: „Autrefois je pouvais agir, mais je ne l'ai pas fait". Autant dire: le conditionnel que revêt l'auxiliaire n'a rien à voir avec son sens propre, puisque dans tous les cas cités le „pouvoir" est réel (soit au présent, soit au passé), mais ce mode se rapporte à l'infinitif qui suit, en en exprimant l'irréalité.

Si nous nous sommes borné jusqu'ici à des exemples empruntés de la langue moderne, c'est pour mieux faire voir l'évolution intéressante de *pouvoir* dans cet emploi, et il ne faut nullement tirer la conclusion que les exemples soient introuvables en vieux-français. Au contraire, la vieille langue montre à cet égard un état de choses qui ne diffère pas beaucoup de celui du français moderne. Il faut ajouter seulement qu'au moyen âge le subjonctif remplit bien souvent le rôle que

1) cf. Kühner-Stegmann, o.c., II, 1, p. 171a), 172a) et 173, Anm. 2.

Digitized by Google

jouera plus tard le conditionnel. Il ne rentre pas dans notre sujet d'expliquer cette évolution subjonctif > conditionnel dans les tournures hypothétiques [1]), aussi nous nous contenterons de l'avoir signalée, tout en mettant les deux modes au même plan, parce que l'explication reste la même: ils expriment tous deux, en règle générale, que la réalisation de l'action dépend d'une condition.

Voici donc des exemples empruntés des textes du moyen âge:

> Et mon seignor Yvain aeisent... Et le font rere et reoignier; Car l'an li poïst anpoignier La barbe a plein poing sor la face. *Yv.*, 3136. — il n'avoit pas dis et huit anz; Si le poïssent tot porfandre Aussi come un aignelet tandre. *ib.*, 5277. — El resembloit rose novele De la color sor la char tendre, Que l'en li peüst toute fendre A une petitete ronce. *Rose*, 842. — Cil oisel... chantoient un chant itel... Qu'il ne sembloit pas chant d'oisiaus, Ainz le peüst l'en aesmer A chant de sereines de mer. *ib.*, 671.

Remarquons à propos de ces quatre exemples, que *pouvoir* y est au plus-que-parfait du subjonctif: *poïst, poïssent* ont le sens des formes latines *potuisset, potuissent.* On pourrait les rendre en français moderne par *eût peu, eussent pu* ou bien par *aurait pu, auraient pu.* Pour tous ces cas nous constatons le sens sur lequel nous avons insisté: „on pouvait empoigner sa barbe, mais on ne le faisait pas", etc.; à la fin: „on pouvait, on avait des raisons de croire que c'était un chant de sirènes, mais on ne le croyait pas, puisqu'on voyait les oiseaux qui chantaient".

Les deux cas suivants peuvent également être rangés ici, bien qu'il soit permis d'y sentir en même temps le conditionnel atténuant (cf. p. 68):

> ...prover, Qu'an porroit chevalier trover Meillor qu'onques ne fu ses sire. *Yv.*, 1658. — longue atente Vous porroit nuire, ce m'est vis. *Vergi*, 69.

1) Pour l'explication cf. Dr. K. Sneyders de Vogel, o.c., § 252 sq.

Digitized by Google

Un cas intéressant nous fournissent les vers suivants:

> Nus hon n'est de si grant vertu, Qu' a sa cort ne poïst trover Tes, qui voldroient esprover Lor vertu ancontre la soe. *Yv.*, 3909.

Tout d'abord on constate que la double négation constitue une affirmation: „Tout homme, si vaillant qu'il soit, trouverait, etc." Puis le subjonctif *poïst* n'est pas réclamé par la phrase consécutive avec principale négative, car alors il faudrait *puisse*, la principale étant au présent. Et ensuite on voit que l'idée de *pouvoir* n'est ni irréelle, ni éventuelle, puisque tout homme peut trouver un adversaire, mais que ce subjonctif-conditionnel *poïst* frappe le verbe *trover:* „tout homme trouverait un adversaire", où il est aisé de suppléer une condition dont *trouverait* dépendrait, p.e.: „s'il se mettait à en chercher un".

Voici quelques exemples pris dans les chroniqueurs:

> Et sa puissance (c.-à-d. celle du roi de France) est grande, avecques les alliances qu'il pourroit avoir en Angleterre. Froiss., 363,1. — „Mout vous pourroie", dist li Sarrezins, „conteir des avenues Salehadin; mais une chose fist a la mort qui mout nous enuia." *Chron.*, 443.

Le phénomène que nous venons de signaler pour *pouvoir* n'est pas si peu répandu dans la langue qu'on pourrait bien le croire, on le retrouve avec d'autres verbes (qui ne sont pas tous des auxiliaires!), comme le montrent les exemples que voici:

> Iceste chose nos deüsses noncier, ... Tant l'as celet molt i as grant pechiet. *Al.*, 64, c. Cf. le parfait de l'indicatif en latin: tum decuit, cum sceptra dabas. Virg., *Aen.*, IV, 597, et: Tum decuit metuisse tuis; nunc sera querelis Haud justis assurgis, et irrita jurgia jactas. Id., *ib.*, X, 94. — Home, qu'an ne puet chastiier, Devroit an au mostier lier. *Yv.*, 628. —

Digitized by Google

Espoir si ne fui pas si sage, ... Come pucele deüst estre. *ib.*, 1008: „je devais être sage, mais je ne l'étais pas". — Mout vossist bien avoir seü, Comant ele porroit prover, etc. *ib.*, 1656. — Tant ai celé mon martire Tos jors a tote la gent Ke bien le devroie dire A ma Dame solement. CON. DE BÉTH., I, 17. — Bien me deüsse targier De chançon faire et de mos et de chans. ID., V, 1. — Car il font ceus de cort estranges Qui deüssent estre privé. *Rose*, 1049. — Si m'en venist miauz reüser, Mais ne pooie refuser Ce que mes cuers me comandoit. *ib.*, 1757. — Devez le vos por ce haïr? Ainz le deüssiez espernier. *ib.*, 3279. — Por quoi li faites nul contraire? ... Il a tant mal que il n' eüst Mestier de pis, s'il vos pleüst. *ib.*, 3305. — Trop estes recreanz e lasches, Qui deüssiez estre farasches. *ib.*, 3684: il est très clair qu'il n'y a pas atténuation ici, il s'agit d'une verte réprimande. — Si fust droiture que sor moi tornast l'aventure, ... mes ... sor vous l'avez avant prise. *Vergi*, 889. — Le roi de Sicile eût très volontiers voulu que ce fût advenu. FROISS., 93,2. — Li legas se courrouça a moi, et me dist que je ne le deüsse pas avoir refusé. *Chron.*, 151. — Mieux vausist que on m'en euist laissiét couvenir de li occire. *ib.*, 286. — mieux vausist que trés la premiere fois il l'eüst condempné a tousjours en prisson ou fait morir, que che que il en faissoit. *ib.*, 297. — Mieulx m' eust valu avoir esté serchier Ailleurs secours, c'eust esté mon onneur. VILLON, *Test.*, 950. — Item, je donne aux Quinze Vings, Qu'autant vauldroit nommer Trois Cens. ID., *ib.*, 1729.

La seule raison d'être du subjonctif-conditionnel de *pouvoir* dans ces phrases est, que la réalisation de l'action exprimée par l'infinitif dépend primitivement d'une condition (non exprimée): „Mout vous porroie conteir" veut dire: „Je peux vous conter beaucoup de choses, et je les conterais, si cela ne me mènerait pas trop loin". Voyons maintenant s'il n'y a pas une explication à trouver pour ces constructions, qui, au premier abord, nous paraissent un peu bizarres, et qui, prises au pied de la lettre, sont même illogiques, puisque, pour nous en tenir à celles où entre *pouvoir*, elles présentent le pouvoir, la faculté comme éventuelle ou

Digitized by Google

irréelle, tandis que cette faculté est tout ce qu'il y a de plus réel.

Il nous semble qu'il faut chercher la solution d'abord dans l'affaiblissement de sens auquel *pouvoir* a été sujet depuis la période latine (cf. pp. 7—17). Cet affaiblissement avait pour conséquence que cet auxiliaire finissait de plus en plus par s'appuyer sur l'infinitif, si bien que la combinaison „*pouvoir* + infinitif" devenait de plus en plus intime. Et du moment que, dans cette combinaison, l'esprit ne se rendait plus clairement compte des deux parties (puisque l'infinitif attirait presque toute l'attention), la forme (du conditionnel) que prenait une des deux parties, pouvait bien se rapporter à l'idée maîtresse, exprimée par l'infinitif.

Néanmoins, cet argument ne suffirait pas à expliquer le phénomène: non seulement le sens de *pouvoir* ne s'efface jamais complètement, mais il y a, comme le montrent les derniers des exemples cités p. 63, des constructions analogues, où le premier verbe a encore un sens propre très marqué, et là il n'y a pas lieu de parler de combinaisons intimes.

Voici donc une autre raison qui a sans doute contribué à la constitution de ces tournures: quand, dans une combinaison: „verbum finitum + infinitif", on veut exprimer que la réalisation de l'idée qu'indique l'infinitif dépend d'une condition, on se heurte à une difficulté: c'est qu'un infinitif ne saurait se mettre au conditionnel! Le seul moyen de se tirer d'affaire est donc de donner cette forme au verbe qui le précède, au risque de donner prise aux remarques des grammairiens intransigeants.

N'oublions pas que ce moyen a encore un avantage: c'est qu'on fait entendre dès le début de la construction qu'il s'agit du mode non-réel. C'est pour cela que dans les deux exemples suivants on s'est servi de l'indicatif:

Qu'il n'aime pas, prouver le p u i s, etc. *Rose*, 4819. — Si te

Digitized by Google

p u i s bien dire coment, etc. *ib.*, 4982: la preuve et l'explication vont suivre; si le poète n'avait pas voulu les donner, il aurait dit *porroie.*

Et c'est surtout pour le français moderne que ces tournures deviennent parfois un moyen de bien distinguer les „emplois périphrastiques". L'exemple suivant expliquera bien ce que nous voulons dire:

Pendant le reste de la journée, nous l'eûmes en vue, et, quoique séparés par plusieurs cents mètres d'intervalle, nous p o u v i o n s suivre sa chasse, comme il a u r a i t p u suivre la nôtre. FROMENTIN, *Dominique*, p. 6: „nous pouvions suivre sa chasse (et nous la suivions!), comme il pouvait suivre la nôtre (mais il ne la suivait pas)".

L'analyse des tournures en question prouve donc qu'elle n'échappent pas à une critique rigoureuse, qui réclamerait une logique impeccable comme base de tout langage. Toutefois nous sommes convaincu que ce manque de logique n'est pas senti le plus souvent, même par des lecteurs intelligents, qui ont l'habitude de bien se rendre compte de ce qu'ils lisent. Et c'est ce qui prouve qu'il serait absurde de vouloir bannir ces locutions de la langue, d'autant plus que, exprimant brièvement une idée synthétique, elles sont d'une véritable utilité (cf. p. 64). Nous sommes tout simplement en présence d'une „discordance de la fonction et de la forme, c'est à vrai dire un des grands caractères du langage humain, contre lequel la logique proteste, ... Elle marque précisément l'indépendance de la pensée psychologique vis-à-vis de la logique et de la langue, comme aussi l'indépendance de la logique et de la langue vis-à-vis de la pensée psychologique, l'écart psychologico-linguistique en un mot" [1]).

Un écrivain moderne [2]), qui de temps en temps fait paraître

1) H. Delacroix, Le langage et la pensée, Paris, 1924, p. 123 sq.
2) A. Thérive, dans: Les Nouvelles Littéraires du 12 juin 1926, p. 2; Id., ib., 3 juillet 1926, p. 5.

Digitized by Google

des articles intéressants sur la grammaire, considère une construction analogue comme digne d'expulsion: il s'agit de la locution ironique: „Il ne manquerait plus que ça!" Et voici pourquoi: „elle exprime qu'*il manquerait encore quelque chose, si ce quelque chose se réalisait!!*" Il faut reconnaître que, comprise de cette façon-là, le manque de logique saute aux yeux. Mais l'analyse des expressions analogues que nous avons étudiées fait voir qu'il faut la comprendre d'une manière tout autre: le fait désigné par „ça" manque réellement, mais le conditionnel de *manquer* marque l'éventuel de ce fait-là, dont on ne sait pas encore s'il se produira. La seule différence de cette locution avec les nôtres serait que dans „Il ne manquerait plus que ça" il n'y a pas d'infinitif, mais cette différence n'est qu'apparente, puisque *ça* désigne un fait qui peut être exprimé par un infinitif:

> Donne de l'argent à Joseph pour qu'il aille payer ces huîtres, à présent. Il ne manquerait plus que d'être reconnus par ce mendiant. MAUPASSANT, *Mon oncle Jules.*

D'ailleurs, voici un exemple où il n'y a pas d'infinitif du tout, et qui, en apparence, n'est pas moins logique que „Il ne manquerait plus que ça":

> Et tante Lison en voulait au chien de prendre une si grosse part de l'affection ... qu'elle aurait tant désirée. MAUPASSANT, *Une vie*, p. 270.

M. Thérive, en suppléant: „si elle avait obtenu cette affection" s'écrierait: „Mais quoi! alors elle n'aurait plus rien à désirer! Partant: manque de logique!" Mais le vrai sens est: „l'affection qu'elle désirait tant, mais qu'elle n'avait pas".

Pourtant l'emploi du conditionnel de *pouvoir* et des autres verbes n'est pas règle absolue quand l'infinitif est au mode non-réel. Parfois on éprouve le besoin d'insister sur la réalité

Digitized by Google

de ce qu'exprime l'auxiliaire, et alors on se sert de la construction latine:

> Mielz te f u r e t (de f u è r a t, avec le sens de l'imparfait), non fussez nez. *Pass.*, 151: „il t' aurait mieux valu". — A grant soufraite me deduis (sc. Galeron) De la cose (c.-à-d. Ille) que j'avoir p u i s. La cose que je plus desir P u i s bien avoir, si m'en consir. *Ille*, 1387 sq.: Galeron n'a pas encore Ille, et pourtant elle dit: „Je *peux* l'avoir", et non: „Je *pourrais* l'avoir". Remarquons cependant qu'on prévoit qu'elle l'aura plus tard. — Mes, quant ç'avint, que vos eüstes L'an trespassé, que vos d e ü s t e s Revenir. *Yv.*, 3662: il n'est pas revenu, et On pourrait donc s' attendre à : „que vos deüssez revenir", mais on emploie le parfait *deüstes* pour insister sur la nécessité. De même: ... et d e v o i e n t bien estimer les deux princes ceulx qui leur tenoient si bonne compaignie a ce besoing; mais ilz en firent comme hommes, et non point comme anges. *Chron.*, 368.

La langue classique montre plusieurs cas de cette réaction, dus sans doute pour une grande partie à l'étude des textes latins:

> Vous dont j' a i p u (et non: „j'aurais pu") laisser vieillir l'ambition Dans les honneurs obscurs de quelque légion. RACINE, *Britannicus*, 154. — Dans le sein de Priam n' a - t - o n p u l'immoler? ID., *Andromaque*, 207. — Un faux Astyanax fut offert au supplice, Où le seul fils d'Hector d e v a i t être conduit. ID., *ib.*, 223.

De même dans la langue de nos jours:

> Vous p o u v i e z vous conduire comme un maître. De par la loi, vous l'êtes. Vous vous êtes conduit comme un goujat. BOURGET, *Le démon de midi*, II, *p.* 256. — Allons! conclut-il, tu d e v a i s le dire plus tôt (pour: „tu aurais dû, etc."). BERNANOS, *Sous le soleil de Satan*, p. 33.

Et en espagnol:

> Conde: Temo que responda airado, y e r a mejor declararte.

Digitized by Google

Rey: No e r a, etc. LOPE DE VEGA[1]), p. 146: „il vaudrait mieux". Toutefois l'imparfait (au lieu du présent) semble vouloir exprimer ici ce que le conditionnel rend en français. Cf. en latin: quid tibi vis in geminis? Conceditur enim similīs esse, quo contentus esse p o t u e r a s (p. „potuisti"): tu autem vis eosdem plane esse, non similīs. CIC., *Acad.*, II, 54.

Nous constatons donc en guise de conclusion que dans les combinaisons „*pouvoir* (ou autre auxiliaire) + infinitif", où l'auxiliaire est au mode réel, et l'infinitif à l'irréel:

le latin, selon la logique rigoureuse, met l'auxiliaire à l'indicatif, c.-à-d. au réel, tandis que c'est au lecteur de conclure à l'irréalité de l'infinitif par le contexte;

le vieux-français, se permettant une certaine liberté dans l'expression, met presque toujours l'auxiliaire au subjonctif-conditionnel pour rappeler au lecteur que l'infinitif est à l'irréel;

le français moderne suit en règle générale la vieille langue, mais se sert parfois de la construction latine pour bien détacher le sens de l'auxiliaire, et en faire clairement sentir le mode réel.

L'emploi du conditionnel de *pouvoir* dont nous venons de parler ne doit pas être confondu avec celui où ce mode ne sert qu'à atténuer:

Toutes voies, fet li rois, i essaierez vos se vos la p o r r i e z oster. *Graal*, 5.

Il ne s'agit ici que d'une modestie, d'une réserve, à l'expression de laquelle le conditionnel se prête d'ailleurs très bien, puisque au fond il présente l'action comme non-réelle, donc d'une façon très réservée.

---

1) Selección hecha por Américo Castro, Madrid, 1923.

Digitized by Google

Le futur du passé de *pouvoir* peut servir à exprimer ce temps de l'infinitif:

> Et distrent cil qui onques mes ne l'avoient veu ... que d'iluec en avant porroit il legierement sormonter de proesce toz les autres chevaliers. *Graal*, 14: le pouvoir existe dès le moment du passé où l'on parle, mais il faut se figurer l'action de *sormonter* au futur du passé.

Le futur de *pouvoir* se rapporte très souvent à l'infinitif sur lequel il s'appuie:

> Et porroiz vos, fet il, chevauchier? *Graal*, 30. — Rois, Ewalach, or te mostrerai apertement coment tu porras conoistre la force et la vertu del verai Crucefié. *ib.*, 32. — Et quant cil voient que il ne porront plus durer, si s'en torment fuiant. *ib.*, 48. — Lasse moi! que porrai je faire Qui puisse a Jhesucrist plaire? *Palat.*, 81. Les mêmes phrases, construites avec le conditionnel, seraient beaucoup plus réservées.

Tobler a consacré un article [1]) au *parfait* de l'auxiliaire se rapportant à l'infinitif. A propos de phrases telles que:

> Je vous demande, si mon père m'a laissé de l'argent. — Oui, il a dû te laisser (pour: „il doit t'avoir laissé") de l'argent. *Abbé Const.*, 45. — Qu'a-t-elle pu dire à Jean? a-t-elle avoué ou a-t-elle nié? MAUPASSANT, *Pierre et Jean*, 251,

Tobler donne l'explication suivante: les verbes *devoir* et *pouvoir* sont si intimement liés à l'infinitif que le peuple parlant ne distingue plus bien clairement auquel des deux éléments il faut donner la forme particulière pour exprimer le parfait, et qu'il ajoute au verbum finitum ce qui appartient à l'infinitif.

Mais cette explication n'est pas complète. Car, si dans les cas précédents nous avons pu dire: dans la combinaison „auxi-

1) Vermischte Beiträge, II, p. 32 sq.

Digitized by Google

liaire + infinitif" l'auxiliaire est le seul qui puisse revêtir la forme du conditionnel, du futur, du passé défini, il en est tout autrement dans la construction dont traite Tobler: l'infinitif, aussi bien que l'auxiliaire, peut se mettre au parfait! Il convient donc de poser encore la question: Pourquoi est-ce l'auxiliaire plutôt que l'infinitif qui se met au parfait? Voici la réponse: Quand, dans les phrases: „Il doit te laisser de l'argent", et: „Que peut-elle dire à Jean", il s'agit d'exprimer que les idées „laisser" et „dire" sont au parfait, le besoin d'exprimer ce parfait est si grand qu'on ajoute l'auxiliaire de temps au premier verbe venu, c.-à-d. à *devoir* et à *pouvoir*. Et ce besoin de faire sentir aussi vite que possible la nuance „parfait" triomphe par conséquent du petit manque de logique dans la construction, manque qui est senti comme peu important parce que, comme Tobler le dit à juste titre, les auxiliaires sont intimement liés à l'infinitif.

Tous les exemples de Tobler sont pris dans les textes du français moderne, tandis que du vieux-français Tobler cite, en guise de pendant, la phrase: *deignez ça jus estre venue* [1]) (pour: „avez deigné ça jus venir"), où le parfait de l'infinitif se rapporte au verbum finitum. Nous n'avons pas non plus trouvé dans nos textes des exemples du type: „qu'a-t-elle pu dire" pour: „que peut-elle avoir dit", mais bien l'état de choses contraire (du moins en apparence):

> et eût été pour le roi et pour les dames très grand'plaisance à voir, si cils qui entrepris avoient à jouer pussent avoir joué (au lieu de: „eüssent pu jouer"). Froiss., 7. — car il ne le savoit a quoi loiier, par defaute de jour et pour deffaute de leur charoi qu'il ne peuissent avoir menét parmi tel pays que devisét vous ay (pour: „n'eüssent pu mener"), *Chron.*, 212.

On pourrait faire la remarque que, si la combinaison de

1) V. B. II, p. 46.

Digitized by Google

l'auxiliaire et de l'infinitif a été moins intime en vieux-français qu'elle ne l'est dans la langue moderne, ces dernières constructions ne se trouveraient pas dans les textes. Nous répondons que sans aucun doute la liaison était déjà assez intime au moyen âge, mais la constitution des tournures que nous venons de citer a eu encore une autre cause que cette intimité: c'est qu'en vieux-français *peuissent* peut être, non seulement l'imparfait, mais aussi le plus-que-parfait du subjonctif. La construction correcte serait donc: „peuissent jouer, peuissent mener", en français moderne: „eussent pu jouer, eussent pu mener". Or, Froissart a écrit ses *Chroniques* ± 1400, et alors le sens étymologique de *peuissent* comme plus-que-parfait du subjonctif n'était plus aussi clairement senti que p. e. à l'époque de la *Vie de Saint Alexis*. Froissart a donc éprouvé le besoin d'exprimer d'une façon bien sensible l'idée du parfait. Quel mot allait-il choisir, de *peuissent* ou de *jouer*, pour lui communiquer la forme du parfait? Non pas *peuissent:* pour lui, le chroniqueur savant, c'était clairement un parfait, et s'il fallait à tout prix exprimer encore une fois le parfait (pour se faire compendre de ses lecteurs), il ne lui restait que de mettre au parfait l'infinitif, et de dire *avoir joué*, et *avoir menét*.

Il est presque superflu de rappeler que sans l'intimité de la combinaison aucune de ces tournures ne se serait constituée.

Pour expliquer l'exemple de Tobler: *deignez ça jus estre venue* on peut invoquer la répugnance qu'avait le vieux-français à commencer une phrase par un auxiliaire faible: „avez deigné ça jus venir". Ceci pourrait expliquer en même temps que les constructions telles que: *Qu' a-t-e l l e p u dire* (pour: „que peut-elle avoir dit") et *il a dû te laisser de l'argent* (pour: „il doit t'avoir laissé"), ne se rencontrent pas en vieux-français, et surtout remarquons que *pouvoir* souligne ici l'éventualité, et *devoir* la conjecture, et que ces sens sont

Digitized by Google

beaucoup moins fréquents dans la vieille langue, surtout aux temps composés.

Dans le même article Tobler signale la tournure italienne: *non sono potuta venire* (pour: „non ho potuto venire"), où la combinaison intime de *potere* et l'infinitif permet à l'infinitif, partie prédominante de la construction, de décider de l'auxiliaire de temps que prendra *potere*. Il cite un cas analogue en ancien français avec *devoir: du puis ou elle estoit deue cheoir* (au lieu de: „avoit deu cheoir"), *Latour Landry*, 75. On peut comparer encore:

> Ils le mirent en chemise devant qu'il f u s t achevé de mourir (pour: „eust achevé"). PALISSY, *Recepte Veritable* (éd. Fullon), *p.* 128.

Peut-être.

C'est l'adverbe éventuel par excellence, où la valeur verbale de *peut* n'est plus sentie, car, quoique *peut* n'exprime au fond que le présent, on trouve la combinaison telle quelle dans les phrases qui sont au passé. L'origine en est formée par les phrases où *être* n'est pas copule, où il a son sens propre de „exister, se passer". Ces cas se trouvent encore en français moderne:

> Rien de tout cela ne p o u v a n t ê t r e, il faut donc parler. J. J. ROUSSEAU, *Lettre à d'Alembert*, 106.

Mais ce sens fort est particulièrement fréquent en ancien français:

> Dreit a Tarson espeiret arriver, Mais ne p u e t e s t r e; aillors l'estuet aler. *Al.*, 39, *d.* (de même *ib.*, 99, *b*; 106, *d*; 116, *e*). — Et jel ferai, ne p u e t e s t r e autrement, Si me metrai dou tout an sa franchise. CON. DE BÉTH., IX, 23. — Qui toutes eures son cuer croit, Ne p u e t e s t r e qu'il ne foloit. *Rose*, 3072.— Ce ne p u e t e s t r e que vos dites. *ib.*, 3082. — Et si p u e t e s t r e chose vraie Qu'il ait pieça a ce penssé. *Vergi*, 134. —

Digitized by Google

Biax douz pere, ce ne puet estre! A ton plaisir me covient estre. *Palat.*, 192. — il ne peut être qu'il n'y ait encore en ce pays aucuns qui l'aiment et ont aimé. Froiss., 362,1.

Il va de soi que dans ces cas la forme *puet* est variable:

Quarante milie chevalier poeënt estre. *Roland*, 3063. — S'il ëust biauté a devise, Ne pëust estre en nule guise, Qu'il n'ëust ançois mains que plus. *Ille*, 254.— Ce ne porroit estre a nul fuer, Que je duel feire vos veïsse Et je a mon cuer n'an meïsse. *Yv.*, 3846.— il cuida, qu'il s'an deüst Aler, que riens ne li neüst; Mes ne pot mie estre a son chois. *ib.*, 5461. — Estre ne porroit que feïsse Chose dont vers vos mespreïsse. *Vergi*, 645.

Nous avons trouvé un seul cas, où dans la combinaison *puet estre* la valeur verbale des deux mots disparaît, et où ils sont liés si étroitement qu'ils ne forment plus qu'un seul mot: l'adverbe éventuel *peut-être:*

Et tel chose deïstes vous, Puet estre, dont ele se test. *Vergi*, 203.

Mais c'est sans doute un cas exceptionnel, qui, tout en marquant l'évolution, est dû pour une partie au besoin du rythme. Et même dans les Chroniques de Froissart on ne trouve *peut-être* que lorsqu'on y sent encore les deux éléments:

peut-être que le roi et ceux de sa secte sont courroucés. Foiss., 335,1.

Dans tous les autres cas il se sert de *espoir*. La disparition de cet adverbe a permis à *peut-être* d'agrandir considérablement son domaine. Les mots et tournures du vieux-français qui ont été supplantés plus tard par *peut-être* sont: *espoir* (cf. p. 105), *puet cel estre, se devient:*

Dont (= de son amour) il ne fera ja proiiere Ne autre por lui, puet cel estre. *Yv.*, 1515. — Mes puet cel estre an nul androit Ceste pucele ne voldroit, Que fusse suens et ele

Digitized by Google

moie. *Cligés*, 2325. — Mes a l'espee, puet cel estre, Ne sera il mie ses mestre. *ib.*, 4901. — Se n'est aucuns arbres hisdeus, Don il n'i ait ou un ou deus Ou vergier, ou plus, se devient. *Rose*, 1329. — Car, se devient, vos me savez Mal gré de ce que vos avez Esté por moi mis en prison. *ib.*, 4027. — je ne sui mie a deus doie d'amer dame si souveraine . . . Si estes, fet el, se devient. *Vergi*, 81.

La locution *il ne se pot aidier* est employé en vieux-français avec le sens „il ne put se tirer d'affaire":

La furent navré et durement blecié . . ., et telement que depuis, pour le journee, ne se peurent aidier. *Chron.*, 246.

Cf. pour ce sens de *aidier:*

De celui (sc. cheval) m'eiderai je bien. *Erec*, 628. (néerl.: „zich behelpen").

L'expression *il se peut faire* correspond au latin *fieri potest:*

la raison que il y mettoit estoit telle que il ne se pouoit faire qu'ils ne sceüssent de ses secrés. *Chron.*, 327. — Escus voir? Se pourroit il faire que ceulx dont vous devez retraire ceste rente prinssent monnoye? *Path.*, 203.

Au XVIIe siècle on trouve *il se peut faire* et *il se peut*, cf. A. Haase, *Syntaxe franç. du XVIIe s.*, *p.* 198.

Je ne puis pas (infinitiif) sans (infinitif).

je ne puis pas dire Ce que volez que je vos die Sanz fere trop grant vilonie. *Vergi*, 616.

Ce qu'il y a d'intéressant dans ce type de phrase, c'est que le rapport grammatical y est autre que le rapport psychologique. La phrase, dépouillée de son effet stylistique, équivaut à: „si je disais ce que vous voulez que je vous dise, je ferais une très grande vilenie". C'est dire que, ce qui est complément adverbial pour la forme, est la phrase principale pour la pensée, tandis que la principale joue dans l'esprit le rôle d'une propo-

Digitized by Google

sition adverbiale de condition. Ce qui désigne qu'on a affaire à une principale, ce n'est donc pas la forme (très faible, d'un complément adverbial), mais la place (à la fin de la phrase), le ton dont elle est prononcée et le mot très fort *vilonie*, renforcé encore par *trop grant*. Cf. encore les phrases suivantes avec *que* ... *ne* consécutif, ayant le sens de „sans que":

> Cette chose ne se peut longuement tenir en cel état, que Angleterre ne soit perdue toute sans recouvrer. FROISS., 339, 1. — cette chose (c.-à-d. le schisme des papes) ne pouvoit longuement demeurer en cel état, que il ne convînt que la chrétienté n'eût à souffrir. ID., 193, 1. — ils ne pourroient issir ni saillir hors de leurs cités, que ils ne fussent pris. ID., 360, 2.

3. *Pouvoir dans les phrases passives*

Les quelques pages que nous allons consacrer à l'emploi de *pouvoir* dans les phrases passives, et qui vont terminer notre étude sur son emploi avec l'infinitif, ont pour but principal de faire voir une fois de plus que son sens étymologique s'est affaibli de bonne heure, et qu'il en est venu à s'appuyer de plus en plus sur l'infinitif.

En latin on trouve encore des cas où le verbe *posse* est à la forme passive:

> quod tamen expleri nulla ratione potestur. LUCR., III, 1010. — siquá potestur ínvestigarí via. PACUVIUS apud NON., *p.* 817, *l.* 24 [1]). — cum iure sine periculo bellum geri poteratur. CAEL. ap. NON., 817, 22. — cum non possetur decerni, utrius putaretur victoria esse. QUADRIG. ap. NON., 817, 15.

Dans ces phrases la forme de *posse* est en harmonie avec son sens étymologique: „avoir la force, le pouvoir nécessaire", le passif fait voir clairement que cette force ne part pas du

1) Nonii Marcelli De Conpendiosa Doctrina Libros XX ed. Wallace M. Lindsay, Lipsiae, 1903.

Digitized by Google

sujet, mais que le sujet subit non seulement l'action exprimée par l'infinitif, mais encore la force qui en est la cause.

Néanmoins, dès le latin ces formes passives sont d'un emploi très rare, et le nombre des formes différentes est limitée. C'est ainsi que l'infinitif „possi" p.e. n'est signalé nulle part, et pourtant on pourrait s'y attendre dans des phrases comme celle-ci:

> demonstrant ... perfacile hunc hominem incautum et rusticum et Romae ignotum de medio tolli posse. Cic., *pro Sex. Rosc.*, 7, 20,

puisque „hunc hominem", sujet logique de *tolli posse*, n'est pas puissant, bien au contraire il subit la puissance de ses adversaires. Les exemples abondent pour prouver que l'emploi du passif avec la forme active de *posse* est règle générale en latin, en voici encore quelques-uns:

> hoc vero est, quod ferri non potest. Cic., *pro Sex. Rosc.*, 17, 49. — ex quo (sc. profuso) si qua macula concepta est, non modo elui non potest, verum, etc. Id., *ib.*, 24, 66. — Nullo labore aut corpus fatigari aut animus vinci poterat. Tite Live, XXI 4, 5.

D'ailleurs, nous l'avons déjà dit à la page 2, l'affaiblissement de la valeur primitive s'est effectué de si bonne heure qu'on ne la sent même plus là où on en écrit encore les deux éléments: „potis est":

> coniunctum est id quod nusquam sine permitiali discidio potis est seiungi seque gregari. Lucr., I, 452.

Il est évident que ni *posse* ni *potis esse* ne présentent plus à l'esprit l'idée exacte de „avoir de la force", puisqu'on n'éprouve pas le besoin d'exprimer par la forme la nuance activo-passive. Aussi on ne s'étonnera pas de trouver en vieux-français de nombreux cas où *pouvoir* figure dans une phrase passive:

Digitized by Google

Rois! s'or puet estre desresniee Ma droiture ne ma querele Par un chevalier, donc l'iert ele Par cestui, etc. *Yv.*, 5944.

Le sens de *pouvoir* dans cet exemple n'est pas très fort. Il serait difficile de trouver un sujet actif en ce sens qu'on lui reconnaîtrait un certain „pouvoir". C'est plutôt la permission que l'on demande: „si vous le permettez, si les circonstances ne s'y opposent pas". Remarquons d'ailleurs que la construction de la phrase n'est pas sans utilité: si elle était à la voix active: „Rois, s'or uns chevaliers puet desresnier, etc.", il y aurait équivoque, on penserait peut-être à la force du chevalier, et ce n'est pas de cela qu'il s'agit en premier lieu. Mais le français emploie le passif aussi là où *pouvoir* (à la forme active) a un sens assez fort:

Mais la saiete barbelee ... Fu si dedenz mon cuer fichiee Qu'el n'en pot estre hors sachiee. *Rose*, 1718: il s'agit de la force physique.

Voici encore un exemple de Froissart:

La cité étoit si remplie de seigneurs et de toutes gens que à grand'peine purent-ils être logés. FROISS., 133, 1.

A propos de ces phrases passives on peut remarquer que, considerées du point de vue purement grammatical elle montrent une logique plus rigoureuse que leurs équivalents à l'actif. Dans notre premier exemple: „demonstrant ... hunc hominem ... de medio tolli posse", le centre vers lequel se dirige la pensée est le sujet (logique) „hunc hominem", puisque c'est dans lui qu'on trouve les circonstances („incautum, rusticum, Romae ignotum") qui permettent l'action: „de medio tollere". Si l'on traduit la phrase de Cicéron en français, en remplaçant le passif par la voix active: „On pouvait facilement enlever cet homme, etc.", le sujet *on* n'est pas à la base de la pensée, puisque les circonstances dont il s'agit se trouvent dans „cet homme".

Digitized by Google

D'autre part, nous l'avons déjà remarqué, ces phrases passives sont discutables, quand on les envisage du point de vue étymologique, puisque au fond on reconnaît un certain „pouvoir" à un sujet passif. Mais la langue est trop libre pour se laisser serrer dans les limites que lui voudrait imposer la grammaire, la logique ou l'étymologie, et elle se réserve le droit d'user de la voix active et du passif selon les besoins du style. Cf. pour la voix active:

> tes tros i (= dans le bouclier) font, Que ses poinz i p u e t an boter. *Yv.*, 5585. — Et vint a cort si atornez (sc. Gauvains) Que reconoistre ne le p o r e n t Cil, qui a toz jorz veü l'orent. *ib.*, 5881: on pourrait s'attendre à: „il ne pooit estre reconeü", parce que c'est Gauvain, qui par son déguisement, fait qu'on ne le reconnaît pas.

D'ailleurs les langues romanes ont une raison importante d'employer assez rarement *être* ici, parce qu'elles le connaissent comme auxiliaire de temps et du passif. On se tire souvent d'affaire en se servant de la forme pronominale: „Cela *se* peut faire, dire, etc."

Digitized by Google

Chapitre V

Pouvoir en vieux-français sans infinitif ou avec infinitif sous-entendu

Les textes du moyenâge montrent plusieurs emplois intéressants de *pouvoir* sans infinitif, où toutefois il est bien souvent extrêmement difficile de décider si celui qui a écrit la phrase a ou non pensé à un infinitif, de sorte que, si nous parlons de *pouvoir* sans infinitif et de *pouvoir* avec infinitif sous-entendu, il ne faut pas s'attendre à une distinction bien nette entre les deux.

Nous donnerons en premier lieu des exemples correspondant aux phrases latines signalées au chapitre III, pour parler ensuite des cas spécialement français.

Notons d'abord que dans presque tous ces cas *pouvoir* a une valeur très concrète, ce qui s'explique parce que là où son sens est affaibli, il a besoin de l'infinitif pour s'y appuyer.

1. Constructions du type: *in bello multum posse*, c.-à-d. *pouvoir* sans infinitif ayant pour objet un pronom neutre:

> Suz ciel n'ad gent qui plus puissent en camp. *Roland*, 3040 [1]). — Il puet bien a la court de Romme Assez plus qu'il ne fache aillours. Jean de Condé, II, 82, 1072. Le sens fort de *pouvoir* est très clair ici parce que dans le second membre de

1) Plusieurs des exemples cités dans ce chapitre sont empruntés à: Ernst Weber, Ueber den Gebrauch von devoir, laissier, pooir, savoir, soloir, voloir im Altfranzösischen, thèse, Berlin, 1879, p. 19—24.

Digitized by Google

la comparaison il est représenté par le „verbum vicarium" *faire*. — Plus puet que nule que on truist Et si veut plus qu'ele ne puist. *Ille*, 105. — Tant puet et tant set et tant vaut Mes sire Kes en totes corz, Qu'il n'i iert ja müez ne sorz. *Yv.*, 632.— Lever se cuide et sostenir (sc. Yvains), Mes ne puet tant, qu'aler s'an puisse. *ib.*, 3037.

Ce dernier exemple est particulièrement intéressant, parce que c'est comme la reconstitution de ce qu'on doit avoir senti d'abord en disant: „non potest abire". Nous avons vu que cette construction a signifié à l'origine: „il n'a pas assez de force pour s'en aller", et qu'en latin classique, quand on voulait raviver cette valeur originale, on disait p. e.: „non satis validus est ut abeat". Et c'est cette idée-là qu'exprime le vers cité de *Yvain*, qu'on aurait tort de traduire par: „Mais il ne peut pas s'en aller". Le dernier mot *puisse*, à un certain égard auxiliaire du subjonctif, vient accentuer l'idée qu'Yvain ne s'en ira pas, bien que sa valeur soit beaucoup moins concrète que celle de *puet:* le mot *puet* (négatif) nie la force nécessaire, et *puisse* constate comme résultat qu'il n'y a aucun moyen de s'en aller, *puisse* est donc plutôt éventuel.

Nous avons trouvé quelques exemples de *pouvoir* sans infinitif et sans objet:

Cil diex vos saut, Qui sor toz homes puet et vaut. *Fabliaux et Contes*, p. p. Barbazan, IV, 5, 122. — Après dieu je puis sur tous. Froissart, *Poésies*, III, 29, 963.

Il est vrai que ces cas ne diffèrent pas beaucoup des précédents, puisque au lieu de „sor toz homes", „sur tous", on peut dire: „plus que tuit home", „plus que tous" sans apporter un changement sensible au sens.

Voici enfin une phrase, où l'emploi de *pouvoir* est bien près de l'exemple latin: „nam qui non potest" („der Unfähige", cf. p. 21):

Digitized by Google

Ne ja tant c'avarisse p u i s s e, Qui les plus poissans a ja pris,
Ne querra nus bon los ne pris. BAUDOUIN DE CONDÉ, 12, 318.

Pouvoir est tout à fait intransitif ici, parce que *tant que* y a le sens moderne: „aussi longtemps que"; *tant* n'est donc pas objet.

Nous n'avons pas trouvé en vieux-français la continuation de la tournure latine: *non possum quin*. Sa réapparition dans la langue classique doit donc être considérée comme une reconstitution savante:

V o u s n e p o u v e z p a s q u e vous n'ayez raison. MOLIÈRE, *Avare*, I, 7 (périphrase de *devoir:* „vous d e v e z avoir raison"). — J e n e p u i s, ma bonne, q u e je ne sois en peine de vous. SÉV., 12 fév., 1672.

La construction survit de nos jours:

Rilke, mon cher Rilke, ... mon imagination n e p o u v a i t qu'elle n'écoutât dans votre intérieur le monologue infini d'une conscience tout isolée, que rien ne distrait de soi-même et du sentiment d'être unique. PAUL VALÉRY [1]).

2. La forme *potest* au sens de: „il est possible" se retrouve en vieux-français:

il ne p e u l t qu'il ne le congnoisse. *Pathelin*, 1300 (encore une périphrase de *devoir:* „il d o i t le connaître").

3. Voyons en troisième lieu les locutions qui sont propres au français du moyen âge.

Voici d'abord deux vers de *Saint-Léger* où l'emploi de *pouvoir* est tout à fait remarquable:

en u monstier me laisse intrer; pos ci non p o s c, lai vol ester. *Lég.*, 96.

1) Cité par M. Frédéric Lefèvre dans: Les Nouvelles Littéraires du 24 juillet 1926, p. 1.

Digitized by Google

Tâchons de rester fidèle au principe que la plupart des philologues modernes nous imposent: „conserver le plus possible, restaurer le moins possible", et d'expliquer ces vers tels que le manuscrit nous les présente.

Le sens peut être: „laisse-moi entrer dans un couvent; puisque je n'ai ici aucune influence, aucun moyen de demeurer ici, je veux aller là". Si nous admettons cette signification, on peut comparer ces vers à l'exemple de Cicéron (cf. p. 21): *nam qui non potest, etc.*, et on pourrait considérer l'emploi de *pouvoir* dans ces vers de Saint-Léger comme une survivance du sens primitif, qui dès le latin littéraire était devenu exceptionnel: l'emploi de *posse* sans infinitif et sans complément.

Les vers peuvent s'interpréter aussi en sous-entendant après *posc* l'infinitif *ester*, qui se trouve à la fin de la phrase. Mais même dans ce cas-là le verbe *pouvoir* aurait une valeur assez indépendante, qu'il n'a pas dans la langue moderne; on ne dit plus: „Puisque je peux pas (sc. être) ici, je veux être là".

Il nous semble que Gaston Paris a eu tort de donner dans son texte critique la leçon: *Pois que nen pois lau vuoil ester*, 1°. parce que la construction du vers en devient trop compliquée (une proposition adverbiale entre l'auxiliaire et son infinitif, et le tout dans une proposition adverbiale), 2°. à cause de la combinaison osée *lau*, qui ne se rencontre nulle part; 3°. parce qu'il apporte un changement considérable au manuscrit.

Par contre le texte du manuscrit n'offre presque aucune difficulté: les deux explications que nous en avons données sont très acceptables, la forme *posc* n'est pas impossible (cf. *Passion*, 447: tot nol vos *posc* eu ben comptar), et *lai* remonte directement à *illac*. Le seul inconvénient est le mot *pos* au sens de *puisque*, qu'on retrouve en provençal, mais non pas en vieux-français. Mais il nous semble que cette petite

Digitized by Google

difficulté ne saurait justifier la „restauration" de Gaston Paris.

D'ailleurs l'emploi de *pouvoir* en vieux-français sans infinitif et sans objet n'est pas si rare qu'on pourrait le croire au premier abord. En voici encore quelques exemples:

> Tu seras bien ostelés ... dalés l'oume terryen Qui plus les menestreus honeure, Car il ne puet sans iaus une eure. BAUDOUIN DE CONDÉ, 161, 242. — Ces deus (la prouesce et l'avarisce), ensi com moi samble, ne pueent en cuer d'ome ensamble. ID., 51, 178. — De ma fortune, Contre qui ne puis bonnement, ... Me vient tout ce gouvernement. VILLON, *Test.*, 146.

Pouvoir sans infinitif signifie souvent: „trouver assez de place pour être contenu":

> Sa lance fut si longe, ne pot en l'abitacle. *Aiol*, 91. — De tel grant fu (li mostiers) qu'il n'i poeit Que cent homes a grant destreit. *Le Roman du Mont-Saint-Michel*, 397.

La dernière phrase serait encore tolérée par Littré, cf. son exemple: „Cette salle est grande, il y peut cent personnes". Mais il rejetterait le vers 91 de *Aiol*, puisqu'il blâme: „Tant de personnes peuvent à cette table" comme provincialisme, qui se rencontre souvent dans la bouche des Normands.

Et enfin il se combine avec un adverbe de lieu pour former une locution où l'on serait tenté d'ajouter un verbe de mouvement:

> Ains se recroit en tel maniere Que il ne puet avant n'arriere. *Guill. d'Angleterre*, 71. — Cf. en italien: Era si vinto che più avanti non poteva. BOCC., V, 3, 26.

4. *Je n'en peux plus.*

L'origine de cette locution se trouve dans les cas où l'infinitif est sous-entendu:

> Ainz l'(= Yvain) a tot adés regardé (sc. li lions), Tant que il ot de son lardé Tant mangié, que il n'an pot plus. *Yv.*, 3475.

Digitized by Google

Il est aisé de suppléer l'infinitif *mangier*, dont le participe est tout près. En français moderne cette construction s'est étendue tellement qu'on ne se figure plus exactement l'infinitif. Elle a surtout le sens spécial de „être très fatigué":

> Enfin, n'en pouvant plus d'effort et de douleur, Il met bas son fagot. LA FONT., *Fables*, I, 16. — J'ai le cœur serré à n'en pouvoir plus, quand je suis dans cette grande chambre, où j'ai tant vu ma très-chère et très-aimable enfant. SÉV., 182.

Ces exemples, pris dans le Dictionnaire de Littré, y sont suivi par une phrase, ou *n'en pouvoir plus*, régissant une substantive, a la valeur de :„désirer impatiemment":

> A peine tenait-elle à terre, n'en pouvant plus qu'elle ne fût seule pour donner un libre cours à sa joie. LA FONT., *Psyché*, II, p. 150.

Il est intéressant de remarquer que *pouvoir* sans infinitif semble très bien convenir à souligner la fatigue, le manque absolu de forces, l'embarras extrême:

> A la foiiee s'escrioit Si haut, qu'ele ne pooit plus, Et recheoit pasmee jus. *Yv.*, 1153. — et quida refermer le guichet en rentrant; mais il ne peut, car il cheï la tous mors. *Chron.*, 258. — Mais il m'a déjà trompé avec une bonne, ... que puis-je? MAUP., *Une vie*, 252.

L'expression analogue: *je n'en peux mais* a pris le sens spécial de: „ce n'est pas ma faute", „je n'y peux rien changer":

> „Messire Gauvain, fet Lancelot, or sachiez que ceste espee vos touchera encore de si pres que vos ne la voldriez avoir baillee por un chastel". „Sire, fet messires Gauvains, je n'en poi mes; se je en deusse orendroit morir, si le feisse je por la volenté mon seignor acomplir". *Graal*, 6, 19. — Honte, fait ele (= Peor), mout me poise Don il nos covient oïr noise De ce don nos ne poon mais. *Rose*, 3651. — Quant vos dormez, nos en oon La noise, qui mais n'en poon. *ib.*, 3690. — Le dict

Digitized by Google

du Saige trop le fiz Favorable, bien n'en puis mais, Qui dit: „Esjoys toy, mon filz, En ton adolescence". VILLON, *Test.*, 210.

On ne peut mieux, on ne peut plus.

Ces tournures doivent leur existence aux phrases où *pouvoir*, combiné avec un comparatif, sert à exprimer un superlatif très fort (cf. p. 34):

Certes, il ne se pooit miauz De toi vangier an nule guise. *Yv.*, 4186: „il s'est vengé très bien".

Pour trouver l'origine de cette construction, il faut remonter au latin:

Caesar non pote validius quam expavit. PÉTRONE, 32, 6 (51). — Non potest esse pretiosior homo. ID., 44, 39 (70) [1]).

Chez Froissart on trouve assez fréquemment la construction avec le sujet fixe *on:*

mais je vous parlerai des entremets qui y furent, qui si bien estoient ordonnés que on ne pourrait mieux. FROISS., 7, 2. — tous lesquels vaisseaux furent ... très bien pourvus de tous vivres et autres habillemens de guerre, tant suffisans que mieux on ne pourrait. ID., 252, 1.

Pourtant la locution n'y est pas encore figée, comme de nos jours, puisqu'elle peut se mettre au conditionnel, et qu'on peut changer l'ordre des mots: „mieux on ne pourrait"; de plus il est permis de sous-entendre un infinitif: „on ne pourrait mieux les ordonner", et: „mieux on ne pourrait être pourvu".

5. Dans les phrases des quatre catégories précédentes on n'a pas le droit de penser à un infinitif spécial, ou tout au moins l'auteur n'y a pas pensé.

A présent nous donnerons des exemples où l'esprit supplée facilement un infinitif, parce que dans la phrase ou du moins

1) Cf. K. Sneyders de Vogel, o. c. [2]), § 43.

Digitized by Google

dans le contexte se trouve cet infinitif, ou bien une forme du même verbe, ou d'autres mots dont cet infinitif peut être tiré:

> Car, se je puis et il me loist, J'irai vostre honte vangier. *Yv.*, 588. — Et mes sire Yvains de randon, Quanqu'il puet, après esperone. *ib.*, 881: „quantum potest" — Et sachiez bien, se je pooie, Servise et enor vos feroie. *ib.*, 1001. — Car, s'il poïst, il t'eüst mort. *ib.*, 1770. — Mes por vos tant, con nos poons, Nos resforçons a la foiiee De feire contenance liee. *ib.*, 3880. — Et pansa, que, s'ele pooit, Einçois de li a cort vandroit. *ib.*, 4721. — Cele ... grant corouz ... en ot au cuer, et si penssa, s'ele puet, bien s'en vengera. *Vergi*, 106. — Vez ci nos ennemis venus, qui prendront terre si ils peuvent. Froiss., 81, 2. — Le duc de Bourgogne ... vouloit ... tenir en paix toutes parties tant qu'il pouvoit. Id, 166, 1.

C'est ici qu'on peut ranger plusieurs cas où il s'agit d'exprimer un superlatif très fort (cf. p. 35 sq.):

> N'ont cure de lor cos gaster; Qu'au miauz qu'il pueent les anploient. *Yv.*, 841. — Certes, ele ne se set faindre, Qu'au pis, qu'ele puet, ne se face. *ib.*, 1481.

Quelquefois la construction est plus libre:

> E se il (= Marsilies) poet, murrat i veirement (sc. Rollanz). *Rol.*, 615: „si Mars. peut faire mourir Rol., etc." — Mes se je puis, sire vassaus, Sor vos retornera li maus. *Yv.*, 497: „si je puis faire retourner le mal sur vous, je le ferai".

D'ailleurs la locution *se je puis* est employée souvent avec un sens assez vague, sans qu'on sache au juste quel infinitif il faut sous-entendre:

> Il ... querra, Se il puet, tant qu'il trovera L'estroit santier tot boissoneus. *Yv.*, 698. — ceste assemblee Ne m'iert pas, se je puis, emblee Que ne la voie encore enuit. *Rose*, 626.

On pourrait construire: „s'il peut quérir tant qu'il trouve, etc.", et: „si je peux entrer ici", ou bien, comme l'indique

Digitized by Google

Tobler [1]), „tant qu'il trovera, s'il peut, etc.", mais dans les deux cas la construction est très vague. Cf. la construction concise avec *oser:*

> Car de queroler, s e j' o s a s s e, Estoie envieus et sorpris *Rose*, 794.

Les phrases suivantes ne sont plus tolérées sans infinitif:

> Et ses janz avuec li refont Si grant duel, que greignor ne p u e e n t. *Yv.*, 1247. — Tant, con tranchier an (de la queue du lion) covenoit, An trancha; qu'onques mains ne p o t (sc. trancher sans laisser le serpent en vie, ou bien: „mains" ne suffisait pas pour délivrer le lion). *ib.*, 3387.

Il est facile de voir que le but qu'on vise en ne nommant pas l'infinitif est d'appeler toute notre attention sur le pouvoir, la possibilité, c.-à-d. sur la signification de *pouvoir:* on s'exprime avec concision pour s'exprimer avec énergie:

> il ... alloit boire et manger à l'avantage où il p o u v o i t. Froiss., 174, 2: „à tous les endroits où il trouvait à boire et à manger" (à remarquer l'imparfait *pouvoit*, qui donne à *où* le sens général de „ubicumque").

1) Verm. Beitr., I, 132.

Digitized by Google

Chapitre VI

Pouvoir à côté d'autres auxiliaires

Devoir

Au fond il y a une grande différence entre *pouvoir*, qui fait penser à la possibilité, à la permission, et *devoir*, qui exprime la nécessité. A un certain égard les deux auxiliaires font même contraste, tellement que, dans la logique, *pouvoir* sert à formuler des propositions problématiques: „cela peut être vrai", tandis que *devoir* aide à exprimer des propositions apodictiques: „cela doit être vrai".

Pourtant, en certains cas ils s'approchent l'un de l'autre, p. e. quand *pouvoir* a la signification „avoir des raisons":

> Ki fait ad pechet bien sen pot recorder. *Al.*, 110, *a*, *ms. L*, à côté de: Ki ad pechied il sen deit recorder. *ib.*, *même vers*, *ms. A.* — E Oliver qu'il tant poeit amer. *Roland*, 2216, à côté de: En tels vassals deit hom aveir fiance. *ib.*, 3009. — Car an tanz leus estoit plaiiez, Que bien pooit estre esmaiiez. *Yv.*, 4560: cf. la variante devoit[1]). — Qui pert la joie et le solaz Par son mesfet et par son tort, Mout se doit bien haïr de mort. *ib.*, 3544, à côté de: Vos estes mes cosins germains, ... Mes de ce vos puis fol clamer, Quant vos le m'avez tant celé. *ib.*, 584. — Mult vos dei, dist il, toz amer. E mult me pois en vos fier. *Rou*, III, 7418[2]).

1) L'éditeur W. Foerster lui-même hésite: la grande édition (de 1887) porte *devoit*, la petite (de 1913) donne *pooit*.

2) Cité par Tobler, o. c., IV, p. 8.

Digitized by Google

Il va de soi que même ici les deux verbes ne sont pas identiques: *devoir* exprime d'une façon absolue la nécessité, *pouvoir* est plus réservé, bien que cette réserve ne soit quelquefois qu'apparente, p. e. quand *pouvoir* sert à former un contraste voulu avec le sens énergique de la phrase, avec le ton catégorique dont on la prononce:

> Ja tant preechier ne savras, Que rien an porz por preechier. Tote an porras de duel sechier. *Yv.*, 5964:

C'est par ironie qu'on indique ici un chagrin comme si c'était un plaisir, puisque *pouvoir* fait au fond penser à une puissance, à une permission, etc., bref à quelque chose dont on est content. On peut remplacer *porras* par *devras*, mais alors l'ironie disparaît.

> N'aimme pas, ce poez savoir, L'ome qui le voldroit avoir Honi et qui sa mort desirre. *Yv.*, 6067:

Proprement *poez savoir* veut dire: „vous avez la faculté de savoir, vous saurez pour peu que vous réfléchissiez". Mais le contexte fait sauter aux yeux l'absence d'amour, et *poez savoir* n'est qu'une façon ironique de dire: „vous savez sans aucun doute, je n'ai pas besoin de vous dire", et la valeur de *pouvoir* approche de nouveau de celle de *devoir*. Cf. encore:

> Je vos i puis bien garantir N'i avroiz mal ne vilanie. *Rose*, 2800. — Si porroit savoir et entendre, Quel duel ont li leal amant Que l'en refuse si vilment. *ib.*, 1466. — Savoir povez, n'en doutez mie, Ja pour plorer ... Ne poons mon seigneur recovrer. *Palat.*, 1202.

Parfois on ajoute *devoir* pour expliquer le sens ironique de *pouvoir:*

> Et si ... ils (les chrétiens) en parloient et devisoient, vous pouvez et devez croire et savoir légèrement que les Sarrasins ... aussi en parloient entre eux et devisoient. Froiss., 81, 1.

Digitized by Google

Il est tout naturel que *devoir* et *pouvoir* se rapprochent l'un de l'autre: *devoir*, par sa fréquence d'emploi, perd souvent beaucoup de son sens de „nécessité", tandis que *pouvoir*, par une légère nuance ironique, implique souvent une idée de nécessité, et c'est ainsi que la différence entre les deux devient souvent très petite. En latin on peut faire un rapprochement pareil:

> Quod meritis meis perfectum potuit, ut dies et noctes, quid mihi faciendum esset, cogitares, id abs te . . . praetermissum est. Cic., *ad Att.*, II 16, 2.

La réserve exprimée par *pouvoir* explique le fait qu'il se met parfois à la place de *devoir* pour atténuer:

> Si se traissent li pluiseur deviers Jehan Lion et li demanderent conseil de ceste cose et comment on en pooit user. *Chron.*, 285.

De même dans cet exemple:

> Mes dites nos, que nos porrons Dire, quant devant lui (Gauvain) viendrons; De cui nos porrons nos loer, Quant nos ne vos (Yvain) savons nomer? *Yv.*, 4285, 4287: *pouvoir* exprime la politesse (cf. néerl.: „wie kan ik aandienen?"), il rend aussi le contentement, la joie qu'on a de parler d'Yvain; *devoir* serait plus raide, il ferait penser à la dure nécessité. De même la réponse d'Yvain: Tant li porroiz Dire, quant devant lui vandroiz, Que li Chevaliers au Lion Vos dis, que je avoie non. *ib.*, 4289: ici c'est comme un impératif atténué.

Quelquefois les deux auxiliaires approchent de *solere:*

> Qu'au besoing, toz jorz le dit an, Doit an son ami esprover. *Yv.*, 6601: on peut sentir le sens de nécessité, puisque Dieu le veut ainsi, mais ce sens est très vague, et on est proche de *pouvoir* au sens de: „avoir l'occasion".

La même phrase prend l'un ou l'autre auxiliaire selon le point de vue où l'on se place: dans *Palat.*, 732 sq., Pilate, qui fait crucifier Jésus à contre-cœur, dit:

Digitized by Google

Et si ne puis en lui trover Par quoy (on) le d o y e a mort livrer.

S'il avait été pour la mise en croix, il se serait servi de *puisse*.

Voici encore un cas où d'une part *devoir* s'oppose à *pouvoir* parce qu'il exprime la certitude, tandis que *pouvoir* fait penser à l'éventuel, à l'incertitude, mais où d'autre part la forme interrogative permet un rapprochement entre les deux verbes:

Et une dame, qui ot oï une partie de ces paroles, li respondi tot maintenant: Dame, por Dieu d o i t il donc par droit estre si bons chaveliers come vos dites? *Graal*, 14, 32.

Devoir, comme *pouvoir*, est auxiliaire du subjonctif, dans les phrases *finales:*

je (Lanceloz) ne suiz mil dignes ne soffisanz que je la d o i e prendre: „pour que je la prenne", „pour la prendre". *Graal*, 5, 30.

dans les phrases *concessives:*

Ainz le (= vostre duel) desir mout a savoir, Quel duel que je an d o i e avoir. *Yv.*, 3850. — Povreté, qui un seul denier N'eüst pas, s'el se d e ü s t pendre. *Rose*, 443: „quand même elle se pendrait".

dans les phrases *substantives:*

N'a moi n'apant n'a moi n'afiert Que je desdire vos an d o i v e. *Yv.*, 4809. — et espéroient ... que ... leur sire d û t venir et lever le siège à puissance. Froiss., 238, 2.

dans les *questions indirectes:*

Qu'il ne set mie deviner, S'il li d o i t bien ou mal finer. *Yv.*, 4272, cf. les variantes: p u e t et p o r r a.

Néanmoins on peut dire que l'emploi périphrastique de *devoir* n'est pas si fréquent qu'on pourrait le croire d'après son emploi en latin postclassique [1]) (cf. la statistique, chap. VII).

1) cf. K. Sneyders de Vogel, Quaestiones ad conjunctivi usum in posteriore latinitate pertinentes, Thèse, Leyde, 1903, p. 24 sq.

Digitized by Google

Dans les phrases négatives *pouvoir* et *devoir* se confondent souvent: lorsque dans la combinaison: „ne pas devoir + inf." on rapporte la négation seulement à l'infinitif, tandis que dans: „ne pas pouvoir + inf." la négation frappe toute la construction. C'est que la nécessité, l'obligation morale de ne pas faire une chose équivaut à nier le droit, la permission de la faire:

> Tant come amour peut escuser, Ce ne d e i t nus on refuser. *Rose*, 4762, cf. la variante p e u t. — ne d o i faire nul autre rien. *Palat.*, 799. — on n'en d o i t nullement mentir pour complaire a autrui. *Chron.*, 195. — point on ne d o i t homme occire, se il ne l'a trop grandement desservy. *ib.*, 283.

Dans ces phrases *pouvoir* serait, au fond, plus logique, puisque *ne*, qui se trouve placé immédiatement avant *devoir*, ne se rapporte qu'à l'infinitif: on ne pose pas la nécessité niée de faire ce que l'infinitif exprime, mais la nécessité de ne pas le faire, ou, ce qui revient au même, le droit, la possibilité niés de le faire [1]).

Savoir

Cet auxiliaire convient surtout à désigner les connaissances nécessaires: ce qu'il faut „savoir" pour faire l'action exprimée par l'infinitif:

> Sire, ... je voldroie bien que vos m'atendissoiz ceanz tant que je vos s e u s s e dire coment il m'avendra de ceste aventure. *Graal*, 28, 23. — De cui nos porrons nos loer, Quant nos ne vos s a v o n s nomer? *Yv.*, 4288: „puisque nous ne s a v o n s pas votre nom". — Il ot par leus cleres fontaines, ... Mais n'en s a i pas dire le nombre. *Rose*, 1386.

Souvent *savoir* souligne plutôt l'adresse, tandis que *pouvoir* fait penser à l'effort:

1) cf. Rudolf Rübel, Ueber den Gebrauch von *debere* und den Ausdruck der Notwendigkeit im Romanischen, Thèse, Strasbourg, 1911, p. 44.

Digitized by Google

Par grant saver cumencet a parler Cume celui ki ben faire le s e t. *Rol.*, 427. — Lors se s o t bien Amors vengier. *Rose*, 1489.

Parfois on trouve les deux verbes réunis, pour produire une impression très forte:

Le duc de Bretagne. . .volontiers y eût mis trouble et empêchement s'il s ç û t ou p û t. FROISS., 131, 2: „s'il eût pu le faire par adresse, par ruse, ou par sa force, par son influence".— n'oncques, pour chose que je s ç u s s e ou p u s s e dire ne faire, je ne le pus ravoir de leurs mains. ID., 165, 2.

Il y a des cas, où *pouvoir* et *savoir* sont près de se confondre:

Car sages on sa langue garde; Ce ne s a v r a i t (var. p o r r o i t) mie fos faire. *Rose*, 4733. — Ou, s'il rest teus qu'il se s e t (var. p u i s t) vivre De ce que sa rente li livre, etc. *ib.*, 5041.

En vieux-français il y a des cas de *savoir*, là où la langue moderne se servirait plutôt de *pouvoir:*

Ja tote gent nem s o ü s s e n t torner Qu'ensemble o tei n'oüsse converset. *Al.*, 98, *d.* — Ne vos s a i dire com lour ledece est grande. *ib.*, 122, *e.* — Ne ne cesse de soussier, . . . Que jamais assez n'en savra, Ja tant aquerre ne s a v r a. *Rose*, 4990. — Brief, on n'eust s c e u en ce monde serchier Meilleur pion, pour boire tost et tart. VILLON, *Test.*, 1258: „on n'eût p u trouver".

Pour une comparaison de *pouvoir* avec *vouloir*, et avec d'autres constructions, comme *avoir pouvoir*, *être puissant*, *espoir*, cf. le chapitre suivant.

Digitized by Google

Chapitre VII

Statistique

Afin de suivre l'évolution historique de *pouvoir* au moyen âge, nous faisons suivre une statistique dressée selon quelques textes qu'on peut considérer comme représentatifs des époques différentes.

Pour le dixième siècle nous avons dépouillé *La Passion du Christ* et *La Vie de Saint Léger* (516 + 240 = 756 vers).

La première moitié du 11e siècle est representé par *La Vie de Saint Alexis* (625 vers).

La Chanson de Roland se place ± 1100, nous en avons choisi les 1000 premiers vers.

De *Yvain* (fin 12e siècle) nous avons pris 1200 vers (pour avoir une portion d'environ la même étendue que les 1000 vers décasyllabiques de *Roland*).

Au début du 13e siècle il y a *La Queste del Saint Graal* (20 pages, équivalant de même à environ 1000 vers),

et à la fin de ce siècle la langue de Jean de Meung (*Roman de la Rose*, vers 4059—5084).

Pour le reste du moyen âge nous avons fait des recherches dans Gaston Paris et A. Jeanroy, *Extraits des Chroniqueurs Français*, en choisissant les auteurs suivants:

Joinville (± 1300, *o. c.*, p. 111—164),
Froissart (± 1400, *o. c.*, p. 193—248),
et Commines (fin 15e s., *o. c.*, p. 359—416).

Digitized by Google

Pour rendre ce petit travail aussi systématique que possible, nous avons pris sept sens différents que notre verbe peut avoir:

A. *la force, le pouvoir* (physique, morale ou intellectuelle).
B. *une circonstance quelconque.*
C. *l'éventualité.*
D. *emplois périphrastiques* (p. e. les cas où *pouvoir* est auxiliaire du futur ou du subjonctif, ceux où il rend la surprise, l'incertitude, et tous les cas de généralisation).

Parmi les emplois périphrastiques nous avons mis à part ceux où notre verbe souligne:

E. *un désir.*
F. *la concession.*
G. *l'optatif.*

Nous ne nous sommes point borné, en lisant les textes, à enregistrer les cas où l'auteur s'est servi d'une forme de *pouvoir*, au contraire: toutes les fois où une de ces sept significations était exprimée, nous avons noté le cas, soit que l'auteur ait employé *pouvoir* ou bien un autre mot ou une autre tournure: c'est justement en comparant le nombre des cas où figure *pouvoir* à ceux où l'on s'en est passé qu'on a le droit de tirer des conclusions en ce qui concerne son emploi.

Il va de soi que ce „système" comporte un inconvénient, c'est qu'il devient aisément factice: on ne peut pas diviser les valeurs différentes d'un mot en compartiments bien séparés. Aussi, malgré le fait que nous avons réuni plusieurs significations dans une catégorie (p. e. D), il restera bien des cas où la démarcation est très vague. Seulement, comme on va le voir, nos conclusions portent surtout sur l'emploi périphrastique d'une part et les autres fonctions de l'autre, et la distinction entre ces deux groupes est, le plus souvent, assez facile à faire.

Les sens A et B constituent ce qu'on pourrait appeler l'emploi ordinaire de *pouvoir:* ils découlent directement de sa valeur primitive, parce qu'il s'agit de rendre la force (physique, morale

Digitized by Google

ou intellectuelle) nécessaire à l'accomplissement de ce qu'exprime l'infinitif (A) ou quelque autre circonstance, parfois tout à fait extérieure, mais pourtant nécessaire à l'action désignée par l'infinitif ou bien la favorisant (B). Aussi on ne s'étonnera pas d'apprendre que dans presque tous les cas où il fallait exprimer cette „force" ou cette „circonstance" les textes emploient le verbe *pouvoir:* c'est l'emploi qu'on voit se continuer de l'époque latine jusqu'à nos jours.

Cependant les quelques cas où les auteurs se sont exprimés d'une autre manière sont dignes d'attention.

En premier lieu on remarque que Chrétien de Troyes commence à se servir du substantif *puissance:*

> Non, fet ele; car j'an ferai Avuec vos m a p u i s s a n c e tote. *Yv.*, 997: „tout ce que je pourrai".

Au treizième siècle on voit s'accroître cet emploi de tournures où entre un substantif:

> Et quant il orent grant piece demoré en tel maniere que nus d'aux n'a v o i t p o o i r de parler, ... lors entra laienz li Sainz Graal covers d'un blanc samit. *Graal*, 15, *l.* 18. De même p. 15, *l.* 30. — Car je les ai escreuz et alevez d e t o u t m o n p o o i r. *ib.*, 17, *l.* 8. — Continuer l'estre devin A s o n p o e i r vouleir deüst Quiconques a fame geüst. *Rose*, 4405. — Car d e t o u t m o n p o e i r sui preste D'acomplir ta bone requeste. *ib.*, 4677.

Cet emploi devient extrêmement fréquent dans Joinville: sur onze fois qu'il s'agit de la force (sens A) ce chroniqueur emploie six fois la locution *avoir pouvoir*, et une fois *a son pouvoir:*

> Et se travailloit ainsi li sains ons a s o n p o u o i r coment il les metroit en droite voie et en raisnable. *Chron.*, 119, *l.* 5. — Or acorderent entre eus qu'il n'a v o i e n t p o u o i r de faire chauciee par quoi il peüssent passer par devers les Sarrazins. *ib.*, 126, *l.* 2. De même 138, *l.* 10; 149, *l.* 15; 149, *l.* 17; 151, *l.* 2; 152, *l.* 7.

Digitized by Google

Et n'oublions pas à noter le cas où Joinville se tire d'affaire avec un adjectif verbal:

> et de lui (c.-à-d. Dieu) devons nous croire qu'il est poissans de toutes choses faire. *Chron.*, 149, *ligne dernière.*

Il y a même chez Joinville des phrases où ce sens assez faible d'une circonstance autre que la force est rendu par l'expression *avoir pouvoir:*

> ... et me proia mout acertes que je m'en vousisse revenir en sa nef. Et je li respondi que je n'en avoie pouoir, car je n'avoie riens, ainsi come il le savoit, pour ce que j'avoie tout perdu en l'eaue, la ou j'avoie esté pris. *Chron.*, 151, *l.* 5.

Après le treizième siècle on remarque que ces tournures deviennent rares: de tous les exemples des deux significations A et B dans Froissart et Commines il n'y a qu'une seule fois dans chacun où nous rencontrions un substantif, et ces deux cas représentent une valeur très forte de *pouvoir:*

> Si couvenoit cascun acquitter loyaument a son pooir, et deffendre son corps. *Chron.*, 243, 11. — Dieu monstre contre eux sa force et sa vertu, et sa justice; car nul autre n'en a le pouoir que lui en ce monde. *ib.*, 395, 15.

Comment expliquer cette extension, jusqu'à ± 1300, de ces locutions substantives (et adjectives) aux dépens des formes verbales de *pouvoir*, sinon à l'affaiblissement de la valeur concrète de ce verbe, due à son tour à sa fréquence d'emploi? On éprouvait le besoin de raviver la force de l'expression, et pour satisfaire ce besoin, les mots *puissance, pouvoir, puissant* s'imposaient: bien que tirés tous du verbe *pouvoir*, ils étaient devenus de bonne heure substantifs et adjectifs, et, s'étant ainsi mis à l'écart, ils échappaient à l'évolution, à l'affaiblissement des formes verbales de *pouvoir*. Remarquons encore que dans la *Passion* il y a deux cas, et dans la *Chanson de Roland* quatre cas, où les sens A et B s'expriment sans *pouvoir*, ce qui

Digitized by Google

prouve bien qu'on aimait réserver ce verbe aux expressions les plus fortes:

> Jesus ... qui eps les morz f a i t s e r e v i v r e. *Pass.*, 35: „qui peut ressusciter les morts". — de lor mantelz, de lor vestiz Bien li aprestent o s' a s i s t. *ib.*, 24. — Jo nen ai ost qui bataille li d u n e. *Rol.*, 18. — Ne n'ai tel gent ki la sue d e r u m p e t. *ib.*, 19. — Se lui lessez, n'i t r a m e t r e z plus saive. *ib.*, 279. — Greignor fais p o r t e t par giu, quant il s'enveiset, Que quatre mulez ne funt, quant il sumeient. *ib.*, 977.

Jusqu'à présent nous avons donc constaté un affaiblissement du sens de *pouvoir* jusqu'à ± 1300. Voyons maintenant si le développement de son emploi périphrastique répond à cette constatation.

Considérons donc maintenant les sens D, E, F et G, dont le premier réunit toutes sortes de nuances, tandis que les autres représentent des cas spéciaux de l'emploi périphrastique.

Pour les nuances réunies sous D nous avons constaté que dans les deux textes du dixième siècle nulle part *pouvoir* ne figure pour former une périphrase: qu'il s'agisse d'une surprise, d'une incertitude ou d'une autre nuance que *pouvoir* aide souvent à exprimer, on s'en est passé complètement dans *La Passion* et dans *La Vie de Saint Léger*:

> quar eu te fiz, num c o n o v i s. *Pass.*, 67. (cf. *Al.*, 395: si net p o i aviser). — Lui qued a i u d e t? nols vencrat. *ib.*, 497 (il y aurait lieu de généralisation).— cf.*ib.*,316 (surprise), 376, 403,412. — Ne sout nuls huom qu'e s t devenuz. *Lég.*, 156 (incertitude).

Un seul cas serait peut-être discutable:

> Jherusalem, Jherusalem, por tos pechiez, dist il, wai tei! penser nol vuols, penser nol p u o z ,non t'o permet tos granz orguoilz. *Pass.*, 55.

Au premier abord on est tenté de sentir dans *puoz* une nuance subjective, un regret: „que c'est dommage que tu n'y penses

Digitized by Google

pas", mais le vers 56 montre bien qu'il s'agit ici d'une circonstance (l'orgueil) empêchant que l'infinitif *penser* s'accomplisse, par conséquent: sens B.

Dans la *Vie de Saint Alexis*, sur seize cas où il y aurait lieu d'employer *pouvoir*, on s'en est servi trois fois:

> Donat as povres o qu'il les p o u t trover. *Al.*, *v.* 94 (généralisasation). — Tant t'ai vedut, si net p o i aviser! *ib.*, *v.* 395 (regret). — Que p o d r a i faire, dolente, malfadude? *ib.*, *v.* 444 (incertitude, cf. le conjunctivus dubitativus du latin).

Deux fois il y a *devoir: v.* 77 (où un ms. du 13e s. donne *pouvoir*, ce qui correspond à l'extension de ce verbe jusqu'à ± 1300), et *v.* 420, où il souligne le futur.

Une fois il semble que *aller* forme une périphrase (*v.* 134).

Les autres cas sont exprimés par une forme verbale sans auxiliaire: *v.* 5, 36 (futur), 107 (incertitude), 240, 350, 440, 445, 455, 460, 535.

Exemples:

> La nef est prest o il d e v e i t entrer. *v.* 77. — Ne sai le lueu ne ne sai la contrede O t'a l g e querre. *v.* 134. — Ja mais n' i e r t (et non pas: „ne porra estre") tels com fut as anceisors. *v.* 5. — Quant veit li pedre que mais n'a v r a t (non pas: „ne porra avoir") enfant. *v.* 36. — Respont la medre: Lasse! qu'est devenuz? (non pas: „que puet estre devenuz?"). *v.* 107.

Les mille premiers vers de la *Chanson de Roland* présentent 38 fois une des nuances comprises dans D; le poète a eu 9 fois recours à *pouvoir:*

> Par voz saveirs, sem p u e z acorder, Jo vos durrai or et argent asez. *Rol.*, 74 (auxiliaire du futur). De même *v.* 657. — En quel mesure en p u r r a i estre fiz? *ib.*, 146 (incertitude). De même *v.* 252, 334, 580. — De guarnemenz se prent a conreer, De ses meillors que il p o u t recuvrer. *ib.*, 344 (généralisation). D'autres cas pareils: *v.* 537, 596.

Deux fois *devoir* sert à former la périphrase (*v.* 353, 757).

Digitized by Google

Dans tous les autres cas c'est la forme du verbe qui suffit à rendre la nuance. (*v.* 4, 191, 227, 224, 289, 316, 329, 354, 374, 376, 376, 395, 423, 447, 458, 528, 543, 564, 599, 735, 750, 768, 779, 781, 859, 948, et puis cinq vers qui présentent la même expression et que nous avons réunis en un seul cas: 893, 902, 914, 935, 986.

Exemples:

> N'i perdrat Charles li reis ki France tient, . . . Ne mul ne mule que deiet chevalcher. *v.* 757. — N'i ad castel ki devant lui remaigne. *v.* 4. — Li doze per n'avrunt de mort guarant. *v.* 948. — Se truis Rollant, li proz, enmi ma veie. *v.* 986.

Dans *Yvain* (1200 premiers vers) il y a 15 fois une des nuances en question. Chrétien emploie 4 fois *pouvoir*: *v.* 65, 346, 383, 1111. Les autres cas n'ont pas de périphrase: *v.* 417, 474, 849, 1029, 1065, 1084, 1107, 1113, 1124, 1147, 1198:

> Onbre li fet li plus biaus arbres, Qu'onques poïst feire Nature. *v.* 383. — Et disoient: Ce que puet estre? *v.* 1111. — S'est mervoille, comant tant dure Bataille si fiere et si dure. *v.* 849. — Mes onques antre aus n'orent oel, Don mon seignor Yvain veïssent. *v.* 1107.

La Queste del Saint Graal contient 48 cas où il y un de ces sens à exprimer. On a employé *pouvoir* 14 fois:

> il ne sevent dont tel grace li puist estre venue. *Graal*, 9, 3 (incertitude). De même: 10, 6; 15, 15; 15, 29; 17, 12; 17, 19. — Voire, fet ele, puet ce estre voirs? *ib.*, 10, 7 (incertitude, mêlée de surprise). — car je ne lairoie en nule maniere que je ne voie ceste aventure mener a fin, se je i puis onques venir a tens. *ib.*, 12, 3 (aux. du futur). D'autres: 15, 21; 16, 24; 17, 12; 17, 15; 17, 16; 19, 12.

Dans plusieurs cas l'auteur s'est servi de *devoir* pour rendre un futur. Pourtant on y sent clairement la nécessité, il s'agit d'événements qui se produiront nécessairement, parce que

Digitized by Google

Dieu l'a voulu. Cf. 4, 5; 4, 10; 4, 15; 4, 19; 5, 24; 9, 6; 9, 19; 11, 22; 15, 10; 19, 20. Et on voit figurer *devoir* avec une autre nuance dans: 1, 25; 5, 30; 16, 24; 18, 25:

> et troverent en chascun leu escrit: Ci d o i t seoir cil. 4, 5. — car je ne suiz mie dignes ne soffisanz que je la d o i e prendre. 5, 30. — s'il puet estre en nule maniere que je lou puisse veoir ne d o i e. 16, 24. — il li est bien avis que ele d o i e morir de duel. 18, 25.

Les autres cas présentent la seule forme du verbe: 2, 23; 4, 1; 4, 2; 5, 23; 8, 15; 13, 17; 13, 18; 13, 25; 14, 3; 15, 2; 16, 22; 17, 3; 17, 5; 17, 30; 17, 31; 18, 29; 18, 31; 20, 9; 20, 11; 20, 21:

> a peines t r o v a s t len son pareil ou monde. 2, 23. — Car sanz la mort de maint preudome ne s e r a pas a fin menee ceste Queste. 18, 29. — Si me merveil mout coment mes sire li rois, qui tant par est sages, l' a soffert. 18, 31. — Si m'ait Diex, ja de vostre pere nomer n' a v r o i z honte. 20, 9. — por chose que vos en d e i s s i e z. 20, 21.

La langue de Jean de Meung nous a fourni 15 cas où on pourrait s'attendre à une périphrase avec *pouvoir*, on la trouve 7 fois:

> Aveir me lait tant de contraires Que nus n'en p e u t saveir le nombre. *Rose*, 4099 (généralisation). — Qu'il (c.-à-d. les amis) valent meauz que nul aveir Qu'il p e ü s s e n t ou monde aveir. *ib.*, 4956. Voici les autres cas: 4504 (incertitude), 4621, 4841, (aux. du futur), 4887, 5012 (aux. du subjonctif).

Les vers qui ne présentent pas de périphrase sont: 4108, 4128, 4155, 4340, 4727, 4758, 4831, 4995:

> Par quel proece I s t r a i t il de tel forterece? *v.* 4128. — Repentir! Las! je que f e r a i e? 4155.

Voici enfin l'état de choses pour les chroniqueurs:

JOINVILLE. 10 cas.

Digitized by Google

3 fois *pouvoir*: 153, 7 (aux. du futur); 153, 7 (aux. du subjonctif); 153, 15 (surprise).

1 fois *devoir:* 127, 10.

6 fois la forme du verbe: 112, 10; 115, 14; 116, 17; 119, 5; 151, 17; 156, 14:

> s'il pouoit tant faire qu'il peüst herberges tenir. 153, 7. — et si troi frere passeroient au gué la ou li Bedouins devoit enseignier. 127, 10. — car je vous vueil demander coment vous fustes si hardi. 156, 14.

FROISSART. 32 cas.

7 fois *pouvoir:* 197, 4; 201, 25; 208, 16; 209, 3; 216, 16; 222, 13; 244, 14.

1 fois *devoir:* 235, 17.

24 fois le verbe: 196, 28; 198, 20; 204, 20; 208, 8; 208, 17; 210, 8; 211, 18; 211, 21; 212, 18; 213, 8; 214, 24; 215, 15; 215, 16; 215, 18; 215, 20; 218, 2; 220, 10; 221, 11; 222, 14; 230, 24; 233, 9; 234, 6; 237, 13; 241, 4:

> en ce livre ... il trouveront (196, 28) otant de grans fais ... que en nulle hystore dont on puist parler. 197, 4. — messires Loeïs de Navare y doit venir a bien trois cens lances. 235, 17. — pour veoir comment il se maintenront. 237, 13.

COMMINES. 33 cas.

3 fois *pouvoir:* 373, 18; 379, 1; 397, 17.

1 fois *devoir:* 386,15.

1 fois *savoir:* 380, 10.

28 fois le verbe: 361, 18; 362, 7; 362, 10; 362, 16; 365, 9; 370, 22; 372, 6; 375, 11; 376, 1; 378, 10; 381, 7; 381, 11; 382, 3; 383, 24; 386, 13; 387, 19; 391, 7; 393, 16; 394,1; 394, 11; 397, 8; 397, 15; 397, 18; 398, 16; 405, 15; 410, 19; 413, 7; 413, 22:

> a grant peyne pouoit endurer paix. 373, 18. — Je n'ay veu nulle occasion pour quoy plus tost il deust avoir encouru l'ire de Dieu. 386, 15. — et n'eust jamais creu, pour chose que on

Digitized by Google

luy eust s c e u dire, ce qu'il oyoit. 380, 10. — s'il savoit riens qui t o u c h a s t le roy. 381, 7. — vous ne v i v r e z point huyt jours après. 410, 19. — Et nul n'y e n t r o i t que par le guichet. 413, 22.

Résumons maintenant le sens D par des fractions, dont le numérateur sera le nombre des cas où l'on a employé *pouvoir*, et le dénominateur celui de tous les cas. Nous obtenons le résultat suivant:

Passion + *Saint Léger* (10e s.): $\frac{0}{1}$ . . . . . = 0,0000.
Saint Alexis (± 1040): $\frac{3}{16}$ . . . . . = 0,1875.
Roland (± 1100): $\frac{9}{38}$ . . . . . = 0,2368.
Yvain (± 1170): $\frac{4}{15}$ . . . . . = 0,2667.
Graal (± 1220): $\frac{14}{48}$ . . . . . = 0,2917.
Jean de Meung (± 1280): $\frac{7}{15}$ . . . . . = 0,4667.
Joinville (± 1300): $\frac{3}{10}$ . . . . . = 0,3000.
Froissart (± 1400): $\frac{7}{32}$ . . . . . = 0,2187.
Commines (fin 15e s.): $\frac{3}{33}$ . . . . . = 0,0909.

On voit donc que l'emploi périphrastique de *pouvoir* augmente régulièrement du dixième siècle jusqu'à la fin du treizième (époque de Jean de Meung). A partir de Joinville on remarque un décroissement qui continue jusqu'à la fin du moyen âge, si bien que chez Commines cet emploi est devenu très rare.

Il nous semble que cette constatation est en harmonie parfaite avec la conclusion que nous avons tirée de A et B: un affaiblissement du sens de *pouvoir* jusqu'à ± 1300. Plus la valeur concrète du verbe s'efface, mieux il convient à construire des périphrases, pour lesquelles on a précisément besoin de mots à signification estompée.

Les cas compris dans E (désir), F (concession) et G (optatif) ne changent pas cette constatation. Pour E nous avons trouvé les fractions suivantes: $\frac{0}{11}$, $\frac{2}{17}$, $\frac{1}{6}$, $\frac{0}{7}$, $\frac{0}{10}$, $\frac{6}{18}$ (Jean de Meung), $\frac{0}{18}$, $\frac{1}{5}$, $\frac{2}{15}$. Bien que cette série ne montre pas la ligne

Digitized by Google

régulière de D, on remarque pourtant le même résultat général: montée jusqu'à la fin du 13e siècle, descente après.

Les exemples de F (concession) ne montrent nulle part l'emploi de *pouvoir*. Il n'y a que deux cas où l'on se soit servi de *devoir:*

> Qui que le doie conparer, Ne finera tant que il voie Le pin, etc. *Yv.*, 772. — se je en deusse orendroit morir, si le feisse je por la volenté mon seignor acomplir. *Graal*, 6, 20.

G (optatif) fait voir que l'emploi d'une périphrase y est très rare en vieux-français: deux cas de *pouvoir* dans *La Passion:*

> Te poisse rendre gratiae Davant ton pedre gloriae! Poisse lauder Esperit Saint Ut nunc per tot in secula! *Pass.*, 513 sq.,

qui, dans ce texte très ancien, seraient un peu embarrassants pour quelqu'un qui voudrait voir toujours des lignes mathématiquement régulières dans la langue,

et un cas dans *Yvain:*

> Mes De puisse je aorer, Qui m'a doné le leu et l'eise De feire chose, qui vos pleise. *Yv.*, 1082.

N'oublions pas qu'Ovide employait déjà *pouvoir* pour la périphrase de l'optatif (cf. 17). Mais en vieux-français cet emploi ne semble pas s'être étendu considérablement (pourtant il n'est pas aussi rare que cette statistique pourrait le faire croire, cf. p. 49). Il est intéressant de remarquer que dans Commines nous avons trouvé deux exemples de *vouloir* aidant à exprimer l'optatif:

> Dieu luy vueille pardonner ses pechez. *Chron.*, 386, 10. — Nostre Seigneur ait son ame, et la veuille avoir receue en son royaulme de paradis! *ib.*, 416.

D'ailleurs *vouloir* semble s'imposer ici: on peut désirer la volonté de Dieu, mais il ne serait pas permis de mettre en doute sa toute-puissance en employant *pouvoir*. Et néanmoins

Digitized by Google

on s'en servait dans des cas pareils au 12e siècle, cf. *Ille*, 132 et 6466, cités p. 49.

Les recherches que nous avons faites pour savoir la façon dont le vieux-français exprime *l'éventualité* ont mené au résultat suivant:

Dans les deux tèxtes du 10e siècle cette idée n'a pas trouvé de place, pas plus que dans *La Vie de Saint Alexis*. Dans la *Chanson de Roland* et les autres textes on la rencontre, mais alors on constate que pour une éventualité subjective sans raisonnement on préfère le plus souvent l'adverbe *espoir:*

> Ou mes sire Gauvains meïmes Espoir la demanderoit primes. *Yv.*, 688. De même *Yv.*, 1006; *Rose*, 4059, 4452, 4983, 5011 (var.), 5020; FROISS. dans *Chron.*, 196, 25; 230, 1: „Faucon, dittes a ce hiraut françois qu'il die a l'Arceprestre que je ne voeil nul parlement a lui". Adonc s'avança Jehans Jeuiels, et dist: „Sire, pour quoi? Espoir est ce pour nostre proufit".

Quand on se sert de *pouvoir* il y a le plus souvent quelque circonstance, quelque raisonnement qui vient se mettre à l'appui de l'éventualité:

> De Sarrazins purum bataille aveir. *Rol.*, 1007 (Olivier les entend approcher). — ... tost porroies desvoiïer, Qu'il i a d'autres voies mout. *Yv.*, 378. — Et por la grant seurté que je avoie de ceste espee avoir n'en aportai je point a cort, si com vos poïstes voir (on peut hésiter entre les sens B et C). *Graal*, 12, 15; de même: *ib.*, 20, 28; 20, 6; *Rose*, 4236, 4352. — se nostre gent sont assailli de deus pars, ils pouront bien perdre. JOINVILLE dans *Chron*, 139, 12; de même FROISSART dans *Chron.*, 199, 19; 204, 3; 214, 1; 215, 21; 230, 6; 241, 2; 222, 6. — c'estoit le roy Loïs ... qui plus travailloit a gaigner ung homme qui le pouoit servir ou qui luy pouoit nuyre. COMMINES dans *Chron.*, 372, 10. — ID., *ib.*, 408, 13; 414, 18.

Il va de soi qu'ici comme partout la ligne de démarcation n'est pas rigoureuse: on ne voit pas une grande différence

Digitized by Google

de fonction entre *espoir* et *pouvoir* dans l'exemple de Froissart (Chron., 230, 1), cité plus haut, et la phrase qui suit dans ce texte:

> Dont dist li captaus:... se il venoit jusques a nous,... si nous poroit tourner a grant contraire. *Chron.* 230, 6.

Et on voit même que plus tard *pouvoir*, combiné avec *être*, a formé l'adverbe éventuel *peut-être*, qui a supplanté *espoir*.

Quand on nie l'éventualité, *espoir* n'est pas de mise, partout il y a *pouvoir:*

> Hom ki la vait, repairer ne sen poet. *Rol.*, 311 (où il est permis de constater en même temps le sens B). — Et lors fu il a seürté Qu'il ne pooit mes esgarer. *Yv.*, 771. — *ib.*, 991. — Nus maus ne me pourrait grever Qui m'avenist en son servise. *Rose*, 4204. — *ib.*, 4653, 4703, 4779, 4864. — Sire, c'est si bone chose que mieudre ne puet estre. *Chron.*, 115, 5. — *ib.*, 116, 6; 148, 14; 149, 13 [1]).

Pour souligner l'à-peu-près, on emploie *pouvoir, par esme, par adventure:*

> Espoir si fu tierce passee Et pot estre pres de midi. *Yv.*, 411. — nous trouvames bien sis mile Turs, par esme. *Chron.*, 131, 18.—Il y en alla par adventure vingt. Il y pouoit avoir trois gectz d'arcs de nostre camp jusques ou nous cuydions le roy. *ib.*, 369, 4.

Avant de terminer ce chapitre, il est utile de nous demander si l'élément personnel des auteurs n'est pas trop fort dans quelques-uns des textes étudiés. Car si p. e. Jean de Meung avait l'habitude de s'exprimer par des tournures très fortes,

---

1) Cela n'empêche pas que *espoir* ne puisse se trouver dans une phrase négative, mais alors, au lieu de nier l'éventualité, on énonce comme éventuel que la chose en question ne se produise pas: Sire, vos m'avés mout offert; Mais il n'ert ja espoir sofert Endroit de li k'ele me pregne. *Ille*, 1504.

Digitized by Google

très imagées, tandis que les textes avant et après son époque étaient écrits en un style très sobre, notre conclusion concernant l'emploi périphrastique de *pouvoir* perdrait beaucoup de sa valeur.

Passons donc encore une fois en revue les neuf textes pour voir si l'importance de cet élément individuel ne modifierait pas nos résultats.

Voyons d'abord *La Passion*. Nous n'y avons pas trouvé d'emploi périphrastique de *pouvoir* (groupe D). On pourrait nous objecter que cela tient, non en premier lieu à l'état de la langue du temps, mais surtout au style simple, convenant à ce sujet religieux: la vie de Jésus a été la simplicité même (c'est à cela justement qu'elle doit sa grandeur), et le style sobre était donc digne du sujet. Et pourtant les expressions fortes à effet stylistique ne manquent pas dans ce texte:

> Ore vos di veire raizon. *v.* 1 (pour attirer l'attention). — Pechiet neun unque non fist. *v.* 9. (plusieurs négations successives). — penser nol vuols, penser nol puoz. *v.* 55. (répétition, apostrophe). — nol puot nulz huom de medre nez, *v.* 448. (renforcement fréquent en vieux-français).

La langue de la *Vie de Saint Alexis* ne diffère pas beaucoup de celle des textes du dixième siècle: bien qu'en général le style soit assez simple, il y a des situations dramatiques entraînant des tournures fortes:

> Chiers filz, com t'ai perdut! *v.* 106. — Lasse, qu'est devenuz! *v.* 107 (le désespoir des parents s'exprimant par des exclamations; à remarquer que la mère ne dit pas: „que peut-il être devenu!" — Onc puis cel di nes contint liedement. *v.* 140 (négation forte). — Si l'at destruite com s'ost l'oüst predede. *v.* 143. (image très énergique).

Les trois textes suivants (*Roland, Yvain, Graal*) sont, il est vrai, d'un tout autre genre: il s'agit de raconter des aventures

Digitized by Google

héroïques et merveilleuses, et il y a donc lieu de s'attendre à un grand nombre d'expressions exagérées parmi lesquels figureraient plusieurs exemples de *pouvoir*, formant périphrase. Et cependant, s'il en était ainsi, ces textes ne seraient pas des chefs d'œuvre. Surtout le style de la *Chanson de Roland* est un modèle de simplicité. Nous avons déjà fait remarquer que trois fois le poète supprime *pouvoir* là ou ce mot aurait pourtant un sens propre très prononcé. Et nous n'avons qu'à rappeler la sobriété des dialogues de Roland et Olivier pour démontrer qu'une augmentation relative des cas d'emploi périphrastique de *pouvoir* dans ce texte prouve une augmentation non moins forte dans toute la langue.

Pour *Yvain, la Queste del Saint Graal* et la langue de JEAN DE MEUNG l'état de choses n'est pas bien différent: le récit, soutenu avec assez de simplicité, tient la plus grande place, il y a beaucoup de raisonnements, parfois très subtils, et il n'y a que les dialogues où de temps en temps les personnages se permettent d'être un peu expansifs.

En jetant un coup d'œil général sur les chroniqueurs, on constate qu'ils ont le plus souvent le style narratif qui convient à un historien, et qui ne donne pas lieu à beaucoup de périphrases. S'il y en a un qui aime le style assez énergique, c'est Froissart, et la ligne descendante qui continue avec lui n'en a qu'une valeur plus grande.

Seul le décroissement que nous avons constaté de Froissart à Commines est peut-être en vérité un peu plus petit que la statistique ne le ferait croire: Commines use d'un style assez savant, où il y a plusieurs latinismes:

qui croyroit fermement les peines d'enfer estre telles que veritablement elles sont. *Chron.*, 393, *l.* 10.—congnoissanz leurs jours estre si briefz. *ib.*, 394, 6 (des cas d'accusatif avec l'infinitif après des verbes déclaratifs). — en tret de temps. *ib.*, 395, 19 (tractus temporis).

Digitized by Google

Néanmoins Commines ne s'applique pas à éviter toutes les périphrases: nous avons déjà constaté qu'il se sert de *vouloir* pour rendre l'optatif, qui, en vieux-français, est le plus souvent exprimé sans auxiliaire. Et il emploie le même verbe dans d'autres périphrases:

> est il creable qu'il y eust prince ne princesse au monde qui voulsist riens retenir de son subject ne de son voisin, ne qui voulsist faire mourir nul a tort? *Chron.*, 393, 19. — pourveu que le dit seigneur voulsist bien faire garder le frere du dit Turc. *ib.*, 403, 9.

Nous croyons donc avoir le droit de dire que, malgré la diversité des textes dépouillés, la conclusion se maintient qu'il faut placer vers la fin du treizième siècle le point culminant de l'emploi périphrastique de *pouvoir*, c.-à-d. de son emploi comme véritable auxiliaire.

Digitized by Google

Résumé

L'étymologie de *posse* nous apprend que le mot signifie d'abord: „être puissant". Cette idée de „puissant" a eu probablement à l'origine une valeur physique, mais les plus anciens textes latins montrent surtout le sens de pouvoir, exercé par un maître sur ce qu'il possède, sur ses esclaves, sur ses serviteurs. (Chap. I).

De très bonne heure doit s'être constituée la combinaison de *posse* avec un infinitif, qui avait d'abord le sens: „être assez puissant pour faire ce que l'infinitif exprime". Mais l'idée „puissant" s'est affaiblie par la fréquence d'emploi. De là découlent toutes sortes de nuances, qu'on peut réunir dans trois catégories: affaiblissement pur, subjectivité (p. e. le sens éventuel), emploi périphrastique. (Chap. II).

A côté de la construction avec l'infinitif, *posse* se maintient seul avec la valeur non affaiblie de „avoir du pouvoir, exercer de l'influence". Nous avons tâché d'expliquer cet emploi, où le plus souvent il y a un pronom neutre complément, en considérant ce pronom comme un „objet intérieur". (Chap. III).

En vieux-français, tout en gardant souvent son sens concret, le verbe continue à s'affaiblir, il est employé en nombre de cas où le latin s'en passerait plutôt, surtout quand il a un sens intime, subjectif, et dans son emploi périphrastique.

Nous voyons en même temps se constituer des constructions, ou *pouvoir* revêt une forme dont le sens frappe l'infinitif. La

Digitized by Google

plus remarquable de ces combinaisons est celle où le conditionnel de *pouvoir* indique l'irréalité de l'infinitif.

Quelques remarques sur le verbe, employé dans les phrases passives, viennent se mettre à l'appui de ce que nous avançons. (Chap. IV).

Le vieux-français a gardé l'emploi de *pouvoir* sans infinitif, où le verbe se maintient encore avec une valeur très concrète. Toutefois il est souvent difficile de distinguer ces cas de ceux où il faut sous-entendre un infinitif. Certaines expressions propres au français se sont constituées. (Chap. V).

Une comparaison avec d'autres auxiliaires montre que *pouvoir*, tout en s'opposant à certains égards à *devoir* et à *savoir*, est souvent près de se confondre avec eux. (Chap. VI).

Une petite statistique vient confirmer et préciser plusieurs constatations de notre thèse. (Chap. VII).

Digitized by Google

Digitized by Google

STELLINGEN

1. Compayré (*Histoire critique de l'Education en France,* II, *p.* 30) schijnt het een stap in de goede richting te vinden, wanneer de opvoeder, in plaats van zijn leerling zelf lichamelik te tuchtigen, dit opdraagt aan een bediende. Hij huldigt hier een verkeerd beginsel.

2. Ten onrechte vestigt Hémon (*Cours de Littérature,* XVIII, *Emile, p.* 11) de mening, dat J. J. Rousseau in de opvoeding het kind aan zijn ouders zou willen ontnemen.

3. Faguet (*Dix-huitième Siècle, p.* 367) vergist zich, wanneer hij beweert, dat Rousseau de wil van het kind breekt.

4. De opmerking van Despois (*Les grands écrivains de la France, Molière, tome* V, *p.* 453, *n.* 2): „Philinte et Alceste ... ont exactement la même opinion des hommes ... et il n'y aurait rien d'étonnant qu'un jour Alceste eût les sentiments de Philinte" is onjuist.

5. Foerster tekent in zijn uitgave van *Cligés* (Romanische Bibliothek, nr. 1) bij vers 1703 aan: „also *ainz que* mit Ind. durch Reim gesichert". Deze opmerking heeft geen zin.

Digitized by Google

Digitized by Google

6. Rübel (*Ueber den Gebrauch von debere und den Ausdruck der Notwendigkeit im Romanischen*) had aan zijn proefschrift het volgende kunnen toevoegen: In ontkennende zinnen gebruikt men *devoir*, wanneer men de noodzakelikheid wil te kennen geven, niet te doen, wat de infinitivus uitdrukt; ontkent men de noodzakelikheid zelve, dan bedient het Oudfrans zich meestal van *estoet*.

7. De raad van André Thérive (*Nouvelles Littéraires*, 12 Junie en 3 Julie 1926) om de uitdrukking „il ne manquerait plus que ça!" uit de taal te verbannen, verdient niet opgevolgd te worden.

8. Een gebrek in de opleiding van leraren bij het Middelbaar Onderwijs is, dat aan de praktijk van het les-geven zo goed als geen aandacht wordt gewijd.

9. De beste opvoeders zijn zij, die niet in de eerste plaats luisteren naar systemen, maar naar hun gezond verstand.

10. De vermelding: „Auslassung von *facere* und *fieri* bei *possum*" in KÜHNER-STEGMANN, *Ausf. Gramm. der Lat. Sprache*, II 2, *p.* 554, *Anm.* 2, is niet van toepassing op alle voorbeelden, die volgen.

11. De wijze, waarop Gaston Paris vers 96 van *La Vie de Saint Léger* tracht te herstellen, is onjuist.

12. Vers 2216 van *La Chanson de Roland* wordt door Gaston Paris (Extraits de la Ch. de R., *p.* 96, *n.* 81) verkeerd opgevat.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 03008 7988

BOUND

JAN 11 1988

UNIV. OF MICH.
LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google